



PDZA

PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE
MRC de L'Île-d'Orléans



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Avec la participation financière de :



Révision
2023

REMERCIEMENTS

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est une réalisation de la MRC de L'Île-d'Orléans en partenariat avec les partenaires du milieu. Il est rendu possible grâce à l'accompagnement technique et financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

La MRC de L'Île-d'Orléans souhaite remercier toutes les personnes ayant collaboré à l'élaboration du PDZA et souligne l'importance de leur apport.

Notes au lecteur

Afin d'alléger le texte du présent document, les municipalités de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans sont identifiées sans le suffixe de l'Île d'Orléans.

Lorsqu'utilisé seul dans le texte, le terme MRC désigne la MRC de L'Île-d'Orléans.

La majorité des tableaux et des figures du document concernent les données statistiques de la MRC de L'Île-d'Orléans. Toutefois, dans le cas de données concernant d'autres territoires (MRC, région, province), la provenance est précisée.



Crédit photo : Pectine.ca

MOT DE LA PRÉFÈTE

C'est avec enthousiasme que je vous présente le Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Au cours des derniers mois, la MRC a travaillé à la révision de ce document de planification, affirmant une fois de plus notre volonté de mettre en valeur la zone agricole à l'île d'Orléans et de développer l'agriculture de façon durable.

Je tiens à souligner l'efficiencia de la concertation entre les acteurs des milieux agricole et municipal, de même qu'avec les partenaires qui ont à cœur le développement de l'agriculture. À l'île, depuis longtemps ces milieux travaillent ensemble avec un esprit collaboratif. Le partage d'idées et le transfert des connaissances sont le moteur de notre développement. La révision du PDZA a permis de développer des stratégies de développement mieux définies, soutenues par une vision concertée de notre territoire agricole.

Nous avons le privilège de vivre dans un milieu agricole dynamique où les producteurs et transformateurs sont précurseurs en termes d'innovation. La réputation enviable de l'agrotourisme permet à l'île de faire rayonner les entreprises tout en mettant en valeur la richesse de notre région agricole. Nous pouvons être fiers !

Au nom du Conseil de la MRC, je remercie l'ensemble des personnes ayant participé au processus de révision de cet outil de planification, complémentaire au Schéma d'aménagement et de développement. La prochaine étape est la mise en œuvre des actions ciblées. J'invite les acteurs concernés à continuer de travailler ensemble pour assurer le plein développement de l'agriculture sur notre territoire.

Lina Labbé
Préfète de la MRC de L'île-d'Orléans





Crédit photo : Pectine.ca

MOT DU PRESIDENT DE L'UPA

C'est avec fierté que l'UPA de l'île d'Orléans a participé à l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), qui en est à sa deuxième édition. Grâce à l'excellente collaboration entre les élus municipaux et ceux de l'UPA, nous avons pu échanger efficacement sur les défis et enjeux auxquels le milieu agricole est confronté.

La démarche s'est amorcée en début d'année 2022 avec la tenue d'une soirée de consultation. Les producteurs et productrices de l'île ont participé activement à cette démarche et les préoccupations face à l'agriculture ont pu être entendues. Merci à tous ceux qui y ont contribué !

La révision du PDZA permet de renforcer l'importance de valoriser la zone agricole dans une optique de développement durable. Puis, de favoriser le développement des entreprises, des produits et des activités agricoles qui composent notre territoire agricole.

Concrètement, au cours des prochaines années, nous travaillerons en concertation sur une série d'actions découlant du PDZA et sommes enthousiastes d'y collaborer !

François Blouin
Président de l'UPA de l'île d'Orléans

TABLE DES MATIERES

PARTIE 1

INTRODUCTION	10
1.1. Mise en contexte	10
1.2. Objectifs et résultats attendus.....	11
1.3. Démarche d'élaboration	12
1.4. Consultation	13

PARTIE 2

BILAN DU PDZA 2015-2022	15
2.1. Réalisation des objectifs identifiés dans le plan d'action.....	15
2.2. Réalisation de nouveaux objectifs	20

PARTIE 3

REGARD HISTORIQUE SUR L'ÎLE D'ORLÉANS	22
3.1. L'île d'Orléans, un territoire distinct et unique	22
3.2. Survol historique de l'évolution de l'agriculture	24

PARTIE 4

PORTRAIT DU MILIEU AGRICOLE	28
4.1. Occupation du territoire agricole	29
4.1.1. Superficie de la zone agricole	29
4.1.2. Utilisation du sol agricole	30
4.1.3. Terres en friche	35
4.2. Exploitations agricoles	37
4.2.1. Nombre d'exploitations.....	37
4.2.2. Taille des exploitations agricoles	39
4.3. Exploitants agricoles, main d'œuvre et relève agricole	40
4.3.1. Exploitants agricoles.....	40
4.3.2. Main d'œuvre	42
4.3.3. Relève agricole	43
4.4. Types de production.....	45
4.4.1. Productions végétales	46
4.4.2. Productions animales	50
4.5. Agriculture biologique	53
4.6. Productions émergentes	55
4.7. Activités complémentaires à l'agriculture	56
4.7.1. Agrotourisme.....	56
4.7.2. Transformation.....	61
4.8. Mise en marché	64
4.8.1. Mise en marché de proximité.....	64
4.8.2. Mise en marché en circuit long	66
4.8.3. Répartition des revenus selon le type de mise en marché.....	67
4.8.4. Image de marque territoriale	69
4.9. Environnement	70
4.9.1. Pratiques agroenvironnementales	70
4.9.2. Valorisation des matières résiduelles.....	71
4.10. Technologie de pointe et recherche	72

4.11. Aspects macroéconomiques	73
4.11.1. Revenus agricoles.....	73
4.11.2. Richesse foncière uniformisée	76
4.11.3. Valeur des terres.....	79
4.12. Santé des producteurs agricoles	80
4.13. Fonctions sociales de l'agriculture	81
4.13.1. Sécurité alimentaire	81

PARTIE 5

TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS	85
5.1. Contexte législatif	85
5.1.1. Site patrimonial de L'Île-d'Orléans.....	85
5.1.2. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec.....	85
5.1.3. Schéma d'aménagement révisé	86
5.2. Caractéristiques du milieu physique.....	87
5.2.1. Physiographie.....	87
5.2.2. Caractéristiques des sols	88
5.2.4. Hydrographie	92
5.3. Caractéristiques paysagères.....	95
5.3.1. Paysages agricoles.....	95
5.3.2. Patrimoine bâti agricole.....	97
5.4. Occupation du territoire.....	99
5.4.1. Usages non agricoles.....	100
5.5. Caractéristiques socio-économiques.....	103
5.5.1. Démographie	103
5.5.2. Structure par âge	104
5.5.3. Scolarité	105
5.5.4. Marché du travail.....	105
5.5.5. Revenus.....	107

PARTIE 6

DIAGNOSTIC	109
6.1. Bilan des forces et faiblesses.....	109
6.2. Identification des opportunités et des contraintes de développement de l'agriculture.....	112

PARTIE 7

VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	116
---	------------

PARTIE 8

PLAN D'ACTION	118
8.1. Enjeux	118
8.2. Orientations	119
8.3. Actions	120
8.4. Mécanisme de suivi	128

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Occupation du territoire	29
Tableau 2	Répartition des unités d'évaluation en zone agricole	35
Tableau 3	Évolution du nombre d'exploitations agricoles par municipalité	37
Tableau 4	Gains et pertes des exploitations agricoles selon leur type de production.....	38
Tableau 5	Taille des exploitations agricoles	39
Tableau 6	Nombre de producteurs agricoles	40
Tableau 7	Nombre de producteurs agricoles selon l'âge	41
Tableau 8	Provenance de la main d'œuvre agricole.....	42
Tableau 9	Portrait des exploitations agricoles par type de production selon l'activité principale.....	45
Tableau 10	Répartition du type de productions végétales selon les municipalités.....	47
Tableau 11	Évolution des productions végétales entre 2004 et 2021.....	48
Tableau 12	Superficies cultivées par type de productions végétales	49
Tableau 13	Répartition des productions animales à l'île d'Orléans selon les municipalités	51
Tableau 14	Évolution des productions animales entre 2004 et 2021	52
Tableau 15	Pratiques agrotouristiques	57
Tableau 16	Éléments qui représentent le plus l'île d'Orléans selon les répondants du sondage	58
Tableau 17	Répartition des exploitations agricoles déclarant des activités de transformation selon le type de produits	62
Tableau 18	Nombre d'exploitations agricoles selon réseaux de vente directe au consommateur	65
Tableau 19	Nombre d'exploitations agricoles selon réseaux de vente directe avec un intermédiaire.....	66
Tableau 20	Nombre d'exploitations agricoles selon réseaux de vente avec plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur	67
Tableau 21	Répartition des revenus estimés par types de mise en marché	68
Tableau 22	Pratiques agroenvironnementales mises en œuvre par les producteurs agricoles	70
Tableau 23	Mesures du programme Prime-Vert mises en œuvre par les producteurs agricoles	71
Tableau 24	Revenus agricoles des exploitations agricoles de la MRC et de la Capitale-Nationale	73
Tableau 25	Portion de l'agriculture dans la richesse foncière uniformisée	77
Tableau 26	Portion de l'agriculture dans la richesse foncière uniformisée selon les municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans et la région de la Capitale-Nationale	77
Tableau 26	Obstacles rencontrés par la insulaires pour se procurer de la nourriture	82
Tableau 27	Superficie de la pédologie selon les classes de sols	88
Tableau 28	Superficies de la pédologie	89
Tableau 29	Principaux cours d'eau et leur étendue	92
Tableau 30	Répartition des milieux humides caractérisés selon le type de milieu	94
Tableau 31	Superficies des municipalités, de la MRC de L'Île-d'Orléans et de la Capitale-Nationale ..	99
Tableau 32	Périmètre urbain	101
Tableau 33	Évolution de la population entre 1996 et 2021	103
Tableau 34	Répartition de la population selon le groupe d'âge	104
Tableau 35	Âge moyen de la population, 2006 à 2021	104
Tableau 36	Scolarité de la population âgée entre 25 et 64 ans	105
Tableau 37	Indicateurs du marché du travail	105
Tableau 38	Répartition des emplois par domaine d'activité, 2016	106
Tableau 39	Revenu disponible par habitant, 2015 à 2020	107

LISTE DES GRAPHIQUES

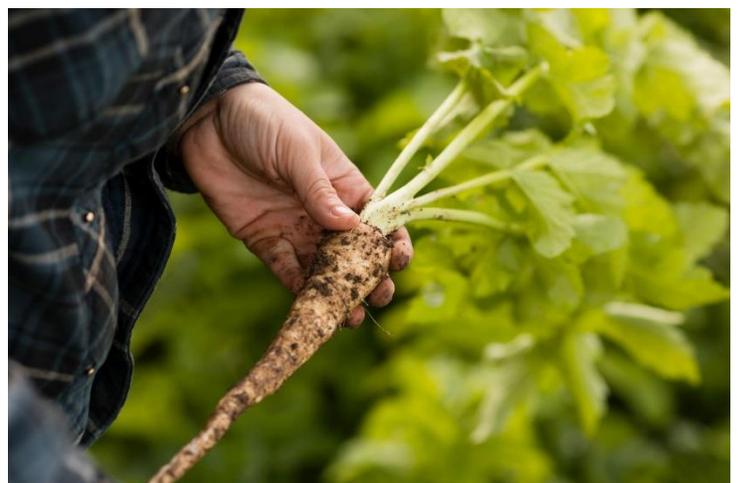
Graphique 1	Répartition des superficies exploitées par municipalité (ha)	31
Graphique 2	Répartition des superficies cultivées par municipalité (ha)	32
Graphique 3	Répartition du taux de location des terres par municipalité	33
Graphique 4	Nombre d'exploitations agricoles dans la Capitale-Nationale entre 2015 et 2021	39
Graphique 5	Évolution de l'âge des producteurs agricoles selon les strates d'âge en 2015 et 2021.....	42
Graphique 6	Répartition des productions animales	50
Graphique 7	Évolution des exploitations ayant des productions biologiques certifiées	53
Graphique 8	Superficie (ha) des productions en émergence	55
Graphique 9	Évolution des exploitations pratiquant l'agrotourisme	57
Graphique 10	Exploitations agricoles transformant à la ferme	61
Graphique 11	Répartition des revenus agricoles par secteur de production	74
Graphique 12	Répartition des exploitations agricoles selon les classes de revenus agricoles	75
Graphique 13	Répartition des fermes selon les classes de revenus de la région de la Capitale-Nationale	76
Graphique 14	Évolution de la portion agricole dans la richesse foncière uniformisée	78

LISTE DES CARTES

Carte 1	Zone agricole	29
Carte 2	Relief de l'île d'Orléans	87
Carte 3	Pédologie	89
Carte 4	Moyenne de la longueur de la saison sans gel (seuil 0°C) de la Capitale-Nationale	90
Carte 5	Moyenne de la longueur de la saison de croissance de la Capitale-Nationale	90
Carte 6	Municipalités	99
Carte 7	Grandes affectations du territoire	100



Crédit photo : Jeff Frenette, Destination Québec Cité



Crédit photo : Jonathan Robert

LISTE DES ACRONYMES

ABIO	Association bénévole de l'île d'Orléans
ACFA	Au cœur des familles agricoles
CIUSSSCN	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
Entente sectorielle	Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis
FADQ	Financière agricole du Québec
Ha	Hectare
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LPTAAQ	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
Nb	Nombre
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
UPA	Union des producteurs agricoles

Partie 1

INTRODUCTION

1. Introduction

1.1. Mise en contexte

En 2015, la MRC de L'Île-d'Orléans adoptait son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Depuis, le contexte de développement économique régional ayant passablement changé et pour s'assurer que le PDZA reflète bien les réalités du secteur agricole, le moment était opportun d'entamer les démarches pour la révision de cet outil de planification. Ainsi, le Conseil de la MRC a adopté en novembre 2021 une résolution pour le renouvellement d'une démarche du PDZA en collaboration avec les partenaires du milieu. Cette révision permet d'abord de faire un bilan de la mise en œuvre du PDZA 2015, de mettre à jour les données statistiques et les enjeux du territoire ainsi que de définir un nouveau plan d'action.

Qu'est-ce qu'un PDZA ?

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu, et fait état des actions que l'on choisit de réaliser. ¹

Le PDZA de la MRC de L'Île-d'Orléans inclut quatre éléments de contenus. Il repose sur un portrait du territoire et des activités agricoles. Il en résulte des grands éléments de force et de faiblesse, de même que des opportunités et des contraintes, qui permettent un diagnostic de la zone agricole. L'élément central repose sur une vision commune pour en arriver à un plan d'action mobilisateur. Plus précisément :

- **Le portrait** dresse les caractéristiques du milieu agricole et du territoire. En fonction de la disponibilité des données, une analyse comparative des spécificités du territoire à l'échelle des municipalités et parfois de la région de la Capitale-Nationale est effectuée;
- **Le diagnostic**, issu de l'analyse du portrait, établit les forces, les faiblesses, les opportunités et les contraintes liées au développement des activités agricoles et du territoire;
- **La vision concertée** permet de situer l'avenir de l'agriculture sur le territoire de l'île d'Orléans. Le plan d'action est le fruit d'une concertation entre les partenaires du comité de travail, le syndicat de l'Union des producteurs agricoles de l'île d'Orléans et le conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans;

¹ Guide d'élaboration - Plan de développement de la zone agricole, MAPAQ, 2011

- **Le plan d'action** décrit les moyens pour améliorer la situation du milieu agricole et de ses activités. Les modalités (actions ciblées, responsables et partenaires envisagés, les livrables et l'échéance de réalisation) y sont détaillées pour atteindre les objectifs.

1.2. Objectifs et résultats attendus

Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture est la meilleure façon de concilier les objectifs suivants :

- Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles;
- Atténuer les pressions de l'urbanisation;
- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique d'un territoire.

À l'île d'Orléans, la révision du PDZA vise l'atteinte des objectifs spécifiques identifiés par le comité de travail et des résultats recherchés suivants :

Objectifs visés

- Consolider et développer la notoriété du secteur agricole de l'île d'Orléans;
- Favoriser le développement et la croissance des productions agricoles et des produits agroalimentaires;
- Poursuivre la promotion du volet agrotouristique et de la vente à la ferme et favoriser leur développement;
- Promouvoir le principe écoresponsable des entreprises agricoles;
- Soutenir la relève agricole;
- Accroître l'attractivité de la main d'œuvre;
- Identifier les barrières au développement de l'agriculture et au démarrage d'entreprises agricoles;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, particulièrement en ce qui concerne sa capacité à contribuer à l'embellissement et à la découverte des paysages, la conservation de bâtiments agricoles et patrimoniaux, l'accès aux terres, etc.;
- Favoriser l'autonomie et la sécurité alimentaire pour les citoyens de l'île d'Orléans;
- Favoriser une cohabitation harmonieuse des fonctions agricoles et non agricoles
- Demeurer vigilant concernant la santé globale des producteurs agricoles;
- Appliquer des mesures d'adaptation pour diminuer les impacts du changement climatique sur l'agriculture.

Résultats attendus

- Maintenir la priorité à l'agriculture en zone agricole afin d'assurer la pérennité des activités agricoles et favoriser le développement de l'agriculture;
- Favoriser la production agricole à haute valeur ajoutée;
- Diversifier les types de productions, la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires et l'offre agrotouristique;
- Connaître les enjeux liés à la relève agricole et à la main d'œuvre et identifier le rôle à jouer pour régler les problématiques;
- Mettre en œuvre annuellement des projets intégrant les principes du développement durable dans les entreprises.

1.3. Démarche d'élaboration

Pour guider le travail de révision du PDZA, le projet a été rendu possible grâce à la collaboration de plusieurs acteurs. Un comité de travail a été mis en place, comprenant des représentants de la MRC de L'Île-d'Orléans, la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), ainsi que du syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'île d'Orléans, du MAPAQ, des élus municipaux et des producteurs agricoles. Un comité technique a également été formé afin d'apporter une expertise quant au contenu du projet.

Représentants du comité de travail

- **Alexandre Bélanger**, conseiller en environnement et aménagement du territoire, CMQ
- **Hugo Berthiaume**, conseiller en vie démocratique, Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord (CNCN), en remplacement en cours de mandat de **Kélyna-Djoon Poulin**, aménagiste et conseillère en développement régional, Fédération de l'UPA CNCN
- **François Blouin**, président, Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans
- **Yves Coulombe**, maire de Saint-Laurent
- **Julie Goudreault**, coordinatrice pour la révision du PDZA, MRC de L'Île-d'Orléans
- **Jean-François Guay**, planificateur territorial/analyste géomatique, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
- **Lina Labbé**, préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans et mairesse de Saint-François
- **Simon Lemieux**, urbaniste, MRC de L'Île-d'Orléans
- **Catherine Monna**, productrice agricole et représentante du secteur agroalimentaire
- **Harold Noël**, citoyen et consultant en gestion agricole
- **Daniel Pouliot**, vice-président, Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans
- **Anne-Marie Richard**, conseillère en développement régional, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
- **François Turcotte**, administrateur, Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans

Représentants du comité technique

- Alexandre Bélanger
- Hugo Berthiaume, en remplacement en cours de mandat de Kélyna-Djoon Poulin
- Julie Goudreault
- Jean-François Guay
- Lina Labbé
- Simon Lemieux
- Anne-Marie Richard

1.4. Consultation

La révision du PDZA s'est appuyée sur une démarche concertée où les acteurs du milieu ont été mis à contribution. Le 3 mars 2022, la MRC et le syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans ont tenu une séance de consultation auprès des producteurs agricoles et des élus municipaux. L'exercice a permis de rassembler une vingtaine de participants afin de permettre aux acteurs concernés de se prononcer sur les problématiques du secteur agricole et de proposer des pistes d'action. Ainsi, les préoccupations en lien avec le milieu agricole ont été considérées dans le plan d'action de la MRC.



Partie 2

BILAN DU PDZA 2015-2022

2. Bilan du PDZA 2015-2022

Il est nécessaire d'effectuer un retour sur la mise en œuvre du premier PDZA afin de déterminer l'atteinte des objectifs. Le plan d'action, visant à répondre aux problématiques du milieu agricole et à promouvoir le développement du territoire agricole et le maintien de son dynamisme, identifiait 4 grandes orientations et différents objectifs pour chacune d'entre elles. Les objectifs se déclinaient en 16 actions distinctes, dont la plupart ont pu être mises de l'avant. À la suite de huit années de mise en œuvre, plusieurs actions ont été complétées et certaines ont été fusionnées avec d'autres, reportées ou abandonnées. Deux actions ont également été ajoutées en lien avec certains objectifs.

État des actions	Réalisées	Fusionnées	Ajoutées	Reportées	Abandonnées
Nombre	7	2	2	4	3

Aussi, l'avènement de deux nouveaux objectifs non rattachés initialement à ceux du plan d'action est venu renforcer le déploiement optimal des activités agricoles sur le territoire. Ces projets sont présentés au point 2.2.

2.1. Réalisation des objectifs identifiés dans le plan d'action

Orientation 1 : Consolider la notoriété des produits agricoles et agroalimentaires de l'île d'Orléans par la mise en valeur de la qualité des produits et de l'accueil touristique

Objectifs	Réalisations
Promouvoir et consolider la notoriété des produits agricoles et agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'une étude sur les stratégies à élaborer pour promouvoir et consolider la notoriété ainsi que l'achat local des produits agricoles et agroalimentaires<ul style="list-style-type: none">◦ Processus de réflexion et de planification stratégique réalisé par la MRC, de concert avec les acteurs du territoire, donnant lieu à une stratégie territoriale. Il en ressort :<ul style="list-style-type: none">- Trois atouts distinctifs :<ol style="list-style-type: none">1. Le territoire avec le fleuve, les paysages, l'île, les terres agricoles et la richesse du patrimoine bâti ;2. Les produits et services agricoles, agroalimentaires, agrotouristiques, touristiques et culturels ;

Mettre en valeur le dynamisme agricole et valoriser le milieu agricole

3. Les **gens** qui sont les entrepreneurs agricoles et touristiques, les artistes et artisans, les citoyens et les familles souches.
- Trois orientations stratégiques :
 1. L'**image de marque** : élargir le rayonnement et créer plus de désirabilité envers l'île ;
 2. L'**expérience client** : enrichir les produits et services pour offrir une expérience immersive et mémorable;
 3. La **mobilisation** : rallier les acteurs autour d'une approche territoriale forte.
 - Mise en œuvre des **recommandations de l'étude**
 - Déploiement de la **stratégie territoriale** :
 - Tenue d'une journée d'échange en concertation avec les acteurs du milieu
 - Communication de la stratégie aux élus et aux milieux municipaux, agricole et touristique
 - Diffusion de l'**image de marque** « île d'Orléans » et de la politique d'utilisation auprès des entreprises
 - Mise en place d'un **comité de travail** pour augmenter la disponibilité des produits et services et valoriser l'achat local :
 - Réalisation de deux sondages auprès des entreprises et des résidents de l'île pour valider les idées de projets
 - Établissement d'un **volet communicationnel** visant à informer les élus et la population de l'île d'Orléans de l'importance de l'agriculture pour l'économie locale et faire connaître ses particularités, ceux qui la pratiquent et les innovations technologiques :
 - Tenue de deux **tournées des élus** chez les producteurs agricoles chapeautées par le syndicat local de l'UPA
 - Publications d'**articles agricoles** dans le journal *Autour de l'île*

Orientation 2 : Maintenir et accroître la diversification des exploitations et des produits agroalimentaires et continuer à innover pour demeurer compétitif

Objectifs	Réalisations
Encourager et valoriser la relève agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'une liste de relèves agricoles sans ferme et de cédants sans relève pour favoriser le transfert de fermes non-apparentées <ul style="list-style-type: none"> ◦ Parution d'articles dans le journal <i>Autour de l'île</i> pour constituer une banque de contacts, des cédants sans relève et de relèves sans ferme, afin de les mettre en relation. La liste de noms est confidentielle. • Adhésion régionale avec ARTERRE via l'Entente sectorielle <ul style="list-style-type: none"> ◦ Accompagnement des aspirants-agriculteurs les aidant à trouver une entreprise agricole qui n'a pas de relève établie. L'accompagnement des candidats est pris en charge par un agent de maillage. • Appui et implication à l'approche régionale pour la remise en culture des terres en friche visant à soutenir la relève agricole, augmenter la production agricole et favoriser le démarrage d'entreprises ou la consolidation d'entreprises existantes <ul style="list-style-type: none"> ◦ Identification des terres en friche, avec l'aide de <i>l'Atlas des terres agricoles inexploitées de la Capitale-Nationale et Lévis</i>, ayant le plus de potentiel de remise en culture à l'île d'Orléans ◦ Démarchage auprès de propriétaires intéressés à connaître le potentiel agronomique de leurs terres ◦ Participation de 9 propriétaires de l'île au projet de caractérisation des terres inexploitées. Les données se détaillent ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - Des 21,1 hectares des superficies inexploitées caractérisées, 43 % offrent un potentiel moyen de remise en culture, 36 % ont un potentiel médiocre et 21 % ont un bon potentiel ; - La présence d'une couverture herbacée est prédominante et cette catégorie représente 72 % des parcelles en friche caractérisées. ◦ Participation en cours pour un propriétaire de l'île au programme d'aide financière incitatif à la remise en production des terres agricoles inexploitées

Assouplir les
réglementations
municipales

- Révision et harmonisation de la **réglementation d'urbanisme** pour limiter les contraintes sur le développement agricole et favoriser l'implantation d'activités complémentaires à l'agriculture en milieu zoné agricole
 - Concertation entre l'UPA et la MRC pour favoriser le développement du milieu agricole sur le territoire
 - Dépôt d'une 2^e demande à portée collective auprès de la CPTAQ (îlots déstructurés)
 - Création et mise en œuvre de la Table de concertation sur l'application du Plan de conservation de l'île d'Orléans par le MCC et la MRC et participation de deux producteurs agricoles
 - Création et mise en œuvre d'un comité de travail « Agriculture » de la Table de concertation (en attente d'un retour du MCC)

Orientation 3 : Supporter les produits agricoles et agroalimentaires dans leurs activités de mise en marché

Objectifs	Réalizations
Soutenir le démarrage et le développement des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de solutions pour la mise sur pied d'un réseau de mise en marché des entreprises agroalimentaires de la MRC de L'île-d'Orléans <ul style="list-style-type: none"> ◦ Collaboration entre l'Université Laval, Québec International, la MRC et les entreprises au projet de recherche de livraison de produits transformés durable : <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 - Analyse des besoins en transport vers les marchés extérieurs : <ul style="list-style-type: none"> - 14 entreprises intéressées au projet lors d'un sondage; - Intérêt présent pour un projet écoresponsable; - Besoins de livraison dans les régions de la Capitale-Nationale et Montréal. - Phase 2 - Proposition de solutions pour répondre aux différents besoins : <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'une rencontre auprès des entreprises intéressées et présentation de 4 options pour mutualiser les livraisons; - Analyse des options de livraison; - Mise en place d'un projet-pilote pour la livraison dans la région de la Capitale-Nationale (en cours de réalisation).

- Implantation du projet **Petits ambassadeurs** pour favoriser l'achat de produits locaux et familiariser les enfants avec une alimentation saine et de proximité dans les services de garde éducatifs (petite enfance)
 - Élaboration d'une stratégie de déploiement concertée pour l'établissement du projet Petits ambassadeurs dans la région de la Capitale-Nationale;
 - Embauche d'un chargé de projet
 - Démystification de l'offre alimentaire adaptée aux services de garde éducatifs
 - Co-crédation d'un cahier des charges menant vers l'accréditation Petits ambassadeurs
 - Positionnement et promotion régionale de l'accréditation Petits ambassadeurs

Orientation 4 : Protéger l'environnement de la MRC de L'Île-d'Orléans afin d'assurer la pérennité des exploitations agricoles

Objectifs	Réalizations
Assurer une qualité et une disponibilité de la ressource eau à des fins agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution de la quantité et de la qualité de l'eau et identification des problématiques <ul style="list-style-type: none"> ◦ Prise en compte de l'action d'assurer une qualité et une disponibilité de l'eau d'irrigation dans le Schéma d'aménagement révisé de la MRC - 2018 ◦ Mobilisation de la MRC avec les producteurs agricoles et les intervenants de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) et du MAPAQ pour trouver des solutions à la problématique de l'approvisionnement en eau. Une collaboration menant à deux projets pilotes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de valorisation de l'eau provenant des précipitations dans la filière des productions horticoles : <p style="margin-left: 40px;">Ce projet a permis la cueillette de données pour encadrer le captage de l'eau de pluie jusqu'à sa valorisation pour divers usages en milieux agricoles</p> 2. Projet de mobilisation de l'île d'Orléans pour l'approvisionnement en eau : <p style="margin-left: 40px;">Ce projet en cours de réalisation vise à recueillir des données pour encadrer le captage de l'eau provenant des précipitations pour</p>

une utilisation, voire une réutilisation, pour divers usages en milieu agricole

- Travaux d'élaboration du PRMHH et mise en place d'une Table de concertation à laquelle participent des producteurs agricoles (en attente d'un retour du ministre sur le projet de PRMHH de la MRC)

2.2. Réalisation de nouveaux objectifs

Depuis l'adoption du PDZA en 2015, de nouveaux objectifs sont apparus. La MRC collabore avec différents partenaires du milieu pour leur déploiement ou leur réalisation.

Projets	
Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none">● Implantation d'une structure à l'image du guichet unique permettant de combler de façon durable le besoin d'accès à la nourriture et d'éviter le gaspillage alimentaire<ul style="list-style-type: none">○ Participation au déploiement du projet Moi j'mange en collaboration avec un réseau de partenaires pour développer un système alimentaire durable qui répond aux besoins en sécurité alimentaire (accès économique et physique aux aliments).○ Sensibilisation des producteurs agricoles et transformateurs de l'île à fournir en denrées la banque alimentaire.○ Embauche d'une personne à la coordination pour assurer le service d'aide alimentaire.○ Participation au projet-pilote de glanage à l'été 2022
Santé psychologique des producteurs agricoles	<ul style="list-style-type: none">● Soutien aux producteurs agricoles ayant des besoins en matière de santé psychologique<ul style="list-style-type: none">○ Mise en place du comité Bien-être agricole par les producteurs agricoles :<ul style="list-style-type: none">- Activités de sensibilisation ;- Formation de sentinelles pour détecter la détresse des producteurs et référencement vers les bons services.○ Rendre disponible les services d'un travailleur de rang pour venir en aide aux producteurs vivant des problématiques psychosociales et de détresse○ Soutien financier de l'initiative via l'Entente sectorielle

Partie 3

REGARD HISTORIQUE SUR L'ÎLE D'ORLÉANS

3. Regard historique sur l'île d'Orléans

3.1. L'île d'Orléans, un territoire distinct et unique

Familles souches

Berceau de l'Amérique française, l'île d'Orléans est un foyer important de la colonisation en Nouvelle-France, étant le point de départ de 300 familles souches. Encore aujourd'hui, certains descendants occupent les mêmes terres que leurs ancêtres. De nombreuses plaques commémoratives installées près de la route ou sur les maisons en témoignent. Un monument à la mémoire de toutes les familles souches est également installé près de l'église de Sainte-Famille, la plus ancienne paroisse de l'île.



Crédit photo : Maison de nos Aïeux

Jardin de Québec et réputation agricole unique

Surnommée le Jardin de Québec, l'île d'Orléans, particulièrement grâce à la qualité de ses produits agricoles, a une renommée exceptionnelle. Durant la saison estivale, les fruits et légumes de tous genres se retrouvent sur les tables des plus grands restaurants de Québec ainsi que dans les assiettes de milliers de québécois, et ce, partout en province. L'agriculture occupe la majeure partie du territoire : l'horticulture est florissante et les célèbres fraises ont notamment créé la notoriété de l'île d'Orléans.



Crédit photo : Ariane Touzin

Tradition incontournable pour plusieurs familles québécoises, l'autocueillette de pommes attire chaque année des milliers de visiteurs venus profiter de l'abondance des récoltes automnales. Gagnants de plusieurs prix nationaux et internationaux, les produits transformés (vins, cidres, etc.) issus des récoltes de l'île d'Orléans font également le bonheur de tous. Dans le but de mettre en valeur le patrimoine bâti des siècles derniers, plusieurs commerces et sites touristiques se sont installés dans d'anciens bâtiments en gardant le cachet particulier de ces derniers.



Crédit photo : Jonathan Robert

Aspect identitaire

Les habitants de l'île d'Orléans savent se montrer à la hauteur de sa devise : « J'accueille et je nourris ». Fiers de leur île et de son histoire, ils ont à cœur l'aspect identitaire qui les relie à leur territoire. Ils tiennent à préserver la beauté des lieux et ils veillent à ce que les nouvelles installations soient en accord avec le bâti existant.

On y retrouve plus de 1 275 bâtiments agricoles et la zone agricole occupe 95 % du territoire. Par ailleurs, les visiteurs de l'île d'Orléans recherchent l'authenticité et apprécient les efforts de préservation de ce patrimoine historique et culturel. Conséquemment, peu de franchises commerciales ont élu domicile à l'île d'Orléans et il est probable que la situation perdure au cours des prochaines années.



Crédit photo : Camirand

Caractère insulaire

Malgré l'ouverture du pont au milieu des années 1930, l'insularité a subsisté. Si on ne parle plus d'isolement, l'île d'Orléans reste un domaine fermé par le fleuve, soumis au renouvellement interne des espèces terrestres et dépendant d'un équilibre fragile. L'insularité a entraîné également un aspect mythique. Historiquement, la qualité « magique » attribuée à l'île d'Orléans résulte du regard posé sur l'île par les continentaux. En effet, pour le voisin continental, l'île est un endroit isolé, d'accès restreint, qui recèle une part de mystère. Cette « magie » est entretenue par certains résidents qui en retirent une fierté ou certains avantages. Toutefois, pour le résident, l'île est un lieu d'intimité, un cercle fermé. Aujourd'hui encore, tant pour le résident que le visiteur, l'île d'Orléans figure comme un havre protégé, un lieu de félicité.



Crédit photo : Pectine.ca



Crédit photo : Pectine.ca

Renommée de l'île d'Orléans

L'île d'Orléans a accueilli plusieurs artistes venus y chercher l'inspiration loin de l'agitation des grandes villes. De Horatio Walker à Félix Leclerc, ils sont venus profiter de la tranquillité que leur offrait ce coin de pays riche en histoire et propice à l'épanouissement artistique. De nos jours, de nombreux artistes de tous les domaines continuent de profiter de ce décor enchanteur.

3.2. Survol historique de l'évolution de l'agriculture

Dès 1636, les territoires de l'île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré furent concédés en seigneurie à un groupe d'actionnaires de la Compagnie des Cent-Associés. Le territoire insulaire resta peu développé jusqu'en 1656, date à partir de laquelle furent concédés en arrières-fiefs plusieurs lots de cette seigneurie. Attirées sans doute par la fertilité des terres et l'accès facile au fleuve, quatorze familles s'installèrent du côté nord de l'île, à l'emplacement actuel de la paroisse de Sainte-Famille. Les terres concédées aux familles étaient perpendiculaires au fleuve afin de faciliter la communication, avaient environ trois arpents de front et se rendaient jusqu'au milieu de l'île. Une vue aérienne du territoire orléanais permet encore de voir les vestiges de ce cadastre ancestral.

Durant le régime français, la production agricole est destinée prioritairement à la subsistance de la famille, le peu de surplus étant écoulé sur les marchés de Québec et servant à acheter certains biens manufacturés ou des produits importés. La seule voie de sortie de l'île étant maritime, les habitants se retrouvaient souvent isolés durant les mois d'hiver et ne pouvaient compter que sur leur propre production pour survivre. Le pont de glace n'était praticable que lorsque le fleuve était bien gelé, ce qui pouvait prendre quelques mois.

Jusqu'aux années 1850, la vente de produits au marché de Québec se fait grâce à la navigation artisanale, au gré de la marée. L'année 1855 marque l'arrivée du premier bateau à vapeur faisant la liaison entre le bout de l'île et Québec, favorisant ainsi la vente des produits aux différents marchés de Québec. Entre 1855 et 1935, année de construction du pont de l'île d'Orléans, plusieurs bateaux relient tour à tour le bout de l'île et certains autres villages à Québec, principalement durant la saison estivale.

Les années 1850 marquent également un tournant dans l'évolution de l'agriculture, passant d'une agriculture de subsistance à une agriculture marchande. La demande de produits agricoles venant des gens de Québec explose, en raison de son développement économique rapide. On y dénote également l'apparition des cultures spécialisées, particulièrement les pommes de terre, les légumes et les petits fruits. Les vaches et les veaux forment également une partie plus importante des cheptels, en raison de la demande croissante de produits laitiers alors que le besoin en bœufs pour aider aux champs décroît en raison de l'introduction des machines mécanisées au début de 20^e siècle.

La période de 1850 à 1920 est une période de prospérité et d'aisance financière relative en raison d'une production axée sur les marchés. De plus, la fin du 19^e siècle voit naître



les premières coopératives agricoles de l'île, comme la *Société de fabrication de beurre de Ste-Famille* en 1855 qui permet la construction d'une beurrerie industrielle. Les membres se partagent ainsi les différentes tâches et les revenus tirés de cette exploitation. Les coopératives agricoles favorisent aussi la commercialisation des produits. En 1936, 25 aviculteurs fondent une coopérative leur permettant de vendre plus facilement leurs volailles et leurs œufs.



La construction du pont de l'île d'Orléans en 1935 fut un événement marquant dans l'évolution de l'agriculture vers une agriculture plus industrielle. Les livraisons se font plus rapidement et plus efficacement. En peu de temps, tous les cultivateurs se dotent de leur propre camion pour faire eux-mêmes leurs livraisons ou transporter leurs marchandises.

La réputation des produits de l'île étant déjà bien établie parmi les résidents de Québec, nombreux sont ceux qui viennent désormais s'approvisionner directement chez les habitants de l'île en fruits, légumes et conserves diverses. C'est également le début de l'autocueillette de fraises et de pommes par les résidents de Québec, tradition qui persiste encore de nos jours.



Dans les années 1940, les dépendances agricoles sont implantées parallèlement à la résidence et n'occupent qu'un seul côté de la route, créant une densité bâtie plutôt faible. Cependant, à partir de 1960, grâce à la mécanisation, de nouveaux bâtiments apparaissent et ceux-ci sont situés plus loin de la résidence. Pour plus de commodité, la laiterie est rapprochée de la maison et c'est au milieu du 20^e siècle qu'apparaît le silo, qui donne à la ferme laitière l'apparence que nous lui connaissons aujourd'hui.



À partir de 1950, les producteurs entreprennent des travaux majeurs de drainage et de nivelage sur les parties moins productives des champs afin d'augmenter le rendement des terres. Des cours d'eau y sont creusés pour faciliter l'évacuation de l'eau et maximiser la surface cultivable. Cependant, ces travaux modifient le paysage champêtre de l'île.

Décrétée « arrondissement historique » par le gouvernement du Québec en 1970, en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), l'île d'Orléans est définie comme un territoire à caractère rural, agricole, maritime et villageois. La Loi sur le patrimoine culturel (LPC), entrée en vigueur en octobre 2012 et mise à jour en avril 2021, remplace désormais l'appellation « arrondissement historique » par « Site patrimonial » déclaré.

Les années 1970 sont marquées par d'importants travaux d'irrigation alors que près de 300 étangs sont construits pour assurer l'approvisionnement en eau des cultures. Les brise-vents font également leur apparition, permettant de limiter l'érosion des sols et de protéger du gel. Entrepôts et silos à grains parsèment le paysage de plus en plus.

La modernisation de l'agriculture a pour conséquence de rendre désuets certains bâtiments qui sont détruits. De plus grands bâtiments modernes apparaissent, venant modifier le paysage, comme des entrepôts réfrigérés, des bâtiments servant à l'emballage ou à la transformation des produits.



Crédits photo section 3.2 :

- 1) J.W. Michaud. Travaux de binage, ferme Arthur Demontigny. Saint-Pierre, île d'Orléans, 1951, BAnQ, (03Q,E6,S7,SS1,P84679)
- 2) Neuville Bazin. Bureaux et entrepôts de la coopérative agricole de Saint-Pierre, île d'Orléans, 1947, BAnQ, (03Q,E6,S7,SS1,P35634)
- 3) Omer Beaudoin. Labour chez monsieur Jos. X. Giguère à Sainte-Famille, île d'Orléans, 1952, BAnQ, (03Q,E6,S7,SS1,P94181)
- 4) Omer Beaudoin. Arrachage des plans de framboises chez monsieur Jos. X. Giguère à Sainte-Famille, île d'Orléans, 1952, BAnQ, (03Q,E6,S7,SS1,P94180)
- 5) Herménégilde Lavoie. Ferme et un bateau sur le fleuve à l'île d'Orléans, 1942, BAnQ, (03Q,E6,S7,SS1,P11954)

Partie 4

PORTRAIT DU MILIEU AGRICOLE

4. Portrait du milieu agricole

Les données statistiques du portrait agricole de la MRC de L'Île-d'Orléans proviennent majoritairement des fiches d'enregistrement du MAPAQ. Cette source de données a été priorisée autant que possible à des fins de comparaison.

En raison de la *Politique interne sur la protection des renseignements personnels* du ministère, le nombre de fermes par catégorie lorsqu'égal à 3 fermes ou moins, ne peut être divulgué sous aucune considération. Ce nombre est remplacé par le code « ≤ 3 » (plus petit ou égal à trois). Le nombre de fermes total est toutefois agrégé et reflète le nombre réel de fermes du territoire dans les champs totaux des tableaux de statistiques.

Pour réaliser le portrait agricole, les données des années 2021 sont majoritairement utilisées. Il est important de souligner que les bases de données du MAPAQ ne sont pas mises à jour annuellement. Les données sont actualisées avec l'inscription de nouvelles entreprises et lors du renouvellement de l'enregistrement des producteurs agricoles, celui-ci a une validité maximale de 3 ans. Entre les années de renouvellement de la carte d'enregistrement, le MAPAQ n'oblige pas les exploitants à déclarer les changements (productions, revenus, superficies, etc.) puisque leur déclaration est sur une base volontaire.

Pour le territoire de l'île d'Orléans, les statistiques de l'ensemble des producteurs agricoles ont été complètement renouvelées en 2017. Les données des années subséquentes ont été mises à jour en tenant uniquement compte des nouveaux producteurs uniquement.



4.1. Occupation du territoire agricole

4.1.1. Superficie de la zone agricole

L'île d'Orléans est caractérisée par une forte occupation agricole de son territoire. La zone agricole délimitée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAAQ) représente 95 % de la MRC de L'île-d'Orléans, soit une superficie de 18 521 hectares.

Tableau 1. Occupation du territoire

Superficie totale	Superficie de la zone agricole	Portion de la zone agricole	Inclusions à la zone agricole ¹	Exclusions à la zone agricole ¹
Ha	ha	%	ha	ha
19 458	18 521	95 %	0,5	0,03

Source : Commission de protection du territoire agricole du Québec, rapport annuel de gestion 2020-2021

1 : Superficies incluses ou exclues par décision depuis l'entrée en vigueur du décret de zone agricole révisé pour chacune des MRC ou des communautés et ayant fait l'objet d'un avis au Bureau de la publicité des droits. La révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992

La carte suivante démontre l'importance de la portion du territoire de la MRC occupée par la zone agricole à l'île d'Orléans.

Carte 1. Zone agricole



Sources : MRC de L'île-d'Orléans et Gouvernement du Québec

La MRC occupe largement son territoire et se place donc au premier rang régional devant, entre autres, la MRC de Portneuf zonée agricole à 28 % de son territoire. À des fins de comparaison avec la région, la portion occupée par la zone agricole de la Capitale-Nationale est grandement inférieure à celle de l'île d'Orléans. Elle représente 12 % de la superficie totale régionale, couvrant ainsi une superficie de 221 339 hectares sur une superficie totale de 1 867 188 hectares.

L'évolution de la zone agricole est relativement stable. Depuis la dernière révision des limites de la zone agricole en 1992, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé 0,5 hectare d'inclusion à la zone agricole de la MRC de l'île d'Orléans, tandis que 0,03 hectare a été exclu. Cette mouvance des limites de la zone agricole est en faveur du milieu agricole orléanais. On peut ainsi observer une pérennité de la zone agricole.

4.1.2. Utilisation du sol agricole

4.1.2.1. Superficies agricoles exploitées

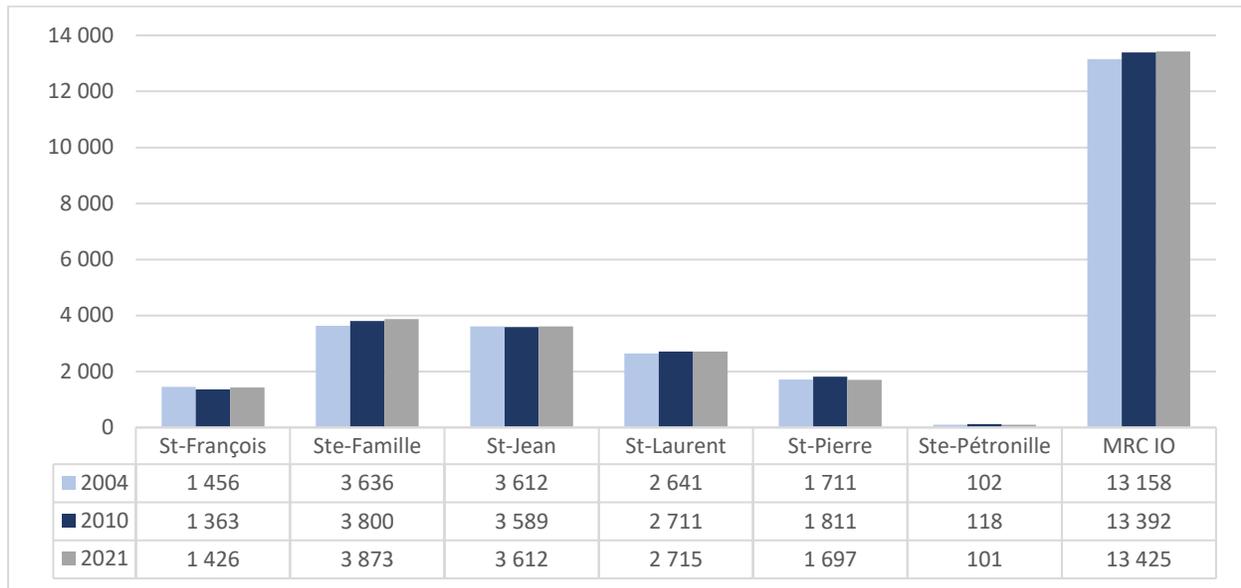
L'occupation des fermes en zone agricole, soit la superficie exploitée par les exploitations agricoles, représente 13 425 hectares. Elle englobe les superficies cultivées et non cultivées. Selon la définition du MAPAQ, la superficie exploitée de la zone agricole correspond à la superficie occupée par les entreprises agricoles, qu'elle soit louée ou possédée. Ceci inclut tous les espaces de la ferme (bâtiments, résidences, cultures, pâturages, chemins de ferme, boisés, cours d'eau, etc.).



Crédit photo : Pierre Lahoud

Depuis les dernières années, il y a une faible variation de la superficie exploitée des fermes de la MRC de l'île d'Orléans. La plus forte concentration des superficies agricoles exploitées se trouve dans les municipalités de Sainte-Famille et St-Jean avec les proportions respectives de 28,9 % et 26,9 %.

Graphique 1. Répartition des superficies exploitées (ha) par municipalité



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

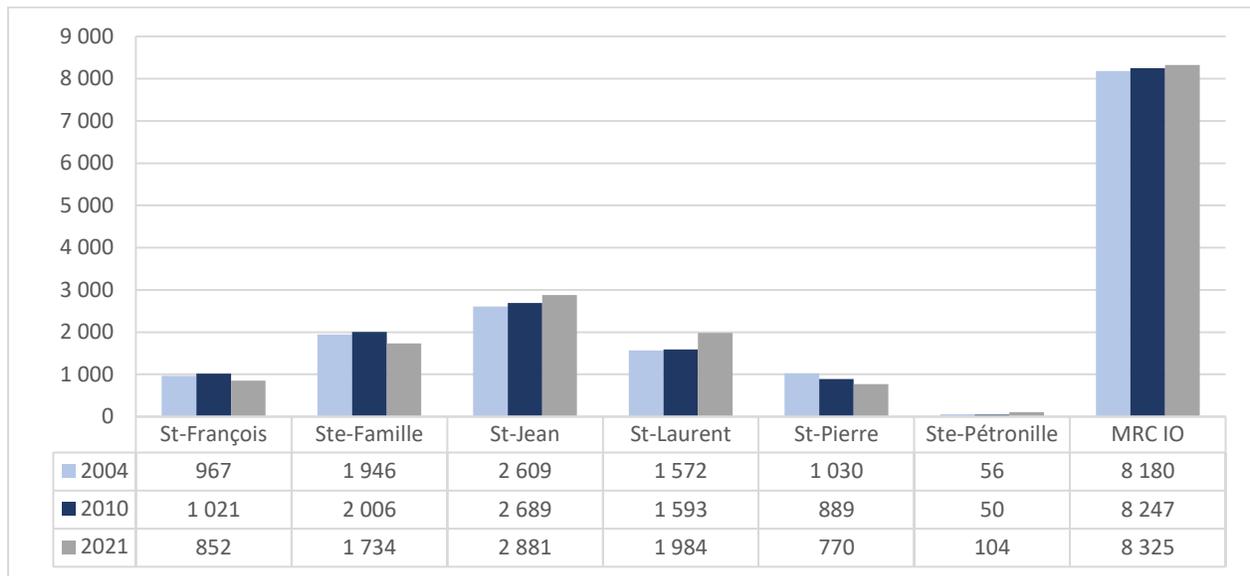
L’agriculture est fort prédominante à l’île d’Orléans. Pour déterminer l’espace utilisé par les exploitations agricoles, on peut calculer le taux d’occupation de la zone agricole obtenu en divisant la superficie exploitée par la superficie totale de la zone agricole. Dans le cas présent, bien qu’il y ait un croisement de bases de données du MAPAQ avec celle de la CPTAQ, on peut penser qu’approximativement 69 % de la zone agricole de l’île d’Orléans est exploitée par les fermes. Cette proportion élevée de la superficie exploitée à des fins agricoles témoigne d’un dynamisme de l’agriculture sur le territoire.

4.1.2.2. Superficies agricoles cultivées

La MRC de L’île-d’Orléans cultive largement son territoire. En 2021, ce sont 62,0 % des superficies agricoles exploitées à l’île d’Orléans qui sont en culture. En effet, les exploitants agricoles cultivent 8 325 hectares des 13 425 hectares déclarés exploités. Les superficies cultivées comprennent les productions de fruits et légumes (frais, champ, verger), les grandes cultures, les terres en préparation, engrais verts et les pâturages cultivés.

Les municipalités de Saint-Jean, Saint-Laurent et Sainte-Famille couvrent le plus grand nombre d’hectares de terres cultivées avec respectivement 34,6 %, 23,8 % et 20,8 % des superficies cultivées ou encore 2 881 hectares, 1 984 hectares et 1 734 hectares.

Graphique 2. Répartition des superficies cultivées (ha) par municipalité



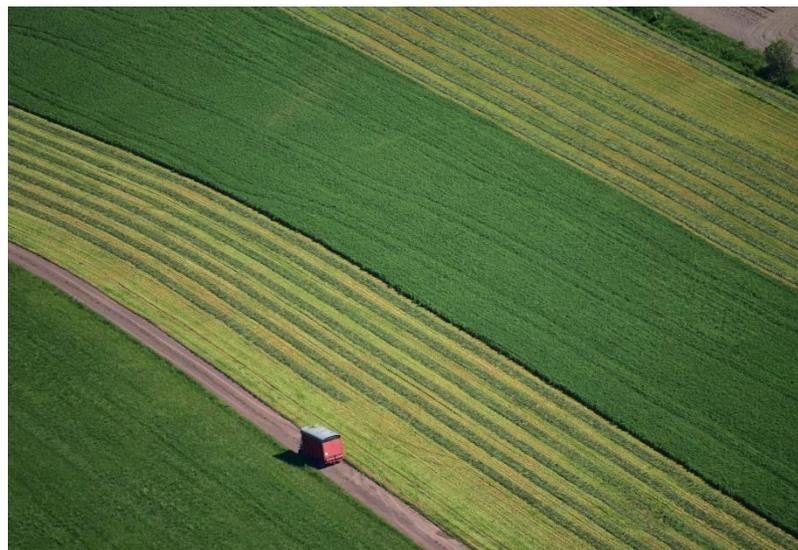
Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

En ce qui concerne les superficies exploitées, mais non cultivées, elles représentent 5 100 hectares. Celles-ci sont constituées des éléments suivants :

- Autres cultures abritées
- Entailles exploitées
- Potentiel d'entailles
- Superficie de l'érablière
- Autres superficies non cultivées
- Boisées et plantations forestières
- Terres en friches
- Fleurs annuelles en caissettes et jardinières
- Plants de légumes en caissettes
- Potées fleuries
- Tomates (culture abritée)
- Pâturages naturels



Crédit photo : Pectine.ca

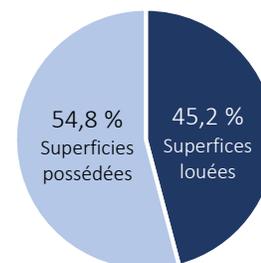


Crédit photo : Pierre Lahoud

4.1.2.3. Mode d'occupation des terres

À l'île d'Orléans, on compte 477 unités d'évaluation en 2022. Une unité d'évaluation correspond à un numéro d'identification unique que les municipalités attribuent à un terrain.³ De ce nombre, 216 unités d'évaluation sont propriétaires des terres exploitées. En effet, 45,3 % des terres agricoles exploitées sont possédées par des propriétaires. Puis, 261 unités d'évaluation sont locateurs, c'est-à-dire que 54,7 % des terres exploitées sont louées.

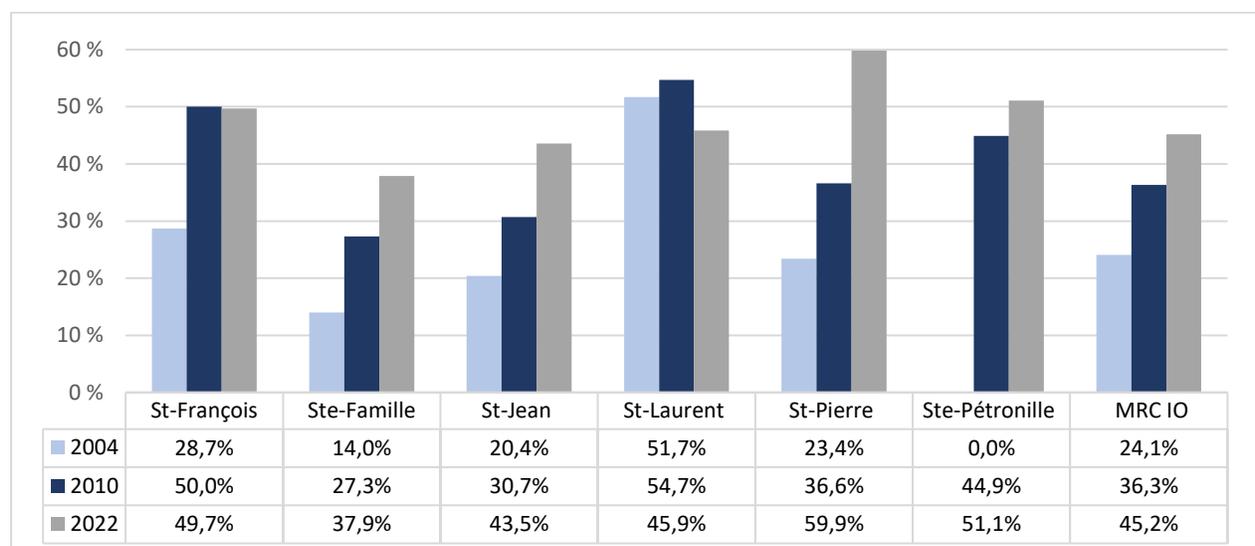
La superficie des terres qui sont louées représente 7 268 hectares de la MRC de L'île-d'Orléans comparativement à 6 157 hectares de superficies de terres qui sont la propriété d'exploitants agricoles. En se référant au graphique 3, le taux de location des terres agricoles s'établit à 45,2 %. Ce taux signifie la superficie louée sur l'ensemble des superficies exploitées.



Le taux de location a considérablement augmenté avec de près de 21 points de pourcentage entre 2004 et 2022. Il est passé de 24,1 % à 45,2 %. Puis, entre 2010 et 2022, on observe une hausse de près de 9 points de pourcentage en passant de 36,3 % à 45,2 %. À noter qu'à compter de 2010, le MAPAQ contraint les locataires de terres agricoles à signer des baux de location.

À l'échelle de l'île d'Orléans, l'ensemble des municipalités a vu le taux de location des terres augmenter. Dans les municipalités de Saint-Pierre, Saint-François et Sainte-Pétronille, près de la moitié des terres se retrouvent en location.

Graphique 3. Répartition du taux de location des terres par municipalité



Source : QUÉBEC (2022). *Entrepôt de données ministériel*

³ MAPAQ, Guide d'accompagnement du formulaire pour la fiche d'enregistrement d'une exploitation agricole

Le taux de location des terres est aussi élevé pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale avec une moyenne de 36,7 %. La MRC de L'Île-d'Orléans, ex aequo avec la MRC de La Côte-de-Beaupré (45,0 %), se place tout juste derrière l'agglomération de Québec (47,2 %). Suivent ensuite les MRC de Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf et La Jacques-Cartier avec respectivement un taux de location de 41,6 %, 35,7 %, 34,4 % et 10,4 %.

Certains facteurs peuvent contribuer à l'augmentation du taux de location. Par exemple, les propriétaires de terres agricoles qui possèdent des terres non utilisées ou qui se retirent mais souhaitent conserver leurs terres ne peuvent pas les morceler, alors ils offrent l'option de les louer à d'autres exploitants agricoles. L'augmentation des prix des terres et le vieillissement des producteurs agricoles contribuent également à l'augmentation du taux de location.

Les superficies louées comprennent des ententes de location entre deux entités légales qui peuvent être liées à un même exploitant. Par exemple, un propriétaire peut louer ses terres à sa propre entreprise agricole. La diversification des formes juridiques des exploitations agricoles pourrait contribuer à augmenter le taux de location.

4.1.2.4. Morcellement des terres

Le morcellement des terres agricoles consiste à fragmenter une entité foncière agricole de grande surface en de plus petites unités de surface. Il est un des éléments contrôlés par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* pour des propriétaires de terres situées en zone agricole.

Le 1^{er} décembre 2021, le gouvernement a adopté le projet de loi 103 modifiant entre autres la *LPTAAQ*. Cette modification à la Loi permet de faciliter le morcellement des terres agricoles dans le but d'améliorer l'accès à la propriété de la relève. La solution ne fait pas l'unanimité dans le milieu agricole. Bien que l'agriculture à petite échelle puisse se faire sur des petites superficies morcelées, il faut que les projets agricoles puissent assurer une viabilité aux propriétaires. Le risque d'accaparement des terres par de riches propriétaires voulant y construire une résidence est un des éléments de préoccupation à l'île d'Orléans.

Pour amorcer une réflexion concernant la problématique du morcellement des terres agricoles et les enjeux qui y sont associés, il faut préalablement prendre connaissance des données sur l'utilisation des lots de terre en zone agricole par les fermes de l'île. En se référant au tableau suivant, on peut dresser un portrait de la répartition des superficies agricoles selon les unités d'évaluation en zone agricole mis à jour en 2020. Il y a un nombre important de petites parcelles de terre, majoritairement exploitées à des fins autres qu'agricoles. Des études sur le potentiel d'utilisation des terres de faible superficie seraient nécessaires pour s'assurer d'un aménagement optimal du territoire.

Tableau 2. Répartition des unités d'évaluation en zone agricole

Taille des unités d'évaluation	Unités d'évaluation exploitées à d'autres fins qu'agricoles		Unités d'évaluation exploitées à des fins agricoles		Unités d'évaluation	Superficie	Superficies exploitées à des fins agricoles	Superficies exploitées à d'autres fins qu'agricoles
	Nb	ha	Nb	ha				
- de 4 ha	2 241	924,5	96	162,7	2 337	1 087,2	15,0 %	85,0 %
4 ha à 10 ha	74	445,0	61	400,9	135	845,9	47,4 %	52,6 %
10 à 20 ha	38	520,8	73	1 090,1	111	1 610,9	67,7 %	32,3 %
20 à 30 ha	10	241,7	53	1 325,6	63	1 567,3	84,6 %	15,4 %
30 à 40 ha	9	327,0	68	2 362,6	77	2 689,6	87,8 %	12,2 %
40 à 50 ha	4	173,9	63	2 844,6	67	3 018,6	94,2 %	5,8 %
50 à 60 ha	1	50,8	46	2 531,9	47	2 582,7	98,0 %	2,0 %
60 à 70 ha	0	0,0	21	1 342,8	21	1 342,8	100,0 %	0,0 %
70 à 80 ha	0	0,0	10	743,8	10	743,8	100,0 %	0,0 %
80 à 90 ha	1	85,7	6	512,7	7	598,4	85,7 %	14,3 %
90 à 100 ha	0	0,0	7	661,4	7	661,4	100,0 %	0,0 %
+ de 100 ha	4	434,4	10	1 273,6	14	1 708,0	74,6 %	25,4 %
Total	2 382	3 203,8	514	15 252,8	2 896	18 456,6	82,6 %	17,4 %

Source : MRC de L'Île-d'Orléans (extraits des données du rôle foncier 2020)

À noter que selon les données de la MRC de L'Île-d'Orléans, on dénombre 2 896 unités d'évaluation sur le territoire. Ces données sont largement supérieures à celles fournies par le MAPAQ qui statue 477 unités d'évaluation. Pour expliquer en partie cette grande disparité, mentionnons que la forte majorité des unités d'évaluation compilée par la MRC est exploitée à des fins autres qu'agricoles et de fait, elles ne sont pas comptabilisées par le MAPAQ, même si elles sont situées en zone agricole. En outre, les unités de moins de 4 hectares peuvent ne pas être prises en compte si la production agricole destinée à la mise en marché de la ferme exploitante est d'une valeur inférieure à 5 000 \$, en vertu de la *Loi sur les producteurs agricoles du Québec*.

4.1.3. Terres en friche

Les terres agricoles abandonnées supportent une végétation naturelle incontrôlée où différents types de végétation se succèdent. Une végétation naturelle s'implante alors de façon graduelle, passant d'une strate herbacée, à une strate arbustive et se poursuit jusqu'à l'arborescente pour les plus anciennes. Une friche agricole⁴ se définit comme étant un déclin et même un abandon volontaire de l'activité agricole, sans intention d'être cultivée. La friche est distincte de la jachère, repos intentionnel de la terre planifiée par le producteur agricole.

⁴ Agriculture et Agroalimentaire Canada, Les friches agricoles du Québec : état des lieux et approches de valorisation, 2008, page 10 (Agrireau.net)

Plusieurs motifs peuvent expliquer l'abandon de l'usage des terres à des fins agricoles au Québec⁵, tels que :

- La présence des sols fortement pierreux et de faible qualité;
- L'importante inclinaison du terrain ou les superficies trop petites et morcelées;
- Dans certains cas, l'enclavement et l'accessibilité générale des parcelles;
- L'amélioration des rendements de plusieurs cultures, dont les fourrages;
- La rentabilité médiocre d'une terre;
- Le manque de relève;
- Des problèmes économiques, des contraintes de temps et de coûts.

Une démarche menée auprès d'un échantillon de propriétaires de terres inexploitées de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis en 2018 et 2019 a permis de statuer sur les raisons pour lesquelles les parcelles de terre ne sont pas cultivées. Les propriétaires de l'île d'Orléans qui ont participé à cette démarche mentionnent le peu d'intérêt, un manque de relève, un faible potentiel agricole, un mauvais drainage et un accès difficile. Le manque de temps pour l'entretien des parcelles (fauche) est revenu dans les commentaires.⁶

En tant que partenaire de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis, la MRC de L'Île-d'Orléans participe à l'initiative régionale reliées à la valorisation des terres agricoles inexploitées, soit la remise en production des terres agricoles inexploitées.



Crédit photo : Pierre Lahoud

⁵ Union des producteurs agricoles, Fiche O6 – La valorisation des terres en friche

⁶ Entente sectorielle 2017-2019 - Rapport final Mesures régionales de remise en production agricole de terres et bâtiments inexploités, page 26

4.2. Exploitations agricoles

4.2.1. Nombre d'exploitations

La MRC de L'Île-d'Orléans compte 165 exploitations agricoles sur son territoire en 2021. La municipalité de Sainte-Famille regroupe le tiers des exploitations agricoles avec 54 fermes en activité. Viennent ensuite les municipalités de Saint-Laurent, Saint-Jean et Saint-Pierre avec respectivement 31, 30 et 28 fermes.

165
fermes

Au cours des dernières années, la MRC de L'Île-d'Orléans a connu une diminution du nombre de ses exploitations agricoles. En effet, entre 2004 et 2021, une baisse de plus de 10,3 % des fermes s'est effectuée, ce qui représente une diminution nette de 19 fermes. C'est la municipalité de Saint-François qui a connu une plus forte diminution de ses exploitations avec une perte de 24,0 %.

Tableau 3. Évolution du nombre d'exploitations agricoles par municipalité

	2004	2007	2010	2015	2021	% variation 2004-2021
Sainte-Famille	59	58	57	57	54	- 8,5 %
Saint-François	25	23	21	23	19	- 24,0 %
Saint-Jean	33	33	36	35	30	- 9,1 %
Saint-Laurent	37	34	31	32	31	- 16,2 %
Sainte-Pétronille	3	2	2	≤ 3	3	0 %
Saint-Pierre	27	25	26	27	28	3,7 %
MRC	184	175	173	176	165	- 10,3 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Afin d'avoir un portrait sommaire des exploitations agricoles qui cessent leurs activités, les données du tableau suivant permettent de connaître le nombre de fermes perdues en fonction des types de production et le nombre de nouvelles fermes qui s'établissent en fonction des types de production. Ces données sont fournies par la Fédération de l'UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord pour la période 2018 et 2021.

Les pertes d'exploitations agricoles sur l'île d'Orléans se sont davantage effectuées au niveau des cultures de grains, de pommes de terre, de pommes et d'acériculture. Pour les nouvelles exploitations, ce sont majoritairement des fermes maraichères et de pommes qui ont vu le jour avec plus de la moitié des fermes. Aussi, on peut observer que des cultures moins fréquentes sont arrivées sur le territoire. Pour les nommer, il y a les productions d'insectes comestibles, d'œufs et de plantes médicinales.

Tableau 4. Gains et pertes des exploitations agricoles selon leur type de production entre 2018 et 2021

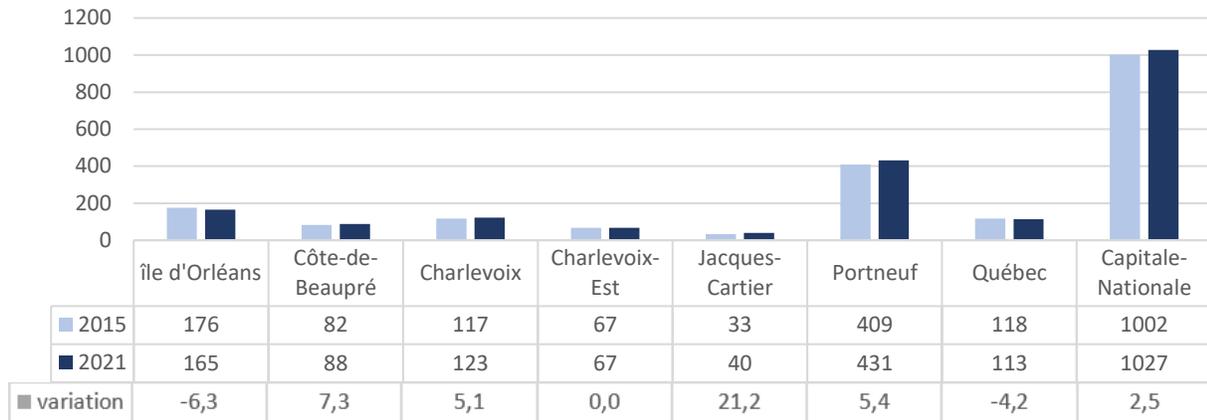
Productions	Pertes	Productions	Gains
	Nb fermes		Nb fermes
Acériculture	- 3	Ail	+ 1
Asperges et framboises	- 1	Apiculture	+ 1
Bovin	- 1	Canards	+ 1
Canards, Oies	- 1	Chevaux	+ 1
Chevaux	- 2	Fraises et framboises	+ 1
Chien	- 1	Insectes comestibles	+ 1
Foin	- 1	Lait	+ 1
Fraises	- 2	Maraîcher	+ 6
Grains	- 6	Œufs	+ 1
Grains et pommes	- 1	Plantes médicinales - Fines herbes	+ 1
Lait	- 1	Pommes	+ 6
Lait de chèvre	- 1	Pommes de terre	+ 1
Pommes	- 5	Total – Gains	22
Pommes de terre	- 5		
Pommes, fraises et framboises	- 1		
Porc	- 1		
Total – Pertes	- 33		

Source : Fédération de l'UPA Capitale-Nationale- Côte-Nord 2021

Au niveau régional, l'île d'Orléans représente 16,1 % des fermes de la Capitale-Nationale. Ainsi, elle se situe au deuxième rang, derrière la MRC de Portneuf (40 %). Cette dernière est fortement représentée par la production laitière avec près du quart de l'ensemble de ses exploitations.

En se référant au graphique suivant, contrairement aux autres territoires de la région, l'île d'Orléans a perdu 6,3 % de fermes entre 2015 et 2021. Mis à part l'agglomération de Québec, les MRC de la Capitale-Nationale sont toutes demeurées constantes ou ont enregistré une augmentation de leur nombre de fermes.

Graphique 4. Nombre d'exploitations agricoles dans la Capitale-Nationale entre 2015 et 2021



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

4.2.2. Taille des exploitations agricoles

La taille des fermes de l'île d'Orléans a connu une augmentation au cours des dernières années. En effet, la superficie cultivée moyenne des exploitations agricoles a augmenté de 13,5 % entre 2004 et 2021, passant de 44,5 hectares à 50,5 hectares.

En termes de superficie exploitée moyenne des fermes, les données ont aussi progressé, cette fois de 11,8 %, passant de 72,8 hectares et à 81,4 hectares pour la même période. Ainsi, les propriétaires fonciers agricoles détiennent davantage de superficies agricoles.

Tableau 5. Taille des exploitations agricoles

	2004	2010	2021	Variation 2004-2021
	ha	ha	ha	%
Superficie exploitée totale	13 392	13 392	13 425	0,3 %
Superficie cultivée totale	8 180	8 247	8 325	1,8 %
Superficie exploitée moyenne	72,8	77,4	81,4	11,8 %
Superficie cultivée moyenne	44,5	47,7	50,5	13,5 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

4.3. Exploitants agricoles, main d'œuvre et relève agricole

4.3.1. Exploitants agricoles

À des fins de précisions, un exploitant agricole est défini comme toute entité, quelle qu'en soit la forme juridique, qui fait l'élevage d'animaux ou cultive des végétaux ou cueille des végétaux sauvages ou des champignons, en vue de la mise en vente pour consommation humaine.⁷ Plus précisément, selon la Loi provinciale sur les producteurs agricoles, L.R.Q., C, P-28, la définition d'un producteur agricole est la suivante :

Une personne engagée dans la production d'un produit agricole sauf :

- i. Une personne engagée dans cette production à titre de salarié au sens du Code du travail ;
- ii. Une personne qui exploite la forêt sauf quand elle exploite la partie boisée de sa ferme ;
- iii. Une personne engagée dans la production d'un produit agricole consommé entièrement par elle-même et les membres de sa famille ;
- iv. Une personne dont la production agricole destinée à la mise en marché est d'une valeur annuelle inférieure à 5 000 \$ ou, compte tenu de la variation du prix des produits agricoles, à toute autre somme que peut déterminer le gouvernement par décret, lequel entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute date ultérieure qui y est fixée ;

4.3.1.1. Nombre de producteurs

Le territoire de l'île d'Orléans regroupe 272 producteurs agricoles. Entre 2015 et 2021, une légère croissance de 3,8 % du nombre de producteurs est observée, et ce, malgré une baisse du nombre de fermes pour cette même période. La grande majorité des producteurs sont des hommes, avec 68 %, comparativement à 32 % pour les productrices.

272
exploitants

Tableau 6. Nombre de producteurs agricoles

	2015	2017	2019	2021
Hommes	179	174	177	186
Femmes	83	81	92	86
Total	262	255	269	272

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

⁷ https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Marche_public.pdf (page consultée le 10 décembre 2022)

4.3.1.2. Âge des producteurs

La strate d'âge la plus représentée au sein des producteurs de la MRC est celle des 40 à 60 ans (48 %), suivie par celle des 60 ans et plus (36 %) et finalement les moins de 40 ans (16%). La moyenne d'âge des producteurs agricoles est de 54 ans en 2021.

Tableau 7. Nombre de producteurs agricoles selon l'âge

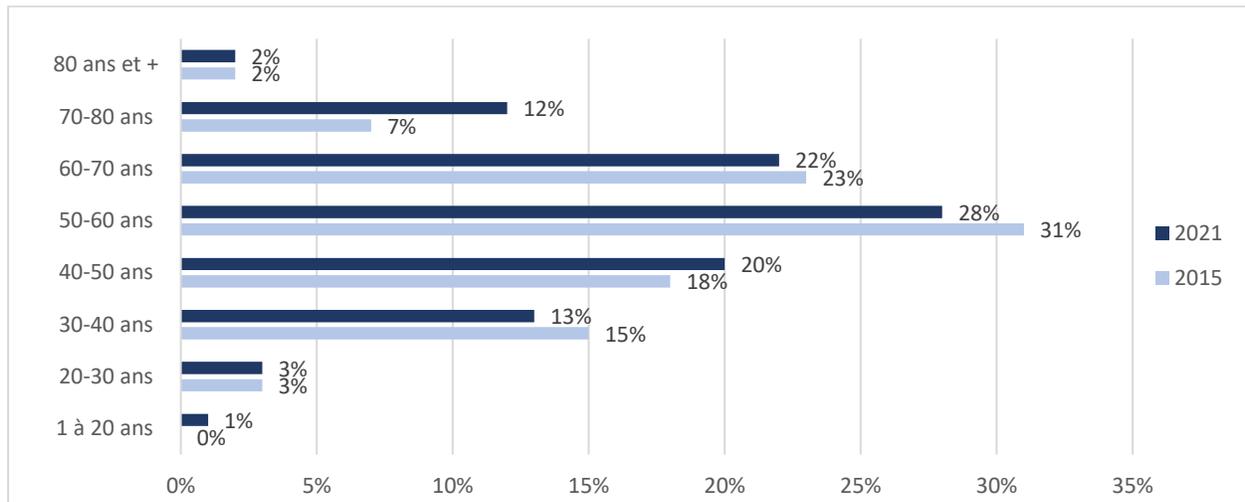
	1 à 20 ans	20 à 30 ans	30 à 40 ans	40 à 50 ans	50 à 60 ans	60 à 70 ans	70 à 80 ans	80 ans et +	Total
St-François			2	5	6	4	7		24
Ste-Famille			7	15	26	22	12	2	84
St-Jean	2	4	7	11	22	7	3	2	58
St-Laurent		1	9	12	13	19	1	1	56
St-Pierre		2	7	12	7	6	9	1	44
Ste-Pétronille			2		2	1	1		6
Total (Nb)	2	7	34	55	76	59	33	6	272
Total (%)	1 %	3 %	13 %	20 %	28 %	22 %	12 %	2 %	100 %
Total regroupé (%)	16 %		48 %		36 %				100 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Le graphique suivant met en parallèle l'âge des producteurs agricoles pour l'année 2015 et celle de 2021. On remarque l'évolution des strates d'âge. Les groupes des 40 à 50 ans et 70 à 80 ans ont augmenté (2 % et 5 %), tandis que ceux des 30 à 40 ans, 50 à 60 ans et des 60 à 70 ans ont légèrement diminué (2%, 3 % et 1 %). Ces données mettent en relief une stabilité de l'âge des exploitants agricoles, mis à part la strate des 70 à 80 ans où la différence entre les deux années est plus significative.



Graphique 5. Évolution de l'âge des producteurs agricoles selon les strates d'âge en 2015 et 2021



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

4.3.2. Main d'œuvre

À l'île d'Orléans, en 2021, la majorité des exploitations agricoles dépendent de la main d'œuvre familiale.⁸ En effet, 60 % des fermes emploient de la main d'œuvre ayant un lien familial avec le propriétaire tandis que 40 % des fermes embauchent des personnes n'ayant aucun lien familial, plus précisément de la main d'œuvre engagée.

Tableau 8. Provenance de la main d'œuvre agricole

Fermes employant de la main d'œuvre	%
Familiale	60 %
Non familiale (au Québec)	29 %
Non familiale (extérieur du Québec)	11 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Le recrutement de la main d'œuvre est devenu un défi sur maintes fermes québécoises et l'île d'Orléans ne fait pas exception. Malgré la mécanisation croissante de l'agriculture, les exploitations font face à un vieillissement de la population et à une diminution de l'intérêt des

⁸ Main d'œuvre familiale : Main-d'œuvre qui fait partie de la famille du ou des propriétaires (conjoint ou conjointe non-propriétaire et autres membres de la famille (enfants, frères ou sœurs, père ou mère, neveux ou nièces).

Source : MAPAQ, Guide d'accompagnement du formulaire pour la fiche d'enregistrement d'une exploitation agricole

jeunes Québécois intéressés à travailler en agriculture. À l'île d'Orléans, la forte présence du secteur de l'horticulture avec son caractère saisonnier peut sembler moins attrayante.

Depuis quelques années, des fermes en production végétale de la MRC de L'île-d'Orléans embauchent des travailleurs étrangers temporaires (TET). Selon les données fournies par la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, ce sont approximativement 1 200 travailleurs étrangers essentiellement d'origine guatémaltèque ou mexicaine qui sont venus travailler dans plusieurs fermes en 2022. Les besoins en main d'œuvre se concentrent principalement sur les fermes horticoles.

Une agence de recrutement de travailleurs étrangers est présente sur le territoire de l'île d'Orléans pour aider les fermes à contrer la pénurie de main d'œuvre. L'entreprise Onésime Pouliot Solutions permet de faciliter la venue de la main d'œuvre de l'extérieur du pays au sein des exploitations agricoles.



4.3.3. Relève agricole

Selon les données du MAPAQ de 2021, 7,9 % des exploitants agricoles prévoient vendre leurs exploitations d'ici les prochaines années. Cette donnée représente 13 fermes orléanaises. Parmi ces exploitations, la totalité d'entre elles a déjà identifié une relève. Cela confirme que le territoire de l'île d'Orléans est attractif pour la relève agricole. Le ratio équivalent à 100 % s'est amélioré depuis les dernières années puisqu'en 2010 les exploitations qui prévoyaient vendre avaient identifié une relève dans une proportion de 75 %.

Exploitations prévoyant vendre dans les prochaines années	7,9 %
Exploitations ayant identifié de la relève	7,9 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

De plus, on observe une tendance à la diminution du nombre d'exploitations agricoles projetant vendre. En effet, entre 2010 et 2021, le nombre de fermes prévoyant vendre est passé de 20 à 13, soit une baisse de 35 %.

La relève agricole de l'île d'Orléans se mobilise auprès de l'Association de la relève agricole Capitale-Nationale-Côte-Nord. Ce regroupement réunit des jeunes intéressés par l'agriculture, en voie d'établissement ou encore récemment établis, pour qu'ils puissent échanger entre eux dans

le but de défendre l'intérêt général de leur profession. Il informe ses membres et a également le mandat de représenter les jeunes agricultrices et agriculteurs là où leurs intérêts sont en jeu. De plus, des activités locales et régionales sont organisées pour dynamiser les jeunes producteurs et leur milieu.

La MRC de L'Île-d'Orléans contribue à l'établissement de la relève et à assurer la pérennité des entreprises dans la région. À titre de partenaire de l'*Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis*, la MRC rend disponible le service de L'ARTERRE mis en place depuis 2020 dans notre région. Le projet répond au besoin de remettre en production des terres agricoles qui ne sont pas valorisées.

L'ARTERRE est un service de maillage permettant d'accompagner et de jumeler les aspirants-agriculteurs avec des agriculteurs et des propriétaires fonciers. Il encourage la relève agricole en contribuant à la reprise de fermes qui n'ont pas de relève apparentée, en démarrant de nouvelles entreprises par l'acquisition ou la location de terres inexploitées et en mettant sur pied des partenariats d'affaires sur mesure.



Crédit photo : Pierre Lahoud

4.4. Types de production

Les productions agricoles sont nombreuses et diversifiées à l'île d'Orléans. Le tableau synthèse suivant présente le nombre d'exploitations par type de production comptabilisé en fonction de la principale source de revenus des fermes. La production de fruits (57 fermes) est le plus important type de production et arrive au premier rang en termes de nombre d'exploitations spécialisées, suivie de la production de légumes (39 fermes). Les autres productions représentent chacune moins de 11% des fermes de l'île d'Orléans.



Tableau 9. Portrait des exploitations agricoles par type de production selon l'activité principale

Type de production	Nombre d'exploitations ¹	Proportion par rapport au même type de production ²	Proportion par rapport au total du nombre d'exploitations ³
Céréales	12	9,6 %	7,3 %
Fourrages	6	4,8 %	3,6 %
Légumes	39	31,2 %	23,6 %
Fruits	57	45,6 %	34,6 %
Horticulture ornementale	2	1,6 %	1,2 %
Cultures abritées	4	3,2 %	2,4 %
Acériculture	5	4 %	3 %
Total – Productions végétales	125	100 %	75,7 %
Bovins laitiers	18	45,0 %	11,0 %
Bovins de boucherie	1	2,5 %	0,6 %
Volailles	7	17,5 %	4,2 %
Chevaux	1	2,5 %	0,6 %
Œufs	2	5,0 %	1,2 %
Autres productions (ex : œufs, canards)	11	27,5 %	6,7 %
Total – Productions animales	40	100 %	24,3 %
Total général	165	-	100 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

1 : Déclarant la production en activité principale

2 : La proportion fait référence au nombre d'exploitations des différents types de production d'un secteur d'activité, soit le secteur végétal ou le secteur animal, par rapport au nombre d'exploitations de son secteur

3 : La proportion fait référence au nombre d'exploitations des différents types de production par rapport au nombre d'exploitations global

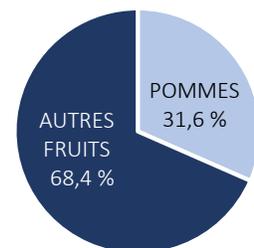
4.4.1. Productions végétales

La zone agricole de la MRC de L'Île-d'Orléans est caractérisée par une forte dominance du secteur des productions végétales en termes de nombre de fermes. Les productions végétales regroupent la majorité des exploitations agricoles du territoire avec 75,7 % puisque 125 des exploitations déclarent avoir comme principale activité la production végétale sur un total de 165.

4.4.1.1. Production fruitière

La production de fruits est le type de production végétale qui domine l'agriculture dans la MRC de L'Île-d'Orléans en termes de nombre d'exploitants agricoles déclarant cette production comme première source de revenus. En effet, en se référant au tableau de la section précédente, ces fermes représentent 45,6 % des productions végétales de l'île d'Orléans et 34,6 % de l'ensemble des exploitations du territoire orléanais.

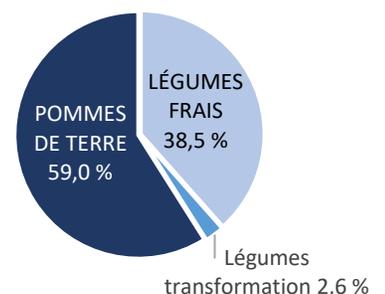
La catégorie « autres fruits » domine la production fruitière. En effet, il y a une forte concentration de ces productions sur le territoire avec 39 exploitations agricoles. Cette catégorie regroupe les cultures de fraises, framboises, bleuets, etc., et représente 68,4 % de la production de fruits de l'île d'Orléans. Vient ensuite la catégorie des pommes dont 18 producteurs se consacrent principalement à cette culture, soit 31,6 % des cultures de fruits.



4.4.1.2. Production de légumes

La production de légumes se situe au deuxième rang des principaux types de productions végétales. En se référant au tableau précédant, les fermes de production de légumes regroupent un peu moins du tiers des exploitations agricoles en production végétale avec 31,2 % et un peu moins du quart des exploitations agricoles pour l'ensemble des exploitations agricoles de l'île d'Orléans avec 23,6 %.

Il y a une diversité de produits maraîchers. On remarque une dominance pour la production de pommes de terre avec 59,0 % de l'ensemble de la production de légumes dont 23 exploitations agricoles cultivent cette production comme première source de revenus. Suivent les légumes frais cultivés par 15 producteurs et représentant 38,5 % de la production de légumes. Puis, en dernière place, la catégorie des légumes de transformation concerne précisément 2,6 % avec 1 producteur agricole qui s'y consacre comme principale activité.



4.4.1.3. Répartition des productions végétales selon les municipalités

La plus forte concentration des exploitations agricoles cultivant des productions végétales se localise dans la municipalité de Sainte-Famille. Elle regroupe près du tiers (32,0 %) des exploitations agricoles de la production végétale dont les producteurs en tirent leur première source de revenus avec 40 fermes. La municipalité de Saint-Laurent vient au 2^e rang avec 20,8 % des exploitations en production végétale, soit 26 fermes. L'agriculture est peu significative à Sainte-Pétronille.

Tableau 10. Répartition du type de productions végétales selon les municipalités

	Céréales	Fourrages	Légumes			Acériculture	Fruits		Horticulture ornementale	Cultures abritées	Total	
			Légumes frais	Légumes transformés	Pommes de terre		Pommes	Autres fruits			Nb	%
	Nb										Nb	%
Ste-Famille	3	1	4	0	5	0	13	10	1	3	40	32,0 %
St-François	3	0	2	0	4	1	0	3	1	0	14	11,2 %
St-Jean	2	3	0	0	7	1	1	4	0	1	19	15,2 %
St-Laurent	1	1	6	1	7	1	0	9	0	0	26	20,8 %
Ste-Pétronille	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	3	2,4 %
St-Pierre	3	1	3	0	0	1	4	11	0	0	23	18,4 %
MRC	12	6	15	1	23	5	18	39	2	4	125	100 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Pour les productions les plus dominantes des fruits et légumes, on remarque que :

- Plus de la moitié des exploitations fruitières (40,4 %), toutes catégories confondues, se concentrent dans la municipalité de Sainte-Famille avec 23 fermes ;
- Plus de la moitié des exploitations de légumes (35,9 %), toutes catégories confondues, se situent dans la municipalité de Saint-Laurent avec 14 fermes.

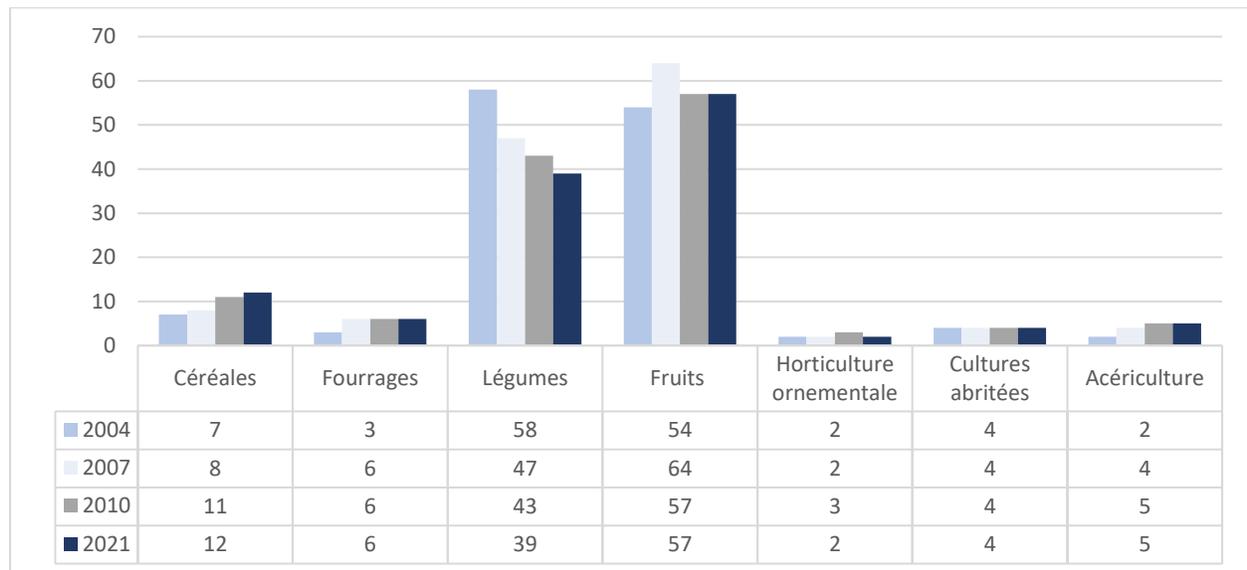


4.4.1.4. Évolution des productions végétales

Le nombre d'exploitations en production végétale démontre une évolution dans le temps et a connu une légère baisse entre 2004 et 2021, soit une diminution de 3,8 %. Même si le nombre d'exploitations agricoles spécialisées en production végétale a diminué de 5 fermes au cours des dernières années, passant de 130 à 125, leur proportion par rapport au nombre total d'exploitations est quand même passée de 71,7 % à 75,8%, renforçant la position dominante de ce type d'agriculture sur notre territoire.

Bien que l'on remarque une certaine stabilité dans certaines productions, d'autres sont en régression comme la production de légumes tandis que d'autres sont en croissance comme les céréales, les fourrages, les fruits et l'acériculture.

Tableau 11. Évolution des productions végétales entre 2004 et 2021



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*



4.4.1.5. Productions végétales selon les superficies

Le tableau suivant présente les différents secteurs en production végétale à l'île d'Orléans et les superficies qui leur sont dédiées. On observe que la catégorie « autres » représente la plus grande part des superficies cultivées végétales de l'île d'Orléans avec 31,0 % et elle comprend les éléments suivants : foin, terres en préparation pour la culture, bâtiments et cours de ferme, engrais verts, terres en préparation pour la culture de vigne, jachère, zones cultivables non exploitées et enfouissements d'engrais verts.

Mis à part cette catégorie, les principales superficies végétales du territoire sont les deux productions suivantes : production de céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains et celle de fourrages. Elles avoisinent toutes les deux 20 % des superficies.

Aussi, environ 12 % des superficies en termes végétales sont consacrées à la production de pommes de terre.

L'acériculture, les fruits en verger, les légumes frais, les fruits en champ, les légumes de transformation, l'horticulture ornementale et les cultures abritées couvrent des superficies inférieures à 7 %.

Tableau 12. Superficies cultivées par type de productions végétales

	Hectares	%
Acériculture	854	6,4 %
Céréales, oléagineux, légumineuses & autres grains	2 723	20,3 %
Fourrages	2 560	19,1 %
Légumes transformation	53	0,4 %
Légumes marché frais	513	3,8 %
Pommes de terre	1 623	12,1 %
• Transformées (croustilles)	448	3,3 %
• Prépelage	265	2,0 %
• Marché frais	910	6,8 %
Fruits verger	168	1,3 %
Fruits champ	721	5,4 %
Horticulture ornementale	45	0,3 %
Cultures abritées (serres)	1	0,0 %
Autres	4 162	31,0 %
Total	13 423	100 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

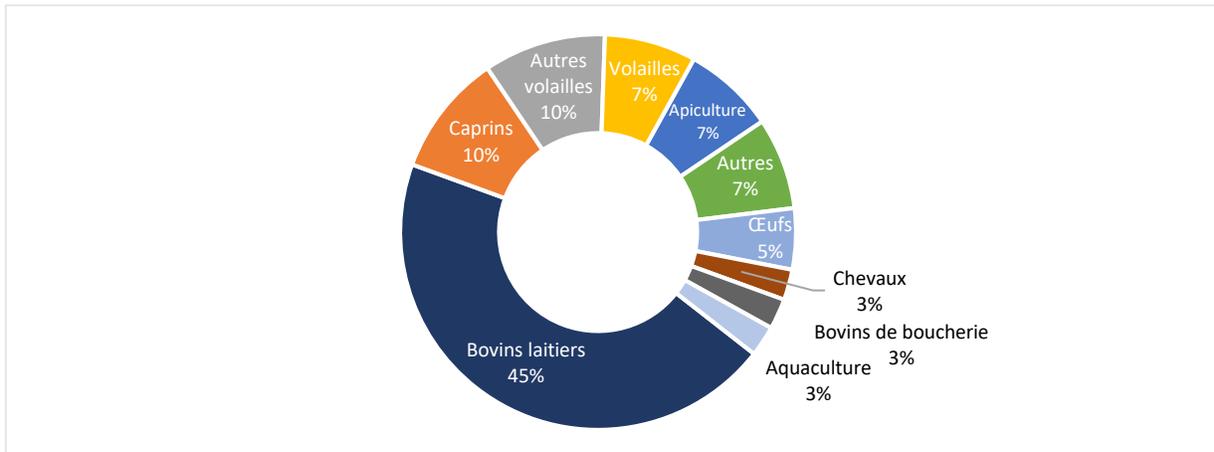
4.4.2. Productions animales

En 2021, parmi l'ensemble des exploitations agricoles du territoire de l'île d'Orléans, près du quart (24,3%) avaient une production animale comme principale source de revenus. En se référant au tableau 9, cette proportion représente 40 exploitations agricoles sur un total de 165.

4.4.2.1. Répartition des élevages

La production bovine laitière constitue la principale production animale effectuée sur le territoire. En effet, l'élevage de bovins laitiers constitue 45,0 % des productions animales grâce à la présence de 18 fermes et 11,0 % de l'ensemble des exploitations du territoire orléanais.

Graphique 6. Répartition des productions animales



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Le secteur de la volaille vient loin derrière avec 7 fermes pratiquant ce type d'élevage. Ce sont 4,2 % des exploitations en production animale qui se consacrent à la production de volaille. Cette production se divise en deux catégories, celle de l'élevage de poulets et dindons avec 3 fermes et celle des autres volailles, (par exemple les élevages de canards et d'émeus), avec 4 fermes à l'île d'Orléans.

Viennent ensuite les élevages de caprins (4 fermes), d'apiculture (3 fermes), d'autres productions (3 fermes) comprenant les catégories d'élevage suivantes : autres cervidés femelles, autres espèces animales, bisons (femelles), cerfs rouges (femelles), lapines de reproduction (accouplées), lapins vendus/an pour la chair (de 9 à 12 semaines), sangliers (femelles), visons (femelles) et wapitis (femelles), et d'œufs (2 fermes).

Les productions de bovins de boucherie, de chevaux et d'aquaculture viennent compléter le portrait des exploitations agricoles en production animale et comprennent une seule ferme par type de production.

La majorité des fermes se concentre dans les municipalités de Sainte-Famille (32,5 %) et de Saint-Jean (27,5 %). Un peu moins du 2/3 des exploitations agricoles s’y localisent avec respectivement 13 et 11 fermes en production animale.

Tableau 13. Répartition des productions animales à l’île d’Orléans selon les municipalités

Municipalités	Bovins laitiers	Bovins de boucherie	Volailles		Œufs	Chevaux	Autres productions				Total	
			Poulets & dindons	Autres volailles ¹			Caprins	Apiculture	Aquaculture	Autres ²	Nb	%
Ste-Famille	5	-	3	1	-	-	-	-	1	3	13	32,5 %
St-François	1	-	-	-	1	-	2	1	-	-	5	12,5 %
St-Jean	8	1	-	-	-	1	1	-	-	-	11	27,5 %
St-Laurent	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	4	10,0 %
Ste-Pétronille	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	2,5 %
St-Pierre	2	-	-	1	1	-	1	1	-	-	6	15,0 %
Total	18	1	3	4	2	1	4	3	1	3	40	100 %
	45 %	2,5 %	7,5 %	10,0 %	5,0 %	2,5 %	10,0 %	7,5 %	2,5 %	7,5 %		

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

¹: La catégorie « autres volailles » comprend : canard, émeu, etc.

²: La sous-catégorie « autres » comprend : autres cervidés femelles, autres espèces animales, bisons (femelles), cerfs rouges (femelles), lapines de reproduction (accouplées), lapins vendus/an pour la chair (de 9 à 12 semaines), sangliers (femelles), visons (femelles) et wapitis (femelles)



4.4.2.2. Évolution des productions animales



Il y a une diminution de près de 23 % du nombre de fermes en production animale entre 2004 et 2021, ce qui représente une perte de 12 exploitations agricoles durant cette période. Bien que la production bovine laitière domine les productions animales, elle a connu une diminution importante de son nombre de fermes au cours des dernières années. En 2004, la MRC comptait 34 fermes laitières, représentant ainsi 65,3 % des fermes en production animale, tandis qu'en 2021 à peine 18 fermes laitières subsistent avec une représentation de 45,0 % des fermes en production animale. Cette perte représente 16 exploitations agricoles, plus précisément une baisse de 47,1 %.

Les élevages de type traditionnel, tels que les bovins de boucherie, les porcs et les volailles, ont aussi connu une diminution de leur nombre d'exploitations au cours des années. Puis, de nouvelles fermes orientées vers l'agriculture de créneau, telles que les œufs et les autres productions, ont augmenté leur nombre d'exploitations.

Tableau 14. Évolution des productions animales entre 2004 et 2021

	2004	2010	2021	Variation 2004-2021
Bovins laitiers	34	22	18	↓ 47,1 %
Bovins de boucherie	3	4	1	↓ 66,7 %
Porcs	2	1	0	↓ 100 %
Volailles	7	7	7	0 %
• Poulets et dindons	nd	nd	3	
• Autres volailles	nd	nd	4	
Chevaux	2	3	1	↓ 50,0 %
Ovins	0	3	0	0 %
Œufs	0	0	2	↑ 100 %
Autres productions	4	4	11	↑ 175 %
• Caprins	nd	nd	4	
• Apiculture	nd	nd	6	
• Aquaculture	nd	nd	1	
• Autres	nd	nd	3	
Total	52	44	40	↓ 23,1 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Nd : Données non disponibles

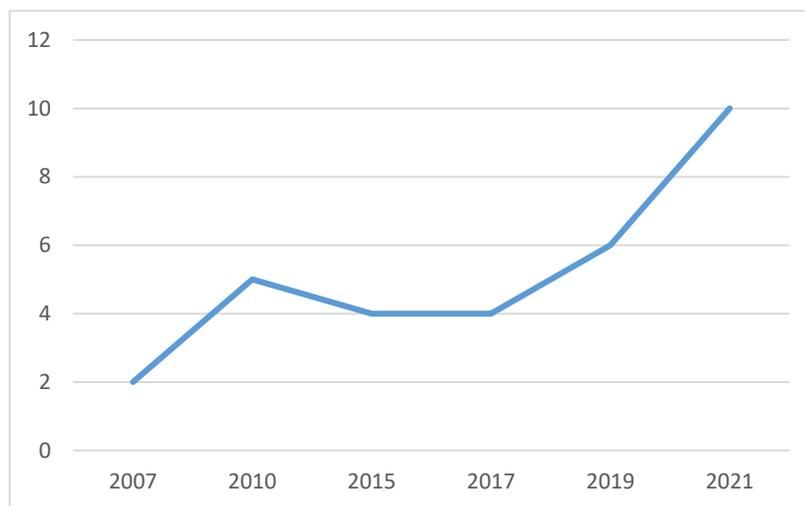
4.5. Agriculture biologique

L'appellation biologique est encadrée par une loi du gouvernement du Québec. Cette loi exige que tous les aliments portant cette appellation soient certifiés par un organisme de certification officiellement reconnu. Concrètement, cela signifie qu'il faut que le producteur agricole ait obtenu une certification biologique auprès d'un organisme agréé par le Conseil d'accréditation du Québec (CAQ), l'instance gouvernementale qui gère les appellations, afin d'apposer sur un emballage le nom de l'organisme qui les a certifiés.

La production biologique est un secteur en croissance depuis les dernières années à l'échelle provinciale. C'est une tendance qui répond aux attentes des consommateurs pour des produits plus sains.

À l'île d'Orléans, le nombre d'exploitations agricoles certifiées biologiques a globalement augmenté depuis de 2007, passant de 2 exploitations certifiées pour atteindre 10 fermes détenant une certification d'agriculture biologique en 2021. C'est une hausse de 400 %. Bien que le nombre d'exploitations biologiques soit marginal avec une représentation de 6,1 % de l'ensemble des exploitations agricoles du territoire, il y a une transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique qui progresse.

Graphique 7. Évolution des exploitations ayant des productions biologiques certifiées



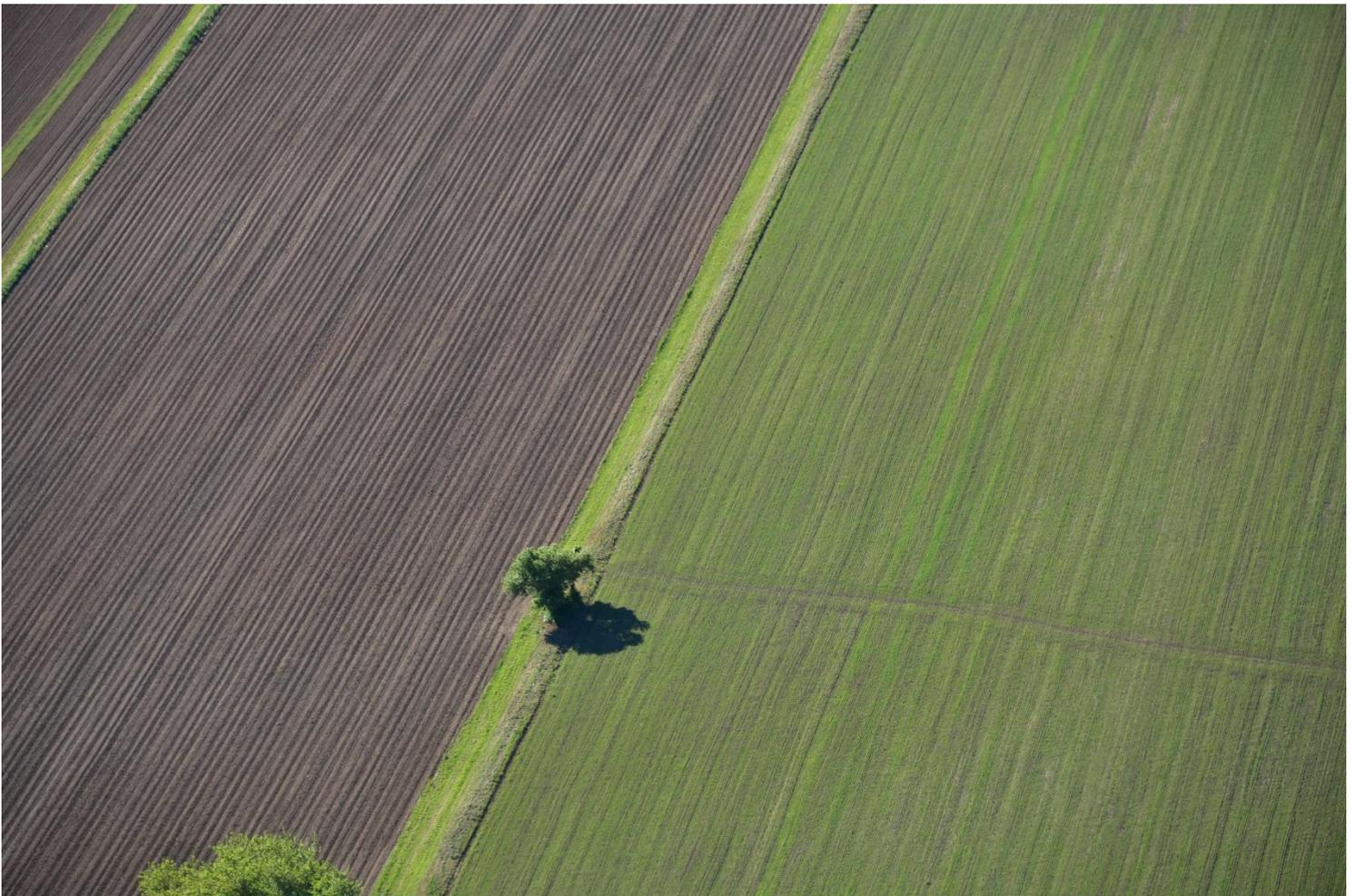
Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*
2017 et 2019 données certifiées

Les différents types de productions biologiques certifiées à l'île d'Orléans sont exclusivement issus de la production végétale. Il y a une diversification des productions sous régie biologique qui se

répartit ainsi : acériculture, céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains, fruits aux champs, légumes frais et œufs.

L'ensemble des fermes de l'île d'Orléans sous régie biologique se consacre presque exclusivement à ce type de production dans leurs activités agricoles. Effectivement, avec les données de revenus disponibles en production biologique pour 2019, la proportion des revenus répartis de 3 794 390 \$ par rapport aux revenus totaux de 3 967 946 \$ confirme que les exploitations certifiées biologiques génèrent 95,6% de leurs revenus de leur production biologique.

À l'échelle de la région de la Capitale-Nationale, il y a un total de 66 fermes détenant une certification biologique. L'île d'Orléans occupe le deuxième rang régional en termes de pourcentage du nombre d'exploitations qui cultivent sous régie biologique avec 15,2 %.



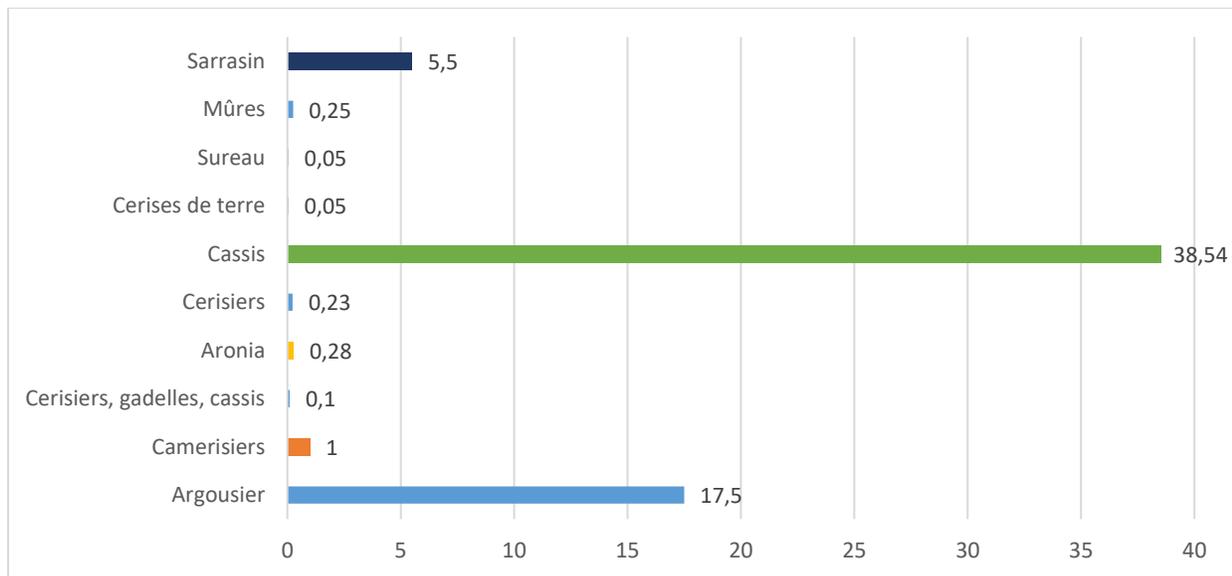
4.6. Productions émergentes

Les productions en émergence amènent sur les marchés de nouvelles opportunités de diversification des produits agricoles et agroalimentaires, en plus de mettre en valeur notre territoire.

Selon diverses publications de productions en émergence du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), différentes cultures fruitières indigènes sont nouvellement identifiées et permettent de cibler une quinzaine d'opportunités de production au Québec. Sur l'île d'Orléans, c'est principalement la présence de productions de petits fruits en émergence qui s'implantent dont neuf (9) y sont répertoriées. À ces productions s'ajoute la culture de sarrasin qui appartient à la catégorie des grandes cultures.

Pour l'ensemble des productions en émergence, il s'agit généralement de petites superficies cultivées et leurs marchés restent à développer. Un total de 63,5 hectares en superficie est cultivé à l'île d'Orléans. La production de cassis, considérée par le CRAAQ comme une production en émergence, est bien ancrée à l'île d'Orléans. En effet, au moins trois (3) producteurs cultivent le cassisier depuis un bon nombre d'années déjà avec une superficie exploitée de près de 38,5 hectares et représentent 60,7 % de l'ensemble des productions identifiées en émergence.

Graphique 8. Superficie (ha) des productions en émergence en 2022



Source : QUÉBEC (2022). *Entrepôt de données ministériel*



Crédit photo : Dany Vachon



Crédit photo : Ariane Touzin



Crédit photo : Ariane Touzin

4.7. Activités complémentaires à l'agriculture

4.7.1. Agrotourisme

L'agrotourisme représente un moyen de mettre en valeur les produits de l'agriculture d'un territoire. Ce secteur d'activité contribue au développement de l'agriculture en y assurant une diversification et aussi une occupation dynamique du territoire agricole.

Par définition, l'agrotourisme est une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ceux-ci de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.⁹

Les exploitations agricoles pratiquant l'agrotourisme accueillent les touristes afin qu'ils puissent s'initier à l'agriculture et découvrir les productions sous différentes formes, dont :

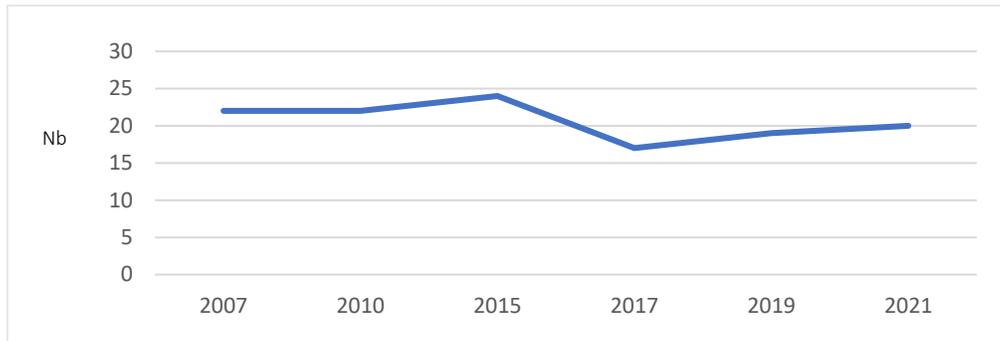
- L'interprétation, l'animation et la visite à la ferme ;
- L'hébergement à la ferme ;
- La restauration mettant en valeur les produits de la ferme et les produits agroalimentaires régionaux ;
- La promotion et la vente de produits agroalimentaires.

Toutefois, il est primordial de respecter la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* qui permet des activités qui se veulent complémentaires à la production ou à l'élevage. Certaines activités telles que les visites à la ferme, l'hébergement et la restauration nécessitent une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

L'île d'Orléans possède un fort achalandage touristique et la vocation agrotouristique est bien représentée. Ce sont 12,1% des exploitations agricoles qui offrent une activité agrotouristique. Ces 20 fermes représentent un peu moins du tiers des entreprises agrotouristiques de la région de la Capitale-Nationale qui en compte, pour leur part, 66.

⁹ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Portrait du secteur de l'agrotourisme, (page consultée le 22 novembre 2022)

Graphique 9. Évolution des exploitations pratiquant l’agrotourisme



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*, 2017 et 2019 données certifiées

Il y a une forte représentativité des fermes pratiquant l’agrotourisme situées du côté nord de l’île d’Orléans. En effet, la municipalité de Saint-Pierre regroupe 40% des exploitations agrotouristiques et celle de Sainte-Famille en compte 30%.

Les fermes de l’île d’Orléans pratiquant l’agrotourisme se consacrent presque exclusivement à ce type d’activité agricole. En effet, avec les données de revenus disponibles pour 2019, la proportion des revenus répartis des fermes agrotouristiques de 5 826 559 \$ par rapport à leurs revenus totaux de 6 791 134 \$ confirme que les exploitations agrotouristiques génèrent 85,8% de leurs revenus en provenance de leurs activités en agrotourisme.

Du côté des pratiques agrotouristiques, la MRC de L’île-d’Orléans offre une diversité. On retrouve maintes fermes offrant de la vente de produits agroalimentaires et aussi de l’interprétation, l’animation et la visite à la ferme.

Tableau 15. Pratiques agrotouristiques

Vente et promotion	interprétation	Repas	Hébergement
20	18	4	≤3

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

L’agrotourisme est un produit d’appel pour le territoire de l’île d’Orléans. Cette affirmation a été confirmée lors d’une enquête réalisée par la firme de sondages SOM en 2016 auprès de citoyens du Québec dont l’objectif était d’évaluer la notoriété de l’île d’Orléans et de ses produits agroalimentaires. Globalement, l’île d’Orléans arrive en 6^e position avec 11 % de notoriété spontanée lorsque l’on pense à l’agrotourisme pour l’ensemble du Québec. Elle est devancée par la Montérégie et les Cantons-de-l’Est (respectivement 33 %), Charlevoix (15 %), Lanaudière et les Laurentides (respectivement 14 %). Pour les répondants de la région métropolitaine de

recensement (RMR) de Québec, l'île d'Orléans est le choix le plus populaire (46 %), suivi de Charlevoix (32 %), Chaudière-Appalaches (27 %) et Portneuf (26 %).¹⁰

Toujours selon les répondants du sondage, l'élément le plus représentatif de l'île d'Orléans est l'autocueillette de fruits (19 %). Si l'on jumèle l'agrotourisme (10 %) arrivant en 4^e position et l'autocueillette de fruits, on compte près du tiers des répondants pour qui l'île d'Orléans évoque les produits locaux.

Tableau 16. Éléments qui représentent le plus l'île d'Orléans selon les répondants du sondage

Éléments	%
Autocueillette de fruits (pommes, fraises et framboises)	19 %
Beauté des paysages	17 %
Félix Leclerc	14 %
Richesse de son patrimoine bâti	10 %
Agrotourisme (vignobles, cidreries et produits du terroir)	10 %
Fleuve Saint-Laurent	6 %
Pont de l'île d'Orléans	6 %
Activités de plein air	3 %
Ne connaît pas l'île d'Orléans	14 %
Ne sait pas	1 %
Total	100 %

Source : MRC de L'Île-d'Orléans – Sondage Som (1036 répondants) mai 2016

Au Québec, depuis les dernières années, l'agrotourisme et le tourisme gourmand connaissent une réelle effervescence. C'est ce qui se dégage d'une étude commandée en 2016 par le Groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand au Québec, un comité sectoriel du CRAAQ. Alors que le secteur de l'agrotourisme était principalement un produit dérivé secondaire proposé par quelques producteurs pour accroître leur revenu, c'est maintenant devenu une réelle expérience touristique. L'étude réalisée a permis de confirmer l'importance du secteur. Celui-ci a longtemps été perçu comme secondaire, qui pouvait appuyer les autres, mais l'étude confirme qu'il s'agit bel et bien d'un secteur majeur en soi. Il demeure un excellent produit de support pour l'ensemble de l'industrie touristique québécoise, mais il a également la capacité d'être un véritable produit d'appel identitaire.¹¹

¹⁰ Planification stratégique de promotion et de développement agricole et agroalimentaire de l'île d'Orléans – Rapport d'étape, MRC de L'Île-d'Orléans, mai 2016, p. 31-32

¹¹ Retombées économiques et importance touristique de l'agrotourisme et du tourisme gourmand, Rapport final présenté au Groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand au Québec, un comité sectoriel du CRAAQ, septembre 2016

Selon la définition adoptée par le Groupe de concertation sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand au Québec, le tourisme gourmand est la découverte par une clientèle touristique d'un territoire à travers des expériences culinaires distinctives et par des activités agrotouristiques et bioalimentaires mettant en valeur le savoir-faire de ses artisans et permettant d'apprécier les produits et les plats qui leur sont propres. Les entreprises qui en font partie sont :

- Des producteurs agrotouristiques ;
- Des artisans transformateurs (ex. : microbrasseries) offrant des visites ou un accès visuel aux installations, des démonstrations, une salle ou du matériel d'interprétation, une présentation des procédés de transformation ;
- Des producteurs agricoles qui sont uniquement ouverts au public pour la vente de leurs produits (aucune visite) ;
- Des restaurateurs offrant une cuisine régionale

Le tourisme gourmand inclut également des vitrines promotionnelles, telles que les marchés publics, les routes et les circuits.

4.7.1.1. Québec, région gourmande

La région de Québec est considérée comme chef de file dans le développement de l'offre en agrotourisme et en tourisme gourmand. Elle est reconnue pour la diversité et la qualité de ses produits agricoles et sa gastronomie. De Portneuf à la Côte-de-Beaupré en passant par la Jacques-Cartier, la Ville de Québec et l'Île d'Orléans, les artisans du terroir et les chefs offrent une diversité d'aliments et d'expériences.



Créée en 2018, la plateforme de concertation régionale *Québec, région gourmande* tend à positionner la région dans le créneau de l'agrotourisme et du tourisme gourmand, en misant sur les forces en présence et en mobilisant les acteurs du milieu. Les MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans, de La Jacques-Cartier et de Portneuf, ainsi que la Ville de Québec, travaillent conjointement à ce que la région de Québec soit la référence au Québec et hors Québec en termes d'expérience agrotouristique et de tourisme gourmand. Ainsi, la vision de *Québec, région gourmande* est la suivante :

Par la qualité de ses acteurs, sa forte notoriété ainsi que par son identité déployée dans un potentiel créatif unique, la région touristique de Québec est une destination incontournable en agrotourisme et en tourisme gourmand et même un modèle pour les autres régions du Québec en misant sur ces atouts que sont son histoire et son caractère urbain-rural.

La mission de *Québec, région gourmande* est d'être le moteur du développement et du rayonnement de l'agrotourisme et le tourisme gourmand dans la région touristique de Québec par la réalisation de :

- La concertation des intervenants du secteur ;
- La mise en valeur d'un positionnement commun et porteur ;
- L'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de la vision ;
- La mise en œuvre d'un plan d'action concerté.

Les actions de *Québec, région gourmande* se concrétisent notamment par la promotion de l'offre agrotouristique, le développement de l'offre agrotouristique et la formation des acteurs du milieu de l'agrotourisme et du tourisme gourmand dans la région de Québec.



Crédit photo : Jeff Frenette, Destination Québec Cité



Crédit photo : Jonathan Robert



Crédit photo : Ariane Touzin

4.7.2. Transformation

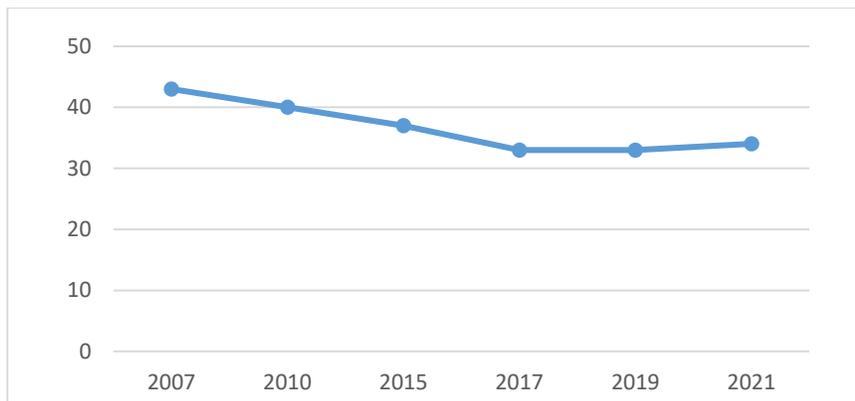
Les activités de transformation de produits agricoles de la ferme sont bien définies dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ). Au MAPAQ, on qualifie d'agro-transformation la transformation à la ferme de produits provenant principalement de l'exploitation agricole ou de celle d'autres producteurs considérée comme une activité agricole.

La transformation est considérée comme une activité agricole dans la mesure où elle est faite par un producteur agricole et qu'elle respecte les exigences suivantes : l'emplacement appartient à la même personne ou à la même entité juridique, le site de transformation est aussi un lieu de production des produits à l'origine de la transformation ou de la vente, l'activité principale doit toujours demeurer la pratique de l'agriculture et les produits transformés proviennent principalement de leur exploitation agricole ou, accessoirement, de celle d'autres producteurs.¹²

La transformation des produits représente un moyen de diversification pour les exploitations agricoles. En plus de produire des aliments d'origine végétale ou animale, une ferme peut utiliser cette ressource afin de la transformer dans l'objectif d'augmenter et de diversifier ses revenus.

À l'île d'Orléans, il y a une forte représentation de fermes transformant leurs produits. En 2021, plus d'une exploitation agricole sur cinq (34 fermes) effectue la transformation de ses produits agricoles. Bien qu'au Québec il y a un essor des activités de transformation permettant d'offrir des produits à valeur ajoutée, il y a cependant, un recul en termes de nombre d'entreprises agroalimentaires depuis les dernières années à l'île d'Orléans. En effet, une diminution de 20,9 % d'agro-transformateurs est constatée entre 2007 et 2021.

Graphique 10. Exploitations agricoles transformant à la ferme



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

¹² Commission de protection du territoire agricole, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (page consultée le 14 juin 2022)



Crédit photo : Dany Vachon

Les exploitations agricoles transformant à la ferme retirent la majorité de leurs revenus de cette activité agricole. En effet, avec les données de revenus disponibles pour 2019, 83,0 % des revenus des entreprises de transformation proviennent de leurs activités agroalimentaires. La proportion des revenus répartis des fermes agroalimentaires est de 8 102 529 \$ en comparaison à leurs revenus totaux de 9 761 555 \$.

Il y a une concentration d'agro-transformateurs situés dans la municipalité de Sainte-Famille. Cette dernière regroupe plus du tiers (38,2 %) des exploitations se consacrant à la transformation. Puis, Saint-Pierre compte près du quart (23,5 %) des exploitations agroalimentaires.

Une grande variété de produits à valeur ajoutée est présente sur l'île d'Orléans. La fabrication de produits de l'érable, autres que le sirop, et suivie de près avec les catégories de fabrication de boissons alcoolisées et de transformation de fruits et légumes sont les principaux domaines de transformation de produits agricoles sur le territoire avec respectivement 16, 13 et 12 agro-transformateurs.

Tableau 17. Répartition des exploitations agricoles déclarant des activités de transformation selon le type de produits

	Nombre ¹
Découpe et transformation de viandes, volailles et poissons (pâté, charcuterie, etc.)	≤ 3
Fabrication de produits de l'érable (autres que le sirop)	16
Transformation de fruits et légumes (conserves, jus, etc.)	12
Fabrication de produits de boulangerie et pâtisserie	≤ 3
Fabrication de boissons alcoolisées	13
Autres (produits cosmétiques de lavande)	≤ 3

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

1 : Les entreprises peuvent se retrouver dans plus d'une catégorie

Le secteur de la transformation de la viande est faiblement représenté sur le territoire de l'île et un seul abattoir est présent. Par définition, un abattoir abat et découpe en quartier les animaux destinés à la consommation humaine. Ferme Orléans, située à Saint-Laurent, détient un permis d'abattoir sous inspection provinciale décerné par le MAPAQ de la région de la Capitale-Nationale de catégorie A-3. Ce permis lui permet d'abattre uniquement des volailles et des lapins.¹³ Ce type d'abattoir est autorisé à revendre des carcasses d'animaux abattus à d'autres transformateurs, à

¹³ MAPAQ, Liste d'établissements sous permis consultée en ligne 9 décembre 2022

des grossistes ou des distributeurs qui approvisionnent le commerce de détail ou le secteur HRI (hôtels, restaurants et institutions). Il peut aussi les transformer sur place en différents produits.¹⁴

Il existe deux autres abattoirs dans la région de la Capitale-Nationale, cette fois dans la catégorie d'abattage de proximité. Ces abattoirs sont situés dans les MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est. Ils offrent principalement des services d'abattage et de découpe à forfait. Cela signifie qu'ils ne peuvent remettre eux-mêmes la viande en circulation, sauf s'ils l'acquièrent des éleveurs et la revendent sur place. Autrement, des éleveurs viennent y faire abattre leurs animaux puis récupèrent les carcasses ou les pièces découpées.¹⁵

4.7.2.1. Transformation hors ferme

L'île d'Orléans compte également des entreprises de transformation alimentaire qui ne sont pas des exploitations agricoles. Elles permettent une occupation dynamique du territoire et, la plupart, créent des interactions avec les producteurs agricoles par l'achat d'intrants.

Selon la connaissance du territoire des acteurs en développement économique, on dénombre près d'une quinzaine d'entreprises qui font de la transformation alimentaire hors ferme sur le territoire. Une bonne diversité de produits alimentaires est offerte. Les secteurs ayant au moins une entreprise de transformation alimentaire sont les suivants :

- Boulangeries et pâtisseries ;
- Cafés ;
- Confiseries ;
- Confitures, tartinades et confits ;
- Fabrication de bières ;
- Fabrication de produits laitiers ;
- Fruits et légumes ;
- Produits cuisinés.

De plus, l'île d'Orléans compte 43 restaurateurs détenant un permis de restauration délivré par le MAPAQ dans les trois catégories suivantes : préparation générale sans buffet, sans but lucratif et maintien chaud ou froid sans buffet.¹⁶



¹⁴ Vers une alimentation territorialisée et durable, Le système alimentaire de la grande région de Québec, de la production agricole à la gestion des résidus : enjeux, questions, portrait, page T-21

¹⁵ Idem, page T-22

¹⁶ MAPAQ, Liste des établissements sous permis (page consultée 30 novembre 2022)

4.8. Mise en marché



Crédit photo : Pectine.ca

La proximité géographique de l'agglomération de Québec profite au territoire de l'île par la présence d'un vaste bassin de consommateurs à faible distance. En plus des résidents locaux, les acteurs économiques profitent du passage des nombreux touristes et excursionnistes qui viennent s'approvisionner directement sur place. Ces éléments positifs ont pour avantage de stimuler le développement des activités agricoles du territoire orléanais.

Les exploitants agricoles disposent de canaux de mise en marché variés pour écouler leurs produits agricoles, soit : la mise en marché de proximité par la vente directe au consommateur, la mise en marché de proximité par la vente directe à un intermédiaire et la vente en circuit long en passant par plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.

4.8.1. Mise en marché de proximité

La mise en marché de proximité, aussi appelée la distribution en circuit court, est une forme de commercialisation qui rapproche le producteur agricole et le consommateur. Elle s'effectue de plusieurs façons en faisant intervenir tout au plus un intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur en réduisant la distance que parcourent les aliments.¹⁷

La commercialisation de proximité vise à satisfaire une demande croissante des consommateurs. Au nombre des avantages, soulignons les suivants :

- L'accès à des produits frais, diversifiés et de qualité fournissant une alimentation saine ;
- Une meilleure connaissance de la provenance des aliments et des modes de production ;
- Une plus grande visibilité des produits québécois ;
- La mise en valeur du secteur bioalimentaire, des métiers d'agriculteur et de transformateur et des produits ;
- Une contribution à l'occupation dynamique du territoire et à l'économie locale et régionale.¹⁸

¹⁷ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Mise en marché de proximité www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite (page consultée le 9 décembre 2022)

¹⁸ Idem



Crédit photo : Jeff Frenette, Destination Québec Cité



Crédit photo : Pectine.ca



Crédit photo : Jonathan Robert

Concernant la vente directe des produits aux consommateurs sans intermédiaire, les exploitations agricoles de la MRC de L'Île-d'Orléans vendent en grand nombre à leurs kiosques à la ferme, en offrant l'activité d'autocueillette et dans les marchés publics, avec respectivement 52, 38 et 24 fermes.

La vente au lieu de production est le moyen de commercialisation en circuit court le plus largement utilisé à l'île d'Orléans. Puisqu'une seule route principale très fréquentée en fait le tour, les fermes situées à proximité peuvent miser sur un grand achalandage de leur kiosque. Ainsi, la localisation des exploitations a un impact direct sur ce mode de commercialisation. La plupart des kiosques n'opèrent que durant les périodes de récoltes de produits agricoles frais. Par contre, bien des producteurs se dotent d'une installation permanente lorsqu'ils s'engagent dans la transformation de leurs produits destinés à la vente à l'année.

L'expérience d'autocueillette est associée à l'activité agrotouristique. Elle est largement pratiquée à l'île d'Orléans pour la cueillette de fraises et de pommes.

Pour la vente dans les marchés publics, c'est principalement au Grand Marché de Québec que plusieurs entreprises agricoles de l'île y vendent leurs produits à l'année. Ces dernières années, durant la saison estivale, un marché public est présent de façon ponctuelle à Saint-Laurent. Il s'agit d'une opportunité supplémentaire de commercialisation de proximité.

Tableau 18. Nombre d'exploitations agricoles selon réseaux de vente directe au consommateur

Vente directe au consommateur	Nombre
Kiosque à la ferme	52
Autocueillette	38
Marché public	24
Kiosque hors ferme	5
Site Internet transactionnel	7
Agriculture soutenue par la communauté (ex: panier légumes, viandes)	≤3
Autres	21

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

En ce qui concerne la vente en circuit court aux consommateurs avec un maximum d'un seul intermédiaire, 49 exploitations desservent prioritairement les détaillants (épiceries, boulangeries, etc.) et 24 exploitations les restaurants.

Pour le secteur du commerce de détail alimentaire, en 2022, le territoire compte cinq (5) dépanneurs, une (1) épicerie traditionnelle et une (1) épicerie fine. On note la présence de onze (11) magasins d'alimentation spécialisés, nommément : trois (3) boulangeries et/ou pâtisseries, deux (2) chocolateries et/ou confiseries, deux (2) magasins de confitures, deux (2) magasins de produits laitiers, une (1) conserverie, un (1) commerce de produits cuisinés et un (1) magasin de café. L'île ne compte aucune boucherie et poissonnerie.

Tableau 19. Nombre d'exploitations agricoles selon réseaux de vente directe avec un intermédiaire

Vente directe avec un intermédiaire	Nombre
Détaillants (ex : épiceries, boulangeries, etc.)	49
Restaurant	24
Transformateur ou emballeur vendant directement au consommateur	17
Hôtel	5
Institution (ex : écoles, CPE, etc.)	5
Marché virtuel	≤ 3
Autres	10

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

4.8.2. Mise en marché en circuit long



Crédit photo : Pectine.ca

Le circuit long met en jeu plus d'un intermédiaire entre le producteur agricole et le consommateur final. En effet, différents intermédiaires interviennent durant le processus de vente et chacun joue un rôle durant la vente du produit.

Parmi les types de ventes en circuit long, les exploitations agricoles de l'île d'Orléans utilisent prioritairement la vente aux transformateurs ou emballeurs commercialisant en gros (38 fermes), aux grossistes ou chaînes d'alimentation (33 fermes) et aux fédérations de producteurs (30 fermes).

Tableau 20. Nombre d’exploitations agricoles selon réseaux de vente avec plus d’un intermédiaire entre l’exploitant et le consommateur

Vente avec plus d’un intermédiaire entre l’exploitant et le consommateur	Nombre
Transformateur ou emballleur qui commercialise en gros	38
Grossistes ou chaînes d’alimentation	33
Agence de mise en marché collective	30
Courtiers en alimentation	6
Distributeur au détail et HRI	6
Autres	5

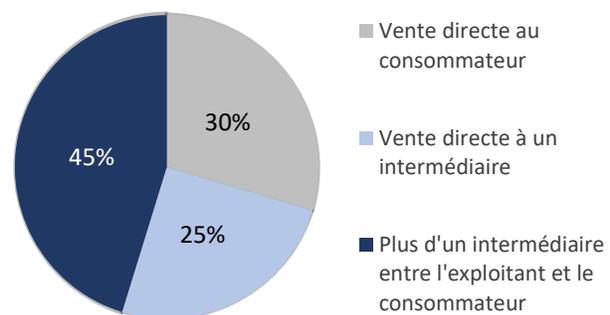
Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Après avoir acheminé successivement les produits par différents intermédiaires jusqu’au client final, le producteur perd le contact avec le consommateur. L’avantage réside dans le fait que le producteur peut vendre ses produits en plus grande quantité en réalisant certaines économies.

Au Québec, le secteur de la distribution alimentaire est occupé principalement par trois grandes chaînes, soit Loblaws (Maxi et Provigo), Métro (Super C, Marché Richelieu, Marché Ami) et Sobeys (IGA). Ces grandes chaînes constituent le canal dominant de distribution au Québec. Sur le territoire de l’île d’Orléans, aucun établissement de type supermarché n’est présent. La majorité des producteurs locaux doivent distribuer leurs produits à l’extérieur du territoire. Puis, les citoyens de l’île d’Orléans doivent parcourir une grande distance pour avoir accès à une offre alimentaire diversifiée.

4.8.3. Répartition des revenus selon le type de mise en marché

La vente des produits agricoles en circuit long est le type de mise en marché qui retire la plus grande part de revenus estimés pour les exploitants de l’île d’Orléans. Globalement, 45% des revenus de ventes proviennent de la mise en marché où plus d’un intermédiaire est présent entre le producteur agricole et le consommateur final. Viennent ensuite la



vente directe au consommateur (30 %) et la vente directe avec un intermédiaire (25 %). Par contre, si on jumèle la mise en marché de proximité réalisée par la vente directe et celle avec tout au plus un intermédiaire, la vente en circuit court englobe 55 % des revenus totaux de vente.

Tableaux 21. Répartition des revenus estimés par types de mise en marché

Vente directe au consommateur	Revenus	Vente directe à un intermédiaire	Revenus	Vente à plus d'un intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur	Revenus
Autocueillette	6 %	Hôtel	1 %	Distributeur au détail et HRI	4 %
Kiosque à la ferme	9 %	Restaurant	4 %	Grossistes ou chaînes d'alimentation	18 %
Kiosque hors ferme	0 %	Institution	1 %	Courtiers en alimentation	5 %
Marché public	11 %	Marché virtuel	0,03 %	Agence/organisme de mise en marché collective	6 %
Paniers	0,1 %	Détaillants	16 %	Transformateur/emballeur qui commercialise en gros	12 %
Site Internet transactionnel	0,3 %	Transformateur/emballeur vendant directement au consommateur	3 %	Autres	1 %
Autres	3 %	Autres	1 %		
Total	30 %		25 %		45 %

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Ce sont principalement les ventes destinées aux grossistes ou chaînes d'alimentation (18 %), détaillants (16 %), transformateurs ou emballeurs de produits alimentaires ou agricoles (12 %), marchés publics (11 %) et kiosques à la ferme (9 %) qui rapportent davantage en termes de revenus estimés.



Crédit photo : Ariane Touzin

4.8.4. Image de marque territoriale



La mise en marché des produits de l'île d'Orléans bénéficie d'une signature visuelle territoriale depuis 2018. L'image de marque est l'aboutissement d'un long processus de réflexion et de planification stratégique

réalisé par la MRC de L'Île-d'Orléans, de concert avec les acteurs du territoire. Cette démarche visait à définir ce qui rend l'île d'Orléans distinctive et attrayante, comment et avec qui structurer son développement ainsi que les moyens à prendre pour augmenter sa visibilité et la rendre plus désirable aux yeux des clientèles cibles.

Suite à la volonté de renforcer son image, de faire la promotion des produits locaux et de valoriser l'achat local, la MRC a pu entamer les démarches menant à la création d'une image de marque propre au territoire. Le logo, un encadré avec la calligraphie attachée « île d'Orléans », apposé sur les produits permet d'identifier facilement les produits orléanais lors des achats à l'île d'Orléans et à l'extérieur du territoire. Ainsi, il y a une cohérence visuelle associée à l'île d'Orléans. Plus ce visuel est utilisé par les entreprises, plus il peut rayonner et s'ancrer dans l'imaginaire des clientèles cibles, par exemple les amateurs d'agrotourisme ou les familles cherchant un milieu de vie pour s'établir. La qualité et la valeur ajoutée que les acteurs de l'île associent à cette image de marque peuvent influencer positivement la notoriété et l'attractivité du territoire.

Une politique d'utilisation et des normes graphiques de l'image de marque est disponible pour les acteurs de l'île qui veulent utiliser la signature territoriale en complément avec leur logo d'entreprise afin de promouvoir le territoire. Les acteurs ciblés sont les entreprises touristiques et agricoles, les commerçants, les organismes culturels et de loisirs, etc.



4.9. Environnement

4.9.1. Pratiques agroenvironnementales

Les exploitations agricoles de l'île d'Orléans sont soucieuses de leur environnement et respectent les normes environnementales agricoles en possédant, majoritairement, un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Selon le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) au Québec, la plupart des exploitations agricoles sont dans l'obligation de réaliser annuellement leur plan de fertilisation agroenvironnementale et également un bilan de phosphore.

Certaines pratiques agricoles ont pour effet de dégrader les sols et les cours d'eau puis appauvrir la biodiversité. Au Québec, depuis quelques années, les producteurs agricoles adoptent des pratiques reconnues plus respectueuses de l'environnement. D'ailleurs, le gouvernement provincial a émis un Plan d'agriculture durable (PAD) 2020-2030 qui vise à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales afin de répondre aux préoccupations des acteurs du milieu. De nombreux programmes, outils et ressources sont mis à la disposition des producteurs pour qu'ils pratiquent une agriculture plus responsable.

À l'île d'Orléans, les producteurs reconnaissent l'importance de conserver les ressources naturelles et de protéger l'environnement en milieu agricole puisque 22,4 % d'entre eux appliquent le travail minimum du sol et 7,9 % le semis direct. Ces pratiques agroenvironnementales occupent respectivement 60,9 % et 3,5 % de la superficie cultivée sur le territoire.

Tableau 22. Pratiques agroenvironnementales mises en œuvre par les producteurs agricoles

Pratiques agroenvironnementales	Nombre de producteurs	Superficies (ha)
Travail minimum au sol	37	5 072
Semis direct	13	288

Source : QUÉBEC (2022). *Entrepôt de données ministériel*

Le programme Prime-Vert du MAPAQ vise à accroître l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les exploitations agricoles afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé humaine. Il soutient les exploitations agricoles dans la réalisation d'interventions prioritaires en agroenvironnement tout en favorisant une approche collective. En 2022, ce sont 48 producteurs agricoles de l'île d'Orléans qui ont bénéficié de différentes mesures du programme Prime-Vert. La principale mesure concerne les équipements et les pratiques pour la réduction des risques liés aux pesticides, pour laquelle de l'aide financière a été investie en appui à 17 producteurs. Le tableau suivant présente les différentes mesures utilisées :

Tableau 23. Mesures du programme Prime-Vert mises en œuvre par les producteurs agricoles de l'île d'Orléans

Mesures du programme Prime-Vert	Nombre de producteurs ou regroupement de producteurs
Approche régionale	1
Réalisation d'essai d'implantation de pratiques agroenvironnementales	2
Équipements de gestion optimale de l'eau d'irrigation	11
Ouvrage de stockage des déjections animales pour les entreprises de la relève	1
Pratiques et ouvrages de conservation des sols	5
Aménagements agroenvironnementaux durables intégrant des arbres, arbustes ou étant favorables à la biodiversité	2
Équipements et pratiques pour la réduction des risques liés aux pesticides	17
Équipements pour l'application en bande des matières fertilisantes dans les cultures horticoles	7
Appui à la stratégie phytosanitaire	1
Équipements et infrastructures de gestion des résidus végétaux et des eaux usées	1
	48

Source : QUÉBEC (2022). *Entrepôt de données ministériel*

4.9.2. Valorisation des matières résiduelles

La MRC est mandatée par l'ensemble des municipalités de l'île d'Orléans afin d'assurer une saine gestion des matières résiduelles sur son territoire. Un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est établi en concertation avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) afin de cibler des objectifs répondant aux exigences gouvernementales. Puisque la Politique gouvernementale vise à créer une société sans gaspillage par une saine gestion de ses matières résiduelles, le PGMR de la MRC identifie une trentaine d'actions en ce sens.¹⁹

Parmi celles-ci, le recyclage des plastiques agricoles est un enjeu auquel la MRC souhaite répondre, à la demande grandissante des producteurs agricoles. Différents types de plastiques agricoles sont générés sur l'île, dont les plastiques d'ensilages en polyéthylène basse densité. Ceux-ci seraient moins difficiles à recycler que les autres types de plastiques agricoles, car ils sont moins contaminés. Pour contrer cette problématique, plusieurs options ont été analysées et la mise en place d'un projet-pilote de récupération des matières de plastiques agricoles a été retenue. La MRC collabore à ce projet avec les différents partenaires régionaux, tels que : CMQ, l'UPA et la SADC, avec le support de AgriRECUP.

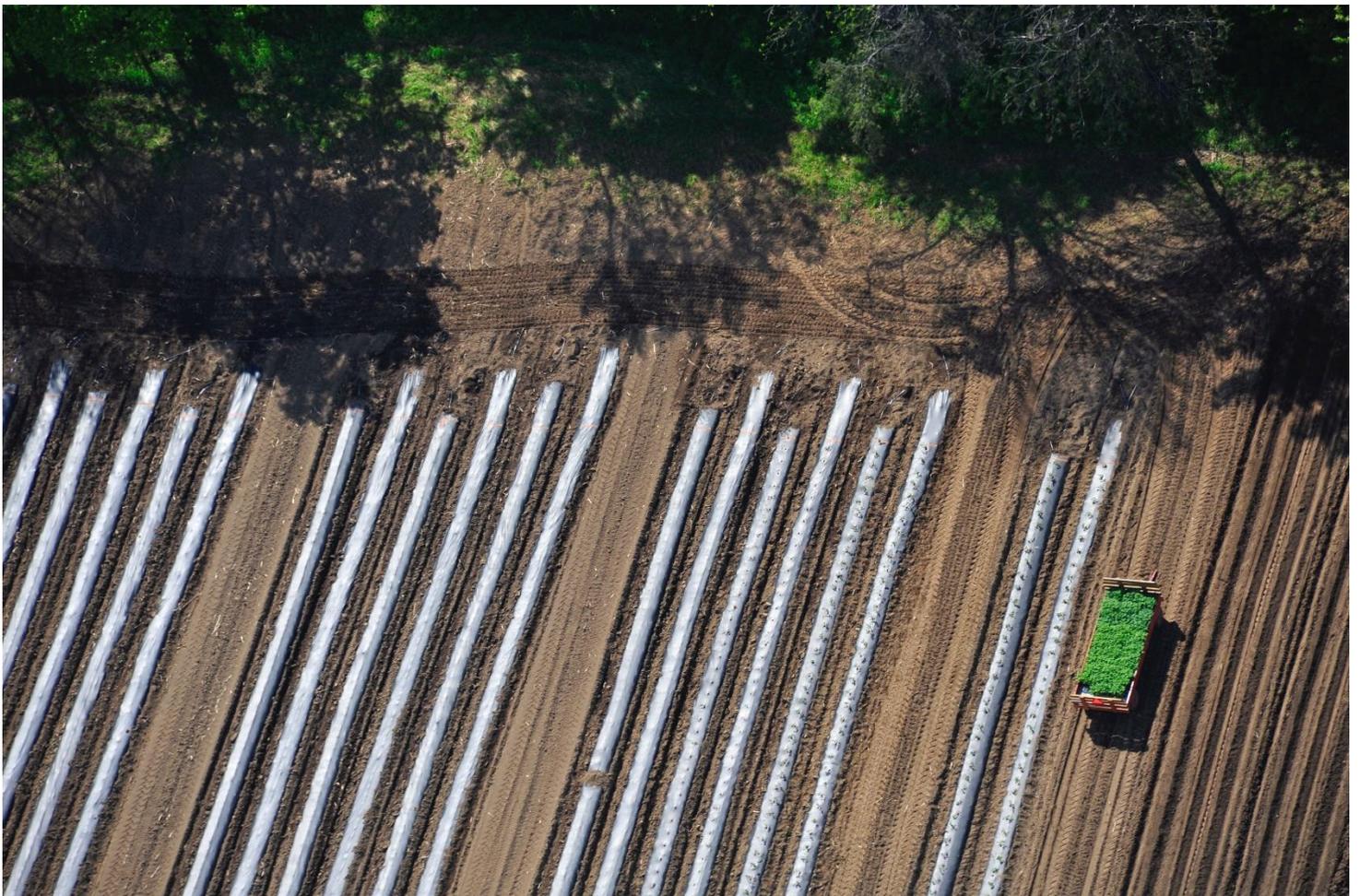
¹⁹ Plan de mise en œuvre des matières résiduelles, MRC de L'île-d'Orléans, 2017

4.10. Technologie de pointe et recherche

Les producteurs locaux participent activement à de nombreux projets de recherche et développement en agriculture pour être à l'avant-garde de l'innovation au sein de leur secteur d'activités. Encourager l'innovation en agriculture permet de dynamiser le milieu agricole de l'île d'Orléans.

Les producteurs profitent d'un nombre important de chercheurs dans les domaines de la biologie végétale et de l'agroalimentaire dans la région. Ils ont diverses possibilités d'expérimenter des innovations en ce qui a trait à la mise au point de nouvelles techniques d'exploitation, au développement de produits, aux innovations afin, par exemple, d'allonger les saisons de production, etc.

Cependant, il s'avère difficile de connaître précisément les différents projets de recherche et de technologie réalisés chez les producteurs agricoles puisque les données résultant de ces différents projets de recherche ont un caractère stratégique et confidentiel.



4.11. Aspects macroéconomiques

4.11.1. Revenus agricoles

Les exploitations agricoles de l'île d'Orléans génèrent des revenus totaux de 61,6 millions de dollars. Ces dernières années, entre 2004 et 2021, les revenus provenant de l'agriculture ont considérablement augmenté de 69,2 %, tandis qu'une diminution de 10,3 % du nombre d'exploitations agricoles s'observait à la même période.

Avec une représentation de 16,1 % des exploitations régionales, l'île d'Orléans génère un peu moins de 20 % des revenus agricoles de la région Capitale-Nationale.

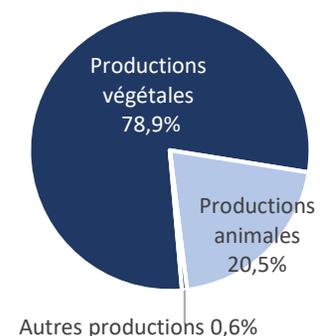
Le revenu moyen des exploitations agricoles est passé de 197 929 \$ en 2004 à 373 513 \$ en 2021. Cette augmentation représente une croissance de 88,7 % en 17 ans. Il dépasse de plus de 64 000 \$ le revenu moyen de la région établi à 308 877 \$.

Tableau 24. Revenus agricoles des exploitations agricoles de la MRC de L'île-d'Orléans et de la Capitale-Nationale

	2004	2010	2015	2017	2019	2021	Capitale-Nationale
Revenus totaux (\$)	36 418 974	46 498 774	53 080 961	60 077 219	59 027 472	61 648 846	317 216 542
Revenu moyen (\$)	197 929	268 779	301 596	368 572	359 924	373 629	308 877
Revenus productions végétales (\$)	26 096 547	36 431 843	41 429 538	47 275 241	46 659 673	48 642 407	125 656 120
Revenus productions animales (\$)	10 322 427	10 066 931	11 184 309	12 801 978	12 367 799	12 654 147	189 877 342
Revenus autres productions (\$)			467 114	330 216	330 216	352 292	1 683 080

Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Les productions végétales dominent les ventes à l'île d'Orléans. En effet, les exploitations spécialisées en production végétale totalisent 78,9 % des revenus agricoles avec 48,6 millions de dollars. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la proportion du nombre d'exploitations agricoles en production végétale (75,7 %). Les productions végétales occupent une part croissante des revenus agricoles de la MRC et se distinguent de la région de la Capitale-Nationale, cette dernière générant 59,9 % des revenus issus plutôt de la production animale.

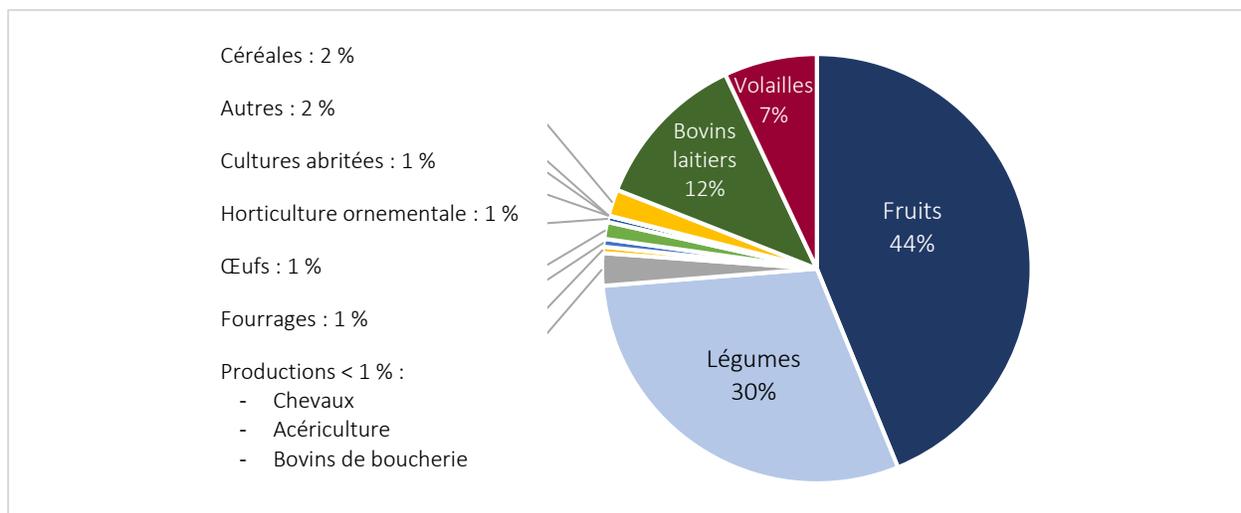


À l'île, les revenus d'exploitations spécialisées en production animale se chiffrent à 12,7 millions de dollars pour ainsi représenter 20,5 % des revenus agricoles totaux à l'île d'Orléans. Cette proportion est inférieure au pourcentage d'exploitations agricoles en production animale (24,3 %).

En ce qui concerne la catégorie des autres productions, elle représente faiblement 0,6 % des revenus agricoles totaux avec près de 352 000 \$. Pour l'île d'Orléans, à titre d'exemple, on y retrouve les revenus provenant d'agrotourisme, d'agri-investissement, d'indemnité d'assurance, de l'élevage de lapins, ainsi que la production de paille, produits de boulangerie et pâtisserie, tourteau, huile d'insectes et engrais.

La part des revenus engendrés par les différentes productions sont présentés dans le graphique suivant :

Graphique 11. Répartition des revenus agricoles par secteur de production



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

Les productions fruitières sont au premier rang des ventes issues du secteur des productions végétales. Selon les données économiques du MAPAQ, les ventes de fruits contribuent le plus fortement aux revenus agricoles avec 43,8 % des revenus totaux. Les ventes de légumes arrivent au 2^e rang avec 29,9% des revenus. Si on exclut l'acériculture de la catégorie production végétale, les revenus acéricoles représentent à eux seuls 0,5% du revenu global.

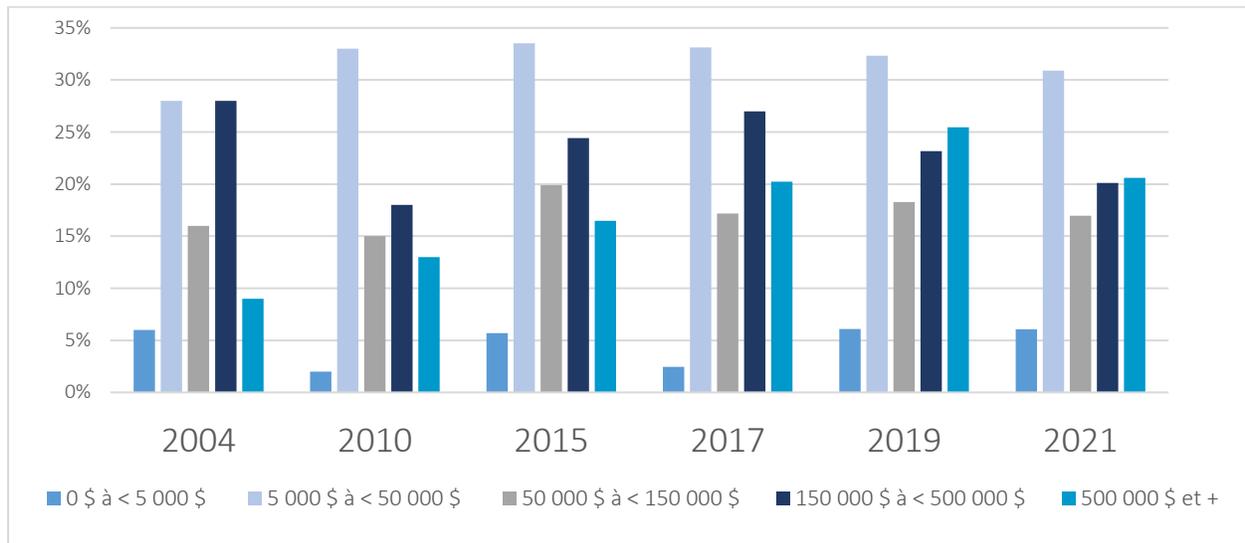
En ce qui a trait au secteur animal, la catégorie des bovins laitiers et celle des volailles contribuent principalement aux ventes agricoles totales en 2021 avec respectivement 12,2 % et 6,9 %.

Répartition des exploitations agricoles par classes de revenus

La plus forte portion des revenus d'exploitations agricoles se situe dans la classe de revenu de 5 000 \$ à < 50 000 \$ avec 31,0 %. Toutefois, 63,0 % des fermes de l'île d'Orléans génèrent des revenus de plus de 50 000 \$.

Il y a une certaine stabilité des classes de revenu depuis 2004 sauf pour la classe de 500 000 \$ et plus qui connaît une augmentation de 112,5 % avec un gain de 18 fermes et celle de 150 000 \$ à < 500 000 \$ qui a diminué de 17,6 % avec une perte de 9 fermes dans cette catégorie.

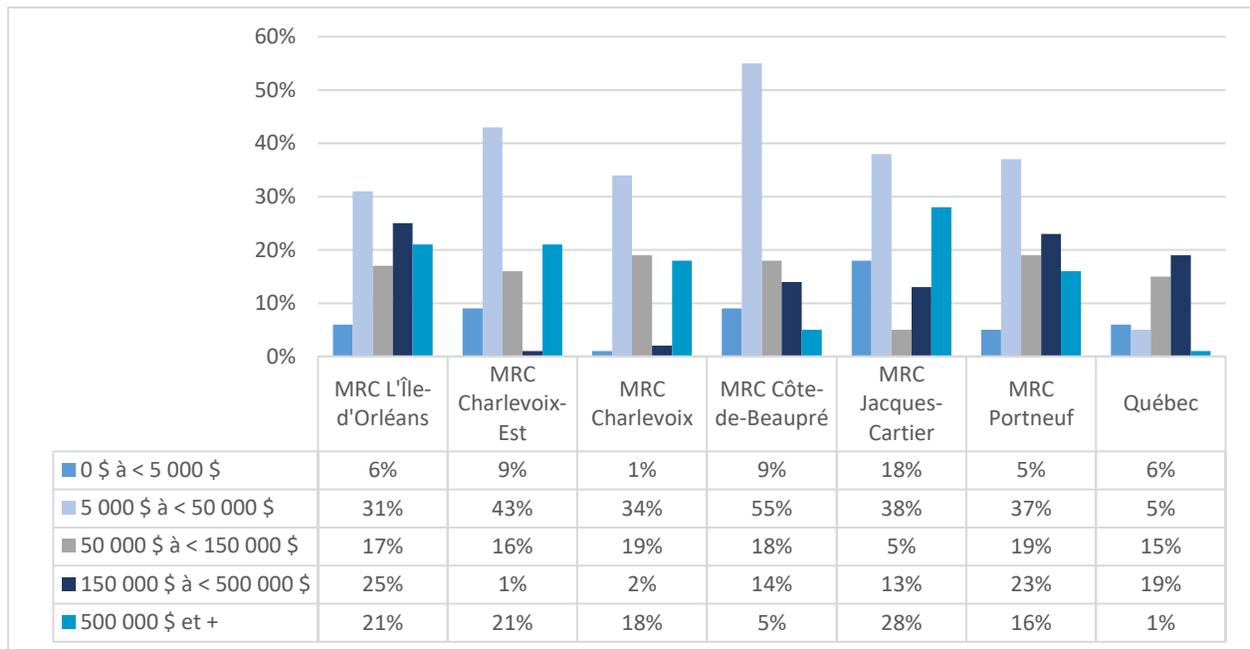
Graphique 12. Répartition des exploitations agricoles selon les classes de revenus agricoles



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

En comparaison avec les autres territoires de la Capitale-Nationale, le graphique suivant permet de constater que la MRC de L'île-d'Orléans a le plus faible pourcentage d'exploitations dans la classe 5 000 \$ à < 50 000 \$ et qu'elle est derrière le peloton avec Portneuf, Charlevoix et la ville de Québec pour la faible proportion de ses fermes dans la classe moins de 5 000\$. Ainsi, l'île d'Orléans se distingue en obtenant le plus fort pourcentage des fermes rapportant des revenus de plus de 50 000 \$, soit 63 %.

Graphique 13. Répartition des fermes selon les classes de revenus de la région de la Capitale-Nationale



Source : QUÉBEC (2021). *Entrepôt de données ministériel*

4.11.2. Richesse foncière uniformisée

Selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la richesse foncière uniformisée (RFU) correspond à l'évaluation de tous les immeubles imposables situés sur un territoire municipal, à laquelle est ajoutée, en tout ou en partie, celle de certains immeubles non imposables à l'égard desquels lui sont versées des compensations tenant lieu de taxes. Les immeubles imposables représentent les immeubles résidentiels, industriels et commerciaux, agricoles et non exploités. Les immeubles non imposables englobent les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada, les immeubles du réseau de la santé et des services sociaux et les immeubles scolaires. La RFU permet de calculer les taxes et les compensations qui sont versées aux municipalités.

À des fins de précisions, la composante agricole comprend la valeur des terrains et des bâtiments qui sont des exploitations agricoles enregistrées soumises au taux agricole. La maison d'une exploitation agricole et son terrain, nécessaire au maintien et à l'érection de la maison, sont exclus de la composante agricole et sont compris dans la portion du taux de base. À noter que les activités comme la vente de fruits et légumes ou la transformation d'eau d'érable en sirop qui sont effectuées sur les lieux de l'exploitation agricole font partie de la composante agricole.

Le total de l'évaluation foncière uniformisée pour la MRC de L'Île-d'Orléans s'élève à près de 1,38 milliard de dollars pour 2021. La valeur foncière de la fonction agricole totalise plus de 231

millions de dollars, ce qui représente 16,7 % de la valeur de l'ensemble de la RFU. Elle est cependant supérieure à celle des fonctions commerciale et industrielle (3,6 %) de la MRC.

Tableau 25. Portion de l'agriculture dans la richesse foncière uniformisée

Richesse foncière uniformisée	Immeubles agricoles	Immeubles commerciaux et industriels	Portion de l'agriculture
1,38 G \$	231,4 M \$	50,0 M \$	16,7 %

Source : MAMH, 2021

Bien que l'agriculture constitue une source de richesse foncière secondaire pour la MRC de L'Île-d'Orléans, il s'agit d'une proportion supérieure à celles enregistrées à l'échelle de la Capitale-Nationale (1,2 %) ²⁰ et à celle du Québec (4,0 %) ²¹.

Pour les municipalités, l'agriculture représente une source intéressante de richesse foncière, mais elle n'est pas la principale part des revenus fonciers. La municipalité de Sainte-Famille se démarque particulièrement avec 38,3 % pour la portion de l'agriculture dans la RFU sur son territoire.

Tableau 26. Portion de l'agriculture dans la richesse foncière uniformisée selon les municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans et la région de la Capitale-Nationale

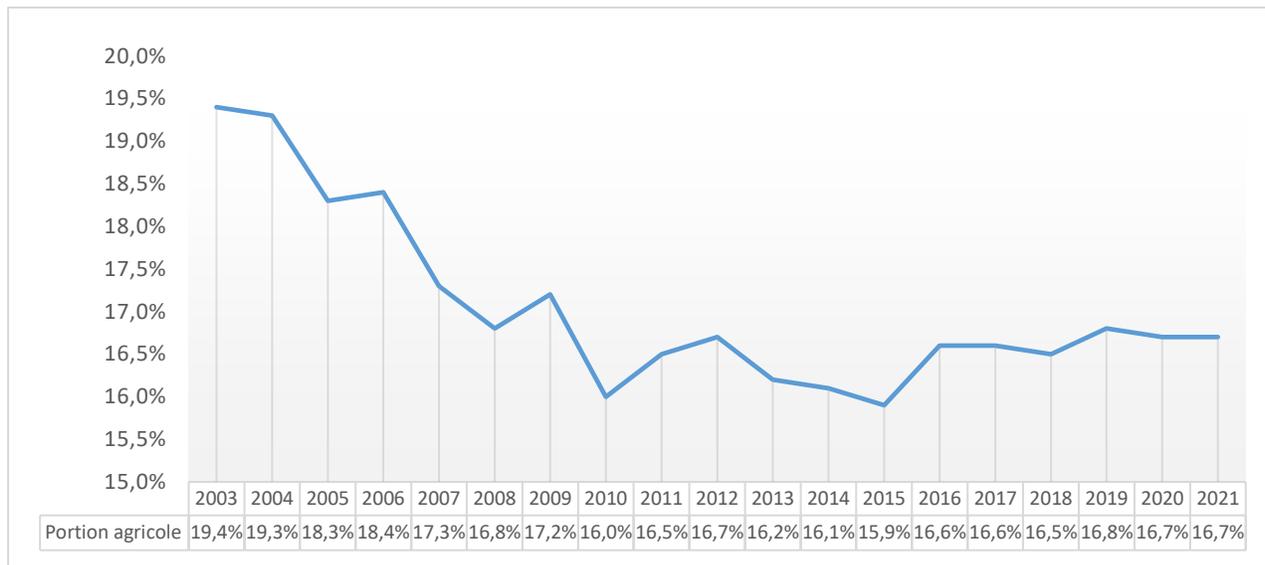
	Immeubles agricoles		Immeubles commerciaux et industriels		Richesse foncière uniformisée	Portion de l'agriculture
	\$	%	\$	%	\$	%
Sainte-Famille	62 083 830	27 %	5 424 666	11 %	162 247 626	38,3 %
Sainte-Pétronille	6 175 800	3 %	4 829 600	10 %	204 398 800	3,0 %
Saint-François	27 359 400	12 %	3 590 400	7 %	144 039 700	19,0 %
Saint-Jean	47 866 650	21 %	6 329 565	13 %	255 683 855	18,7 %
Saint-Laurent	45 250 128	20 %	13 207 095	2 6%	336 233 233	13,5 %
Saint-Pierre	42 684 180	18 %	16 626 120	33 %	279 641 453	15,3 %
MRC L'Île-d'Orléans	231 419 988	100 %	50 007 446	100 %	1 382 244 667	16,7 %
Capitale-Nationale	1 279 548 755	-	16 939 458 198	-	106 627 870 093	1,2 %

Source : MAMH 2021

²⁰ <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/richeesse-fonciere-uniformisee>

²¹ Présentation de la richesse foncière uniformisée 2021, MAMH, juillet 2021, page 4

Graphique 14. Évolution de la portion agricole dans la richesse foncière uniformisée



Source : MAMH, 2021

Entre 2003 et 2021, la valeur de la RFU de la MRC a plus que doublé. Elle est passée de 502,6 millions de dollars à 1,38 milliard de dollars, soit une augmentation de 175 %. La part de l'agriculture à la richesse foncière uniformisée s'est amenuisée au cours des dernières années, mais elle tend à se stabiliser. À l'année 2003, la portion agricole de la richesse foncière uniformisée représentait 19,4 %. Selon le tableau suivant, c'est une diminution de 2,7 points de pourcentage sur près de deux décennies.



Crédit photo : Jonathan Robert

4.11.3. Valeur des terres

D'après la Financière agricole du Québec (FADQ), la valeur des terres agricoles transigées dans la région de la Capitale-Nationale est inférieure à celle de la province. Le prix moyen payé pour un hectare de terre en culture est de 13 083 \$ et de 9 494 \$ pour un hectare de terre agricole pour la région contre respectivement 24 237 \$ et 17 707 \$ pour le Québec



Crédit photo : Jonathan Robert

en 2019.²² La région de la Capitale-Nationale se classe au 8^e rang de la valeur des terres agricoles transigées sur 14 régions administratives selon l'étude. À l'échelle de la province, la forte moyenne du coût des terres agricoles semble attribuable aux valeurs plus élevées dans les régions de la Montérégie, de Lanaudière, des Laurentides et du Centre-du-Québec.

La valeur des terres agricoles ne cesse de croître. En 2003, dans la région de la Capitale-Nationale, la valeur moyenne pour un hectare de terre en culture était de 4 097 \$, tandis qu'elle s'évaluait à 3 451 \$ pour un hectare de terre agricole. Cela représente donc une augmentation respective de 219 % et 175 % entre 2003 et 2019. Au niveau du Québec, sur la même période, l'augmentation était de 282 % de terre en culture et de 212 % terre agricole. On constate donc une augmentation importante à l'échelle régionale, mais qui reste moindre que celle qui est constatée à l'échelle provinciale.

À noter que les terres en culture sont les superficies cultivables, transigées sans bâtiment. Elles ne comprennent pas les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Tandis que les terres agricoles regroupent, en plus des terres en culture, toutes les autres superficies agricoles, dont les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Pour les transactions de terres comportant des bâtiments, seule la valeur attribuable aux superficies est retenue, celle des bâtiments étant retranchée de la valeur totale de la transaction.

²² Bulletin Transac-TERRES, édition 2020, La Financière agricole du Québec

4.12. Santé des producteurs agricoles

Depuis les dernières années au Québec, il y a une prise de conscience au sein du milieu agricole concernant la détresse psychologique que vit un bon nombre de producteurs. Selon quelques études répertoriées depuis une vingtaine d'années par la Confédération de l'UPA, les producteurs agricoles sont susceptibles de vivre avec un fort niveau d'incertitude et de stress, que ce soit causé par la précarité financière, les horaires de travail chargés, les conditions climatiques, l'isolement et autres.²³

Déjà en 2006, la santé psychologique des producteurs était une préoccupation au Québec puisqu'une enquête menée auprès des producteurs agricoles a permis de recueillir des données sur leur détresse psychologique. Les statistiques suivantes mettent en lumière le taux de détresse élevé en agriculture :

- 75 % des producteurs sont régulièrement stressés ;
- 50 % des producteurs ont un niveau élevé de détresse psychologique comparativement à 20 % pour la population générale ;
- 5,7 % des producteurs ont pensé sérieusement à mettre fin à leurs jours comparativement à 3,9 % pour la population générale.²⁴

Les conditions de travail des producteurs agricoles étant parfois contraignantes, elles peuvent avoir pour conséquence d'avoir un impact négatif sur la santé psychologique de certains producteurs. C'est suite à ce constat qu'est né le concept de travailleur de rang avec l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA), dont l'objectif est d'offrir des services psychosociaux de première ligne en favorisant l'amélioration du bien-être des familles agricoles sur tout le territoire du Québec. Au sein de notre région, depuis 2021, la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale–Côte-Nord travaille en collaboration avec ACFA pour soutenir les producteurs agricoles ayant des besoins dans les situations de conflits familiaux, épuisement, violence, problème de consommation, problèmes financiers, idées suicidaires et autres.²⁵

²³ Union des producteurs agricoles, Santé psychologique des agriculteurs du Québec www.upa.qc.ca/producteur/centre-des-communications/nouvelles (page consultée le 1^{er} novembre 2022)

²⁴ Rapport final, Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec, Ginette Lafleur et Marie-Alexia Allard, Août 2006

²⁵ Union des producteurs agricoles Capitale-Nationale-Côte-Nord, Rapport annuel, 2021 page 11

4.13. Fonctions sociales de l'agriculture

Les fonctions sociales de l'agriculture sont, entre autres, de contribuer au maintien, à la viabilité et au dynamisme du tissu social dans les zones rurales, de développer ou maintenir l'occupation et l'aménagement des territoires, de préserver et transmettre l'héritage culturel, de contribuer à l'attractivité des territoires, puis d'assurer la sécurité alimentaire.²⁶

4.13.1. Sécurité alimentaire

À l'île d'Orléans, la forte représentativité des producteurs agricoles produisant des denrées alimentaires offre un potentiel intéressant pour assurer la sécurité alimentaire sur son territoire. Ce concept²⁷ signifie que tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie équilibrée et active.

Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, certains producteurs agricoles et des entreprises de transformation du territoire encouragent cette cause. Ils collaborent en acheminant leurs surplus de denrées à des banques alimentaires externes, par exemple à Moisson Québec, ou encore à celle de l'île d'Orléans lorsqu'il s'agit de quantités en plus faible volume.

Depuis 2019, deux initiatives touchant l'enjeu social de la sécurité alimentaire ont vu le jour à l'île d'Orléans. La première concerne la distribution de denrées alimentaires et la deuxième celle d'une démarche en développement social mettant en lumière l'enjeu de la sécurité alimentaire.

Projet Moi j'mange

Une table de réflexion sur la sécurité alimentaire à l'île d'Orléans a été formée afin de développer un système alimentaire durable qui répond aux besoins en sécurité alimentaire au niveau de l'accès économique et physique aux aliments. Il s'agit d'un réseau composé des partenaires suivants : l'Association bénévole de l'île d'Orléans (ABIO), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN), la MRC de L'Île-d'Orléans, la municipalité de Saint-Laurent et une citoyenne de l'île d'Orléans. Leur collaboration a pris forme à l'automne 2019.

Un sondage mené en 2019 auprès de personnes âgées, malades ou en situation de convalescence, de personnes en situation de vulnérabilité financière et de personnes ayant des incapacités fonctionnelles à l'île d'Orléans apporte les constats suivants :

²⁶ Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine – Université Laval, Patrick Mundler et Julie Riuz, 2015

²⁷ Site Internet Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale

- Manque d'accès à l'information sur les ressources du milieu;
- Manque d'accès physique à de la nourriture;
- Manque d'accès économique à des repas.

Démarche Initiatives pour la collectivité de l'île d'Orléans ²⁸

La Démarche Initiatives pour la collectivité de l'île d'Orléans (ICÎ) est issue de la collaboration entre l'ABIO, le CIUSSSCN et la MRC. Puis, des partenaires se sont greffés au projet. L'objectif est de lutter contre les effets particuliers de la pauvreté et de la défavorisation vécues à l'île d'Orléans et de développer la résilience de toute la communauté insulaire. En 2022, une enquête menée auprès de 721 résidents insulaires a permis d'identifier les obstacles rencontrés par les insulaires pour se procurer de la nourriture en quantité et qualité suffisantes.

Tableau 26. Obstacles rencontrés par les insulaires pour se procurer de la nourriture

Obstacles	Souvent ou à l'occasion (Nb)
Le coût des produits alimentaires limite la quantité d'aliments que je peux acheter	218
Le coût des produits alimentaires limite la qualité des aliments que je peux acheter	208
Le coût pour me loger limite mon budget pour la nourriture	60
Il m'arrive de manquer de nourriture et de devoir limiter mes repas	13
Ma condition physique m'empêche de me procurer les aliments dont j'ai besoin	19
Il m'arrive de devoir couper dans l'achat de certains aliments pour couvrir d'autres dépenses essentielles	68
La distance entre mon lieu de résidence et les commerces d'alimentation est un obstacle pour moi	141
Je considère que mon alimentation est diversifiée, équilibrée et satisfaisante	602

Source : Démarche ICÎ 2022

Les résultats de l'enquête ont aussi permis d'identifier différents enjeux prioritaires sur le territoire, dont celui de la sécurité alimentaire. Il se dégage des recommandations à mettre en œuvre, dont les suivantes :

²⁸ Portrait des réalités et des besoins des insulaires – Résultats de l'enquête auprès des résidents de l'île d'Orléans, Démarche ICÎ, 2022

- Développer le partenariat et soutenir les initiatives du projet *Moi j'mange*, notamment les activités de glanage;
- Développer un partenariat avec les acteurs locaux;
- Mettre en place un système d'achat local qui priorise les produits de première nécessité;
- Réaliser annuellement une évaluation de l'impact des projets en place pour ajuster l'offre de services aux besoins des insulaires;
- Considérer la mise sur pied de marchés solidaires et de programmes d'achats groupés;
- Développer des services ciblés aux populations vulnérables avec besoins spécifiques;
- Développer de nouvelles initiatives qui correspondent aux réalités et besoins émergents;
- Réaliser une étude de marché pour développer des scénarios de développement de l'offre d'achat local qui répond aux besoins des insulaires et des capacités des producteurs;
- Travailler avec les acteurs de l'écosystème pour pérenniser les initiatives issues de la Démarche ICÎ.



Partie 5

TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

5. Territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans

5.1. Contexte législatif

5.1.1. Site patrimonial de L'Île-d'Orléans

L'Île d'Orléans a été désignée « arrondissement historique » en 1970 en vertu de la *Loi sur les biens culturels* en raison de la concentration de monuments historiques classés, de sites d'intérêt historique et de bâtiments patrimoniaux et architecturaux, mais également en raison de l'intérêt historique, culturel et esthétique de ses paysages ruraux exceptionnels et de ses cœurs de villages traditionnels.

La *Loi sur le patrimoine culturel* est entrée en vigueur le 19 octobre 2012 en remplacement de la *Loi sur les biens culturels* et l'appellation arrondissement historique est remplacée par celle de site patrimonial déclaré. Favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, cette loi permet également de désigner les bâtiments classés afin d'assurer leur préservation. À l'Île d'Orléans, 20 bâtiments ont été classés afin d'assurer leur sauvegarde, ce qui contraint le propriétaire à prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de son bâtiment et près de 1 000 bâtiments sont répertoriés. Cette désignation de site patrimonial permet d'exercer un contrôle sur les interventions sur le bâti existant, les nouvelles constructions, les opérations de lotissement et l'affichage et obtenir l'approbation au ministère de la Culture et des Communications avant que les travaux soient effectués. Cette loi permet donc de préserver le caractère bucolique et historique de l'Île d'Orléans.

Le territoire de l'Île d'Orléans est fortement réglementé, d'une part par la *Loi sur le patrimoine culturel* et la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* d'autre part, ce qui vient façonner la nature du développement à l'Île d'Orléans.

5.1.2. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec

La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* a été mise en place en 1978 pour protéger le territoire agricole de la province de Québec. Sa mission est de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles.²⁹ Comme l'Île d'Orléans est située à une quinzaine de minutes de la ville de Québec, la protection des territoires agricoles s'avérait primordiale afin d'empêcher l'appropriation des terres au profit de constructions résidentielles et industrielles massives. Ainsi, 95% du territoire de la MRC se trouve en zone agricole. Cela a pour effet de modérer l'achat de terres par les non-

²⁹ CPTAQ : Mission et mandat, <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=27>, consulté le 12 janvier 2023, [En ligne].

résidents dans le seul but de faire de la spéculation en plus de limiter la division des terres, de préserver les ressources et freiner l'urbanisation.

5.1.3. Schéma d'aménagement révisé

La MRC de L'Île-d'Orléans a effectué un premier exercice de planification d'aménagement en 1989. Une révision du schéma d'aménagement a été déposée en 2001. Puis, d'autres modifications y ont été apportées dont la dernière date de 2018.

Le Schéma d'aménagement révisé dicte les règles concernant l'aménagement du territoire sur l'île d'Orléans, en fixant des balises devant être respectées par toutes les municipalités. En ce qui concerne l'agriculture, le but visé est d'assurer la pérennité du territoire agricole et d'y garantir la priorité aux activités agricoles.³⁰ Pour ce faire, le Schéma contrôle l'implantation de fonctions urbaines en zone agricole en diminuant ou en maintenant les limites des périmètres urbains.

En 1988, le schéma d'aménagement avait été adopté avec des périmètres urbains empiétant parfois dans la zone agricole. Malgré le fait que certaines municipalités auraient souhaité que leur périmètre d'urbanisation soit agrandi pour répondre à la pression du développement, la MRC a décidé, dans son schéma d'aménagement révisé, de ramener les limites de ces périmètres d'urbanisation aux limites actuelles de la zone blanche, et ce, dans l'unique but de protéger le milieu agricole. Cependant, certaines exceptions ayant peu d'impacts sur le milieu agricole sont permises, notamment les garderies en milieu familial et les ateliers d'artistes. D'autres commerces et services associés à l'habitation sont également autorisés mais de façon plus restrictive. Ce Schéma d'aménagement révisé est donc un moyen concret d'assurer de la préservation du milieu agricole sur l'île d'Orléans.³¹

³⁰ Schéma d'aménagement révisé, mise à jour du 24 mars 2005, http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/schema-revise_2005.pdf, MRC de l'île d'Orléans, consulté le 17 janvier 2014, [En ligne].

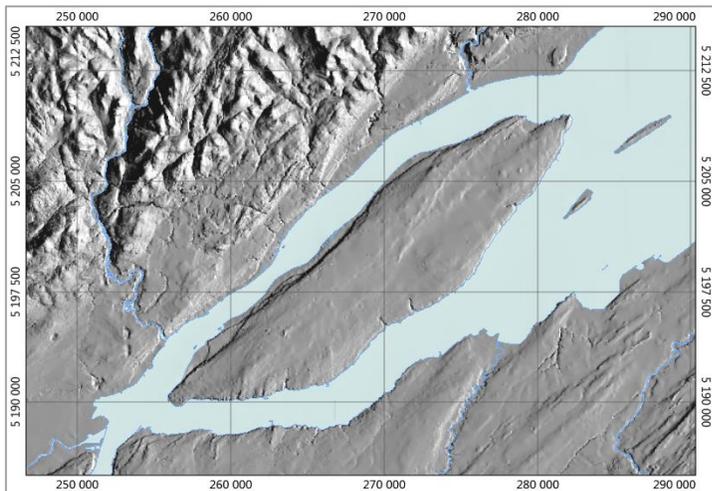
³¹ Idem

5.2. Caractéristiques du milieu physique

5.2.1. Physiographie

L'île d'Orléans a la spécificité d'être le point de rencontre des trois provinces naturelles suivantes : le Bouclier canadien avec un socle igné et métamorphique, les Basses-Terres du Saint-Laurent avec une roche sédimentaire fertile et la chaîne de montagnes Les Appalaches. Elle est plus spécifiquement située sur un axe de pénétration du continent, soit une province naturelle de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, et occupe principalement la région naturelle de la plaine du Saint-Laurent. Cette région donne son caractère particulier à l'île et lui confère une topographie aplanie, un climat clément et des sols fertiles qui ont favorisé le développement urbain et l'exploitation agricole.

Carte 2. Relief de l'île d'Orléans



Source : Communauté métropolitaine de Québec, GéoUrba

L'île d'Orléans est caractérisée par un terrain plat avec un microrelief. Plus spécifiquement, le territoire insulaire comprend un escarpement périphérique et une plate-forme centrale.

Du côté nord de l'île d'Orléans, il y a des terrasses parallèles au rivage bordées par une plaine inondable et vaseuse appelée estran. L'estran se prolonge jusqu'à la pointe de Saint-François et vis-à-vis de Saint-Pierre, les terrasses de largeur variable forment des gradins caractéristiques.

Tandis que du côté sud, entre les villages de Saint-Laurent et de Saint-Jean, la terrasse est étroite, bordée par une plaine littorale rocheuse et découpée en petites anses abritées des vents dominants.³²

La plate-forme centrale forme un dôme s'élevant jusqu'à une altitude maximale de 145 mètres et se définit par des rebords escarpés en falaises rocheuses ou par les plaines littorales. Cette plate-forme présente des versants à faible pente à Saint-Pierre, Sainte-Famille et Saint-Jean. La crête de Sainte-Famille comprend une zone d'affleurements rocheux notamment au sud-est de Sainte-Famille, au nord-est de Saint-Jean et au nord-ouest de Saint-François.³³

³² Patrimoine et paysage agricoles de l'Arrondissement historique de l'île d'Orléans, Commission des biens culturels de l'île d'Orléans, Août 2006,

³³ Patrimoine et paysage agricoles de l'Arrondissement historique de l'île d'Orléans, Commission des biens culturels de l'île d'Orléans, Août 2006

5.2.2. Caractéristiques des sols

5.2.2.1. Qualité des sols



La qualité des sols est un élément déterminant pour l'implantation et le développement de l'agriculture sur un territoire. Elle détermine également le type de production susceptible d'optimiser le rendement agricole. Le potentiel de qualité des sols est décliné en 7 classes comportant des aptitudes ou des délimitations pour la production agricole. Les sols de classe 1 sont les plus appropriés pour la production végétale et ceux de la classe 7 sont inutilisables pour toute forme de

culture. Les sols organiques ne sont pas classés selon leur potentiel et sont catégorisés à part.

Selon le classement, les sols de la MRC appartiennent aux classes 2 et 3 dans une proportion de 76 % de la superficie des sols du territoire. Ces catégories de sols permettent une bonne productivité et offrent un très bon potentiel agricole. Les classes de 4 à 7, incluant l'organique, comptent pour 24 %. Ces classes de sols comportent des limitations importantes pour l'agriculture.

À titre comparatif, pour l'ensemble de la Capitale-Nationale, 86 % des sols sont situés dans la classe 7, des sols dont les rendements sont plus faibles, voire même impropres à l'agriculture. On remarque à l'île d'Orléans une grande fertilité des sols de l'île comparée aux MRC voisines et à l'ensemble de la région.

Tableau 27. Superficie de la pédologie selon les classes de sols

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5		6	Classe 7		Organique	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%		ha	%	ha	%
MRC Charlevoix	0	-	2 285	1%	9 199	2%	17 897	5%	5 453	1%	Aucun	355 168	90%	5 590	1%
MRC Charlevoix-Est	1246	0%	0	-	5 960	2%	25 031	10%	5 301	2%		216 971	85%	1 685	1%
MRC Côte-de-Beaupré	0	-	1 225	0%	5 751	1%	7 026	1%	3 132	1%		486 790	96%	3 979	1%
MRC L'Île-d'Orléans	0	-	4 750	20%	13 213	56%	3 703	16%	785	3%		690	3%	356	2%
MRC Jacques-Cartier	0	-	0	-	2 798	1%	12 648	4%	3 815	1%		311 226	93%	3 004	1%
MRC Portneuf	0	-	24 074	6%	30 481	7%	25 714	6%	5 240	1%		313 574	77%	8 858	2%
Aggl. Québec	0	-	3 757	7%	13 376	25%	8 142	15%	2 278	4%		25 076	47%	430	1%
Capitale-Nationale	1246	0%	36 091	2%	80 778	4%	100 161	5%	26 004	1%		1 709 495	86%	23 902	1%

Source : Direction régionale du MAPAQ, juin 2004.

5.2.2.2. Composition des sols

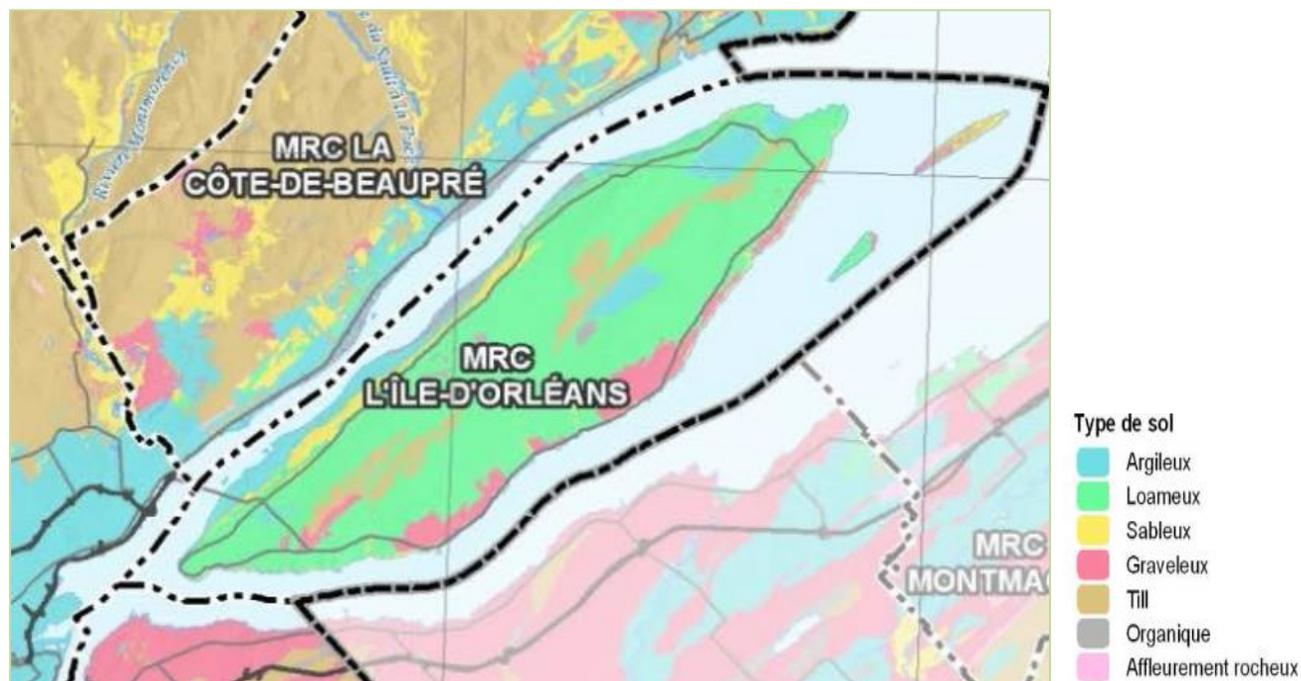
En ce qui concerne leur composition, les sols à l'île d'Orléans sont reconnus pour leur fertilité. Ils sont le résultat de dépôts marins et de matériaux fluvio-glaciaires accumulés et de l'épandage de sédiments d'érosion. On y trouve divers types de sols aux potentiels de culture différents. Cependant, l'île est majoritairement recouverte de sols Loameux (69 %) avec certaines zones argileuses (8 %) ou graveleuses (7 %). Un sol Loameux est composé de sable, limon et argile. Il est idéal pour l'agriculture car il est à la fois drainant et conserve bien l'humidité.

Tableau 28. Superficies de la pédologie

	Sableux		Graveleux		Loameux		Argileux		Dépôts		Organiques		Divers	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
MRC	706	4 %	1 274	7 %	13 354	69 %	1 614	8 %	1 394	7 %	463	1 %	884	5 %
Capitale-Nationale	62 744	10 %	32 663	5 %	35 352	6 %	22 036	4 %	118 264	19 %	18 599	3 %	328 473	53 %

Source : Direction régionale du MAPAQ, juin 2004.

Carte 3. Pédologie



Source : http://www.cmquebec.qc.ca/presse/documents/CMQ_Rap_Scienti.pdf

5.2.3. Climat

Le climat joue un rôle important sur les activités agricoles et a une incidence sur le milieu végétal. L'île d'Orléans bénéficie d'un climat de type continental humide. L'île profite des conditions climatiques les plus clémentes au Québec, excellentes pour l'agriculture et la croissance des forêts.

Un microclimat et de forts vents

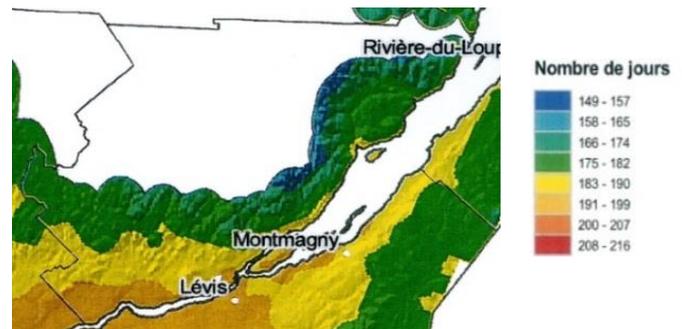
Une principale particularité de l'île d'Orléans est son microclimat doux. Ce dernier, créé par la proximité au fleuve, non seulement diminue les écarts de température entre le jour et la nuit, mais adoucit également le passage des saisons. Par contre, la localisation de l'île d'Orléans à l'endroit précis où le fleuve devient moins large a la particularité de favoriser de grands vents sur l'île.

Une longue période sans gel

Selon l'Atlas agroclimatique du Québec, le dernier gel printanier se situe en moyenne entre le 4 et le 10 mai à l'île d'Orléans. Tandis que dans la région de la Capitale-Nationale la période du dernier gel se situe entre le 11 et le 16 mai. Pour sa part, le premier gel automnal arrive, en moyenne, entre le 6 et le 12 octobre comme pour la région de la Capitale-Nationale.

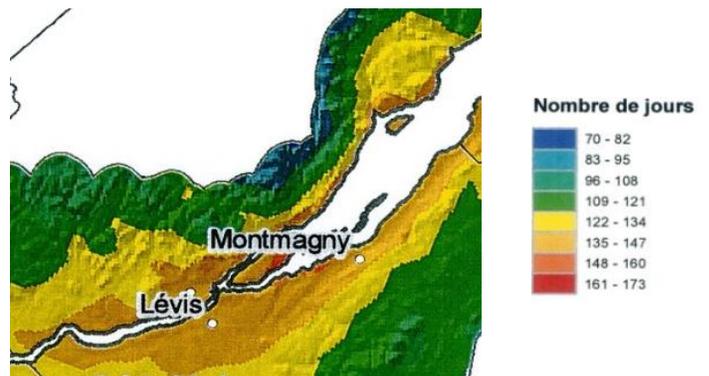
À l'île d'Orléans, la période sans gel dure entre 135 et 147 jours, mis à part le sud-est de l'île d'Orléans qui bénéficie d'une période sans gel entre 148 et 173 jours. Comme l'indique la carte 4, cette période indique le nombre moyen de journées consécutives où la température est supérieure à 0 °C.

Carte 4. Moyenne de la longueur de la saison sans gel (seuil 0°C) de la Capitale-Nationale



Source : Atlas agroclimatique du Québec, 2012

Carte 5. Moyenne de la longueur de la saison de croissance de la Capitale-Nationale



Source : Atlas agroclimatique du Québec, 2012

5.2.3.1. Changements climatiques

Les changements climatiques ne sont pas sans conséquence pour l'agriculture. Les cultures y sont particulièrement vulnérables, car elles sont soumises aux différents aléas de la météo. L'adaptation aux changements climatique représente donc un défi important.

Le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CADQ) a développé le projet Agriclimat dans l'objectif de mieux faire connaître les enjeux des changements climatiques aux entreprises agricoles et aux intervenants afin de s'y adapter d'une manière durable. Sur une durée de trois ans (2017-2020), la fédération régionale de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord et le Club agroenvironnemental de la Rive-Nord ont joint l'initiative Agriclimat pour aider les entreprises agricoles à s'adapter. Au cours du projet, les producteurs de l'île d'Orléans ont été invités à participer à certaines activités.

L'expertise de l'organisme Ouranos au sein du projet a permis de développer des scénarios climatiques spécifiques pour le projet Agriclimat. À l'horizon de l'an 2050, la température moyenne annuelle de la Capitale-Nationale devrait augmenter d'environ 2,8 °C. Les précipitations totales annuelles seraient en hausse, en moyenne, de près de 86 mm pour la Capitale-Nationale, par rapport aux valeurs observées historiquement. Les changements du climat risquent d'entraîner de multiples impacts sur l'agriculture de la région, dont :³⁴

- La hausse des précipitations l'automne, l'hiver et le printemps, davantage sous forme liquide, risque d'accroître l'érosion des sols et la dégradation de la qualité de l'eau;
- La diminution du couvert de neige ainsi que l'alternance de pluie et de neige pourraient accentuer les risques pour la survie des plantes pérennes (fourrages et petits fruits) et cultures d'automne. En raison de l'augmentation des épisodes de gel-dégel en hiver, accompagnés de pluie, le poids de la neige et de la glace sur les bâtiments pourrait être important certaines années;
- La hausse des températures hivernales pourrait augmenter la survie des insectes ravageurs des cultures, mais aussi des parasites des animaux. Dans certains types d'élevage, les redoux hivernaux pourraient augmenter les problématiques d'humidité et de maladies pulmonaires pour les animaux;
- La saison hivernale où les sols sont gelés et permettent la réalisation de travaux forestiers serait raccourcie. Pour les secteurs spécifiques où se fait la récolte d'eau d'érable, la coulée serait vraisemblablement devancée, mais de durée équivalente à celle observée en moyenne historiquement;
- Au printemps, la hausse des températures aurait pour effet de devancer le démarrage de la croissance des végétaux. Les températures plus élevées se poursuivront plus longtemps à l'automne, allongeant la saison de croissance d'environ 25 jours;

³⁴ Plan d'adaptation de l'agriculture de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord aux changements climatiques, CADQ, 2021

- L'été, les épisodes de canicule seraient plus fréquents, risquant de faire souffrir plus fréquemment les animaux de stress thermique, avec des conséquences sur leur productivité et leur fertilité;
- Les températures estivales élevées pourraient aussi être dommageables aux rendements des céréales de printemps lorsque la chaleur élevée survient au moment du remplissage des grains;
- Finalement, la hausse des températures l'été aura pour effet d'augmenter les besoins en eau pour les plantes et les animaux. Or, les précipitations resteront identiques à celles observées historiquement durant cette saison; les épisodes de stress hydrique seront donc probablement plus fréquents.

5.2.4. Hydrographie

5.2.4.1. Réseau hydrographique

Bien qu'elle soit entourée d'eau, l'île d'Orléans ne comporte aucun cours d'eau d'importance. Le réseau hydrographique est composé d'environ une quarantaine de ruisseaux et quelques rivières de faible envergure parsèment le territoire. Les rivières et les ruisseaux déversent leurs eaux dans le fleuve Saint-Laurent. Les rivières Dauphine, Lafleur, Maheu, du Moulin et Pot au Beurre, de même que les ruisseaux Saint-Patrice et du Moulin, drainent l'ensemble du territoire. Un total de 392 km de cours d'eau est répertorié à l'échelle du territoire de la MRC, dont 37 % sont permanents et 63 % intermittents.³⁵ La grande majorité des cours d'eau répertoriés a été modifiée par les activités humaines afin d'optimiser l'agriculture.

Tableau 29. Principaux cours d'eau et leur étendue

Cours d'eau	Longueur (km)
Rivière Maheu	41,1
Rivière Dauphine	35,7
Ruisseau du Moulin	35,5
Cours d'eau 12050000	17,2
Rivière du Moulin – Saint-Pierre	15,4
Rivière Lafleur	15,0
Rivière Pot au Beurre	8,8
Ruisseau Saint-Patrice	8,8
Rivière du Moulin – Saint-Laurent	8,5
Cours d'eau 12370000	7,3

Source : Caractérisation environnementale – Portrait global des milieux humides et hydriques, MRC de L'île-d'Orléans

³⁵ Caractérisation environnementale – Portrait global des milieux humides et hydriques, MRC de L'île-d'Orléans, 21 décembre 2021

5.2.4.2. Approvisionnement en eau

La population de la MRC de L'Île-d'Orléans est alimentée en eau potable exclusivement par le réseau souterrain. Il n'y a aucun système d'aqueduc. Certains puits de l'île d'Orléans manquent d'eau et cette problématique concerne plusieurs exploitations agricoles. Les producteurs doivent se tourner vers des étangs aménagés sur leurs terres pour approvisionner leurs cultures.

En plus de la quantité d'eau, la qualité des eaux souterraines est une problématique, principalement par la présence de la production végétale intensive et quelques élevages laitiers. Les nappes d'eau souterraine captives et la rareté des points d'eau de surface la rendent ainsi plus vulnérable aux rejets de toute nature.³⁶ Selon le schéma d'aménagement révisé, les problèmes de contamination de l'eau potable sont connus à l'île d'Orléans. Les risques de contamination de la nappe phréatique augmentent en raison de certaines pratiques agricoles, dont l'utilisation d'engrais chimiques et/ou d'engrais qui proviennent de l'extérieur de l'île d'Orléans (boues de papetière, compost de résidus de gazon, etc.) ainsi que de l'utilisation de pesticides.³⁷

Sur les plans quantitatif et qualitatif, il y a donc une problématique de l'approvisionnement en eau à des fins agricoles sur l'île d'Orléans. Une étude publiée par la firme d'ingénierie BPR explique en partie cette problématique et la nécessité de s'approvisionner au moyen d'étangs par la difficulté de trouver de l'eau en profondeur et l'unique présence de rivières à faible débit. Même avec plus de 600 étangs aménagés sur le territoire de l'île d'Orléans au cours des ans, les réserves actuelles sont insuffisantes pour répondre aux besoins.³⁸

La conscientisation de la problématique d'approvisionnement en eau a permis de mobiliser des producteurs agricoles, des intervenants de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), du MAPAQ et d'entreprises privées pour réaliser deux projets pilotes. Ces derniers ont été mis en place par le milieu avec ces partenaires pour expérimenter de nouvelles approches et façons de faire pour maintenir, développer et mettre en valeur le secteur agricole de l'île d'Orléans tout en évaluant des solutions qui ont le potentiel de diminuer le déficit hydrique du territoire. Le premier projet s'est conclu en 2020 et le deuxième s'échelonne sur trois (3) ans pour se terminer en 2023.

5.2.4.3. Milieux humides et hydriques

Les milieux humides se composent d'étangs, de marais, de marécages ou encore de tourbières. Ces écosystèmes sont bien présents sur le territoire de l'île d'Orléans. Au Québec, la définition de milieu humide et hydrique est celle de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, exposée à l'article 46.0.2. Elle fait référence à des lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, eau qui peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en

³⁶ Portrait régional de l'eau, Capitale-Nationale, MDDEP

³⁷ Schéma d'aménagement révisé, mise à jour 2018, MRC de l'île-d'Orléans

³⁸ Analyse des questions d'approvisionnement eau pour le secteur de l'agriculture, Rapport final, BPR Groupe-conseil, 2003

mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles.³⁹

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* en 2017 déléguant aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire, la MRC de L'Île-d'Orléans s'est engagée dans une démarche de réflexion. Cette dernière vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification de son territoire. De manière générale, les milieux humides et hydriques jouent un rôle essentiel pour le maintien de la qualité et la quantité des ressources en eau, la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Une caractérisation des milieux humides a été réalisée en 2020 pour valider le type et les limites des milieux humides à l'échelle de la MRC. Le tableau 32 présente la répartition des milieux humides sur le territoire. Il en ressort que ces milieux sont nombreux puisque 1 145 milieux humides ont été répertoriés à l'île d'Orléans. Ces terres en milieu humide couvrent 3 540 hectares, soit 15 % de la superficie totale du territoire.⁴⁰

Il y a au total huit (8) types de milieux humides. Le marécage arborescent est le type de milieu humide le plus important et représente près de 32 % des milieux humides répertoriés. Les marais présentent le quart des milieux humides. Les marécages arbustifs et les prairies humides, qui représentent respectivement 8 % et près de 7 % des milieux humides, se trouvent majoritairement sur la batarde du fleuve et dans la zone d'influence des marées. Ils assurent une continuité entre les marais et le milieu terrestre. Les étangs répertoriés sont d'origine anthropique et correspondent aux bassins d'irrigation qui sont en lien avec le réseau hydrique et les milieux humides. Environ 20 % des 600 bassins d'irrigation sont ainsi considérés comme des milieux humides. Les étangs représentent moins de 1 % des milieux humides présents.⁴¹

Tableau 30. Répartition des milieux humides caractérisés selon le type de milieu

Type de milieu	Nombre de milieux	Superficie (ha)	Proportion milieux humides
Eau peu profonde	69	407,11	11,44
Étang	125	22,44	0,63
Marais	99	902,51	25,35
Prairie humide	92	235,20	6,61
Marécage arbustif	96	284,37	7,99
Marécage arborescent	455	1 129,18	31,72
Tourbière ouverte	16	15,29	0,43
Tourbière boisée	193	564,08	15,84
Total	1 145	3 560,18	100,00

Source : Caractérisation environnementale – Portrait global des milieux humides et hydriques, MRC de L'Île-d'Orléans (2020)

³⁹ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Guide d'identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, décembre 2021

⁴⁰ Caractérisation environnementale - Portrait global des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans, Groupe Hémisphères, décembre 2021, page 18

⁴¹ Idem, page 19

5.3. Caractéristiques paysagères

5.3.1. Paysages agricoles

La préservation des paysages est importante. La qualité du patrimoine et des paysages agricoles identitaires de l'île d'Orléans représente une force d'attraction considérable pour l'industrie touristique du territoire. Les paysages agricoles représentant des sites d'intérêt esthétique significatifs pour l'île d'Orléans, la MRC les identifie comme l'un des cinq types de paysages sur son territoire dans son schéma d'aménagement révisé.

En référence au document *Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de L'île d'Orléans*,⁴² le paysage de l'agriculture et de ses activités se dresse ainsi :

- Malgré ses dimensions relativement modestes, 34 kilomètres de longueur et 8 kilomètres de largeur, le paysage de l'île d'Orléans est plutôt diversifié. Le côté sud est caractérisé par un paysage agricole intensif, divisé en larges lots, tandis que le côté nord se divise en petites parcelles propices à l'agrotourisme et au contact avec les visiteurs étrangers. Ceinturant l'île d'Orléans, le chemin Royal est bordé d'habitations de manière quasi continue, la plupart des résidents vivant près de celui-ci. L'abandon de la culture se remarque au bord du fleuve, au profit de maisons de villégiatures et de résidences secondaires.
- De forme convexe, l'île d'Orléans offre naturellement peu de points de vue vers l'intérieur des terres à partir du chemin Royal. Cependant, certaines installations et cultures viennent fermer davantage le paysage, notamment l'implantation de lisières boisées, d'érablières et de vergers, particulièrement à Saint-Pierre, Sainte-Famille et Saint-François. Afin de pouvoir apprécier pleinement la vue sur l'intérieur des terres, il est nécessaire d'emprunter le chemin du Mitan et la route des Prêtres qui traversent l'île dans le sens de la largeur.
- Différents types de sols présents sur l'île viennent également définir le paysage agricole. Du côté nord se trouve une terre franche sablonneuse, propice à la culture des fruits (pommes, raisins, fraises, etc.), tandis que le côté sud se caractérise par une terre glaise sablonneuse, favorisant la culture des céréales et du foin. Au centre de l'île se trouve une forêt située en zone de conservation.
- Chacun des villages possède quelques spécificités concernant les types de cultures. Les villages du côté nord (Sainte-Pétronille, Saint-Pierre, Sainte-Famille, partie nord de Saint-François) cultivent majoritairement des pommes et des fruits en plus de compter plusieurs érablières. Du côté sud (Saint-François partie sud, Saint-Jean, Saint-Laurent), les pommes

⁴² Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'île d'Orléans, Commission des biens culturels du Québec, Août 2006

de terre et les céréales dominant le paysage, bien que Saint-Laurent soit également un bon producteur de légumes et de petits fruits comme la fraise.

- Par ailleurs, de nouvelles pratiques agricoles viennent aussi modifier le paysage. Les grands pommiers sont délaissés au profit des arbres nains et semi-nains, ce qui vient modifier l'apparence des vergers. De plus, comme de nombreux vergers se lancent dans la transformation de la pomme, de nouveaux bâtiments et kiosques apparaissent près du chemin Royal.
- Dû au développement de nouveaux cultivars et de nouvelles technologies, la saison des fraises s'étend maintenant du début de l'été jusqu'au milieu de l'automne. Pour ce faire, l'installation de bâches en plastiques dans les champs favorise les récoltes hâtives et le paillis de plastique noir permet des récoltes tardives. Ces installations ont un impact sur le paysage traditionnel. Pour ce qui est des petits fruits comme la framboise ou le bleuets, ces cultures nécessitent plusieurs rangées d'arbustes, la plupart du temps entrecoupé de gazon, ce qui, visuellement, diffère du champ traditionnel.
- Les vaches laitières étant désormais gardées à l'intérieur, nous assistons à la disparition des pâturages au profit de la culture de céréales.
- Plusieurs paysages émergent également. Le côté nord de l'île d'Orléans compte désormais plusieurs vignobles et cidreries, transformant raisins, pommes et cassis en de délicieuses boissons alcoolisées. La culture du maïs prend une part importante des sols au détriment des autres cultures céréalières, ce qui a pour conséquence d'uniformiser le paysage agricole.
- Certaines pratiques ont aussi disparu, créant une rupture paysagère. L'abandon de la pêche et de la coupe de foin sur les battures a eu pour impact de modifier l'aspect des rives du fleuve. En effet, nombreuses maisons de villégiatures sont construites, particulièrement du côté sud de l'île. Cependant, malgré tous les changements apportés au paysage agricole de l'île d'Orléans, certaines choses ne changeront pas, comme la division des terres issues du régime seigneurial, la présence de la forêt entourée de champs au centre de l'île et le fait que malgré tout, l'occupation agricole domine encore parmi tous les secteurs économiques de l'île.

5.3.1.1. Mise en valeur des paysages agricoles

Afin de mettre en valeur les paysages les plus significatifs de son territoire, la MRC a réalisé un circuit touristique avec l'implantation de panneaux d'interprétation. Ils sont au nombre de douze stations, soit un par cœur villageois et un autre en zone agricole et ce, pour chacune des six municipalités de l'île.

Dans le cadre d'une étude paysagère du territoire de l'île d'Orléans ⁴³ réalisée en 2016, la MRC vise la mise en valeur de ses paysages, mais également sa protection. L'objectif principal est de continuer à développer une approche d'aménagement personnalisé en intégrant la prise en compte du paysage dans ses outils d'aménagement.

5.3.2. Patrimoine bâti agricole

Parmi les différentes constructions en milieu rural, les bâtiments agricoles constituent des témoins privilégiés de l'histoire d'un territoire. Ces témoins du passé représentent le mode d'occupation à l'île d'Orléans. Depuis, les activités agricoles se sont modernisées. Faisant maintenant partie de l'histoire, assurer la sauvegarde des bâtiments agricoles patrimoniaux est nécessaire.

L'inventaire des bâtiments agricoles de l'île d'Orléans ⁴⁴ a été mis à jour en 2010 dans le contexte où les partenaires de l'Entente de développement culturel de la MRC ont constaté un nombre grandissant de bâtiments agricoles laissés à l'abandon ou voués à de nouvelles utilisations, sans compter plusieurs bâtiments disparus depuis les dernières décennies. Un portrait a été dressé pour mieux gérer les interventions sur ce patrimoine menacé. Voici les principales caractéristiques du patrimoine agricole bâti à l'île d'Orléans :

- Sur l'île d'Orléans, peu de dépendances agricoles ont plus de 150 ans, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elles étaient majoritairement faites en bois. Puis, étant destinées à des fonctions très précises, elles ont disparu en raison des besoins changeants et de l'évolution des techniques agricoles. Cependant, certains matériaux ou certaines parties des vieux bâtiments ont été réutilisés pour construire des bâtiments plus récents. Ces dépendances ont une grande importance sur l'île d'Orléans dû à leur grand nombre, leur diversité et leur présence marquée dans le paysage.
- Le bâtiment principal de l'exploitation agricole est la grange-étable, bâtiment servant à la fois pour garder le foin et le bétail. Il y a deux typologies prédominantes, soient les bâtiments à pignon droit et les bâtiments à toit brisé. Le bâtiment à pignon droit a été la première forme d'architecture à voir le jour à l'île d'Orléans. Il s'agit d'un bâtiment rectangulaire avec une toiture à deux versants droits. Cela permet d'avoir les animaux et le fourrage au même endroit, facilitant ainsi la tâche des agriculteurs lors des longs mois d'hiver. C'est la typologie la plus fréquente à l'île d'Orléans. Elle se retrouve aussi sur certains bâtiments annexes comme le poulailler, la laiterie, le hangar et la remise.

⁴³ Étude paysagère de l'île d'Orléans, Lemay+ DAA, Janvier 2016

⁴⁴ Inventaire des bâtiments agricoles de l'arrondissement historique de l'île-d'Orléans, Rapport de synthèse, Entente de développement culturelle de la MRC de L'île-d'Orléans, Juin 2010

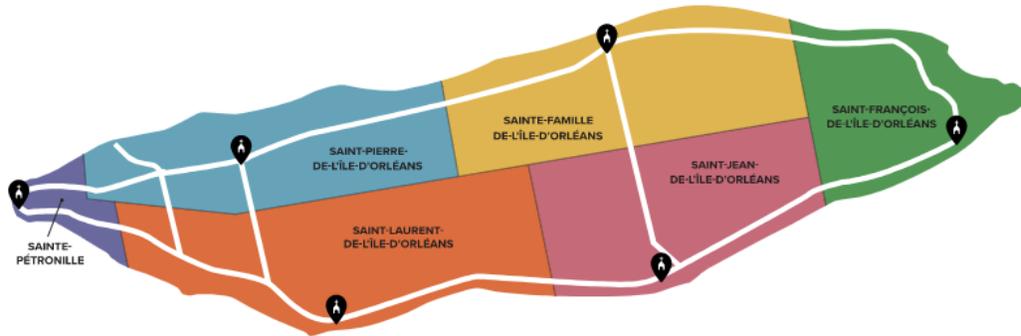
- Le toit brisé est une architecture de type américaine ayant fait son apparition sur l'île d'Orléans dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Cette architecture est caractérisée par un toit de la forme d'un demi-prisme octogonal couché sur le côté. Ce type d'architecture est plus spacieux, répondant au besoin des agriculteurs dont le cheptel ne cesse d'augmenter. Il répond au besoin d'espace pour le fourrage et permet une meilleure isolation afin de garder la température de la grange confortable pour les animaux. On retrouve beaucoup de ce type d'architecture sur l'île d'Orléans, surtout dans la première moitié du 20^e siècle. Bien qu'elle soit particulièrement visible sur les grange-étables, elle peut aussi être adaptée aux dépendances.
- Traditionnellement, le principal matériau utilisé était le bois, la pierre s'accommodant mal à l'hiver et créant un environnement peu adapté au bétail. Les granges ancestrales sont principalement construites en planches de bois verticales. Le toit est fait de bardeaux de cèdre de même que certains murs exposés aux intempéries. De nos jours, le revêtement métallique est privilégié, en raison de sa plus grande rigidité et de sa durabilité.
- Il est intéressant de noter que les dépendances agricoles ne se situent pas toutes au même endroit d'un village à l'autre. À Sainte-Famille, par exemple, les bâtiments de ferme sont situés du côté sud du chemin Royal, en raison de la falaise présente du côté nord. Cependant, la falaise étant plus éloignée dans le village de Saint-Pierre, les bâtiments sont plutôt situés du côté nord de la route.



5.4. Occupation du territoire

L'île d'Orléans, de forme oblongue, couvre une superficie terrestre de 194,6 kilomètres carrés. Représentant la plus petite des MRC du Québec, celle de L'Île-d'Orléans mesure 34 km de longueur et 8 km de largeur. Elle regroupe six municipalités ceinturées par une route principale. L'île d'Orléans est reliée à la terre ferme par un pont situé entre la municipalité de Saint-Pierre et la Chute Montmorency.

Carte 6. Municipalités



Source : Site Internet tourisme.iledorleans.com

Les municipalités constituant la MRC de L'Île-d'Orléans n'ont pas toutes la même importance en termes de superficie. C'est la municipalité de Sainte-Famille qui occupe la plus grande superficie de l'île d'Orléans avec 50,7 km² et la municipalité de Sainte-Pétronille couvre la plus petite superficie du territoire avec 4,3 km².

La densité de l'île d'Orléans (38,4 habitants par km²) est relativement comparable à celle observée dans la Capitale-Nationale (40,6 habitants par km²). Sainte-Pétronille possède la plus grande densité (227,3 habitants par km²), tandis que St-François et Sainte-Famille ont les plus faibles densités avec respectivement 18,2 et 19,8 habitants par km².

Tableau 31. Superficies des municipalités, de la MRC de L'Île-d'Orléans et de la Capitale-Nationale

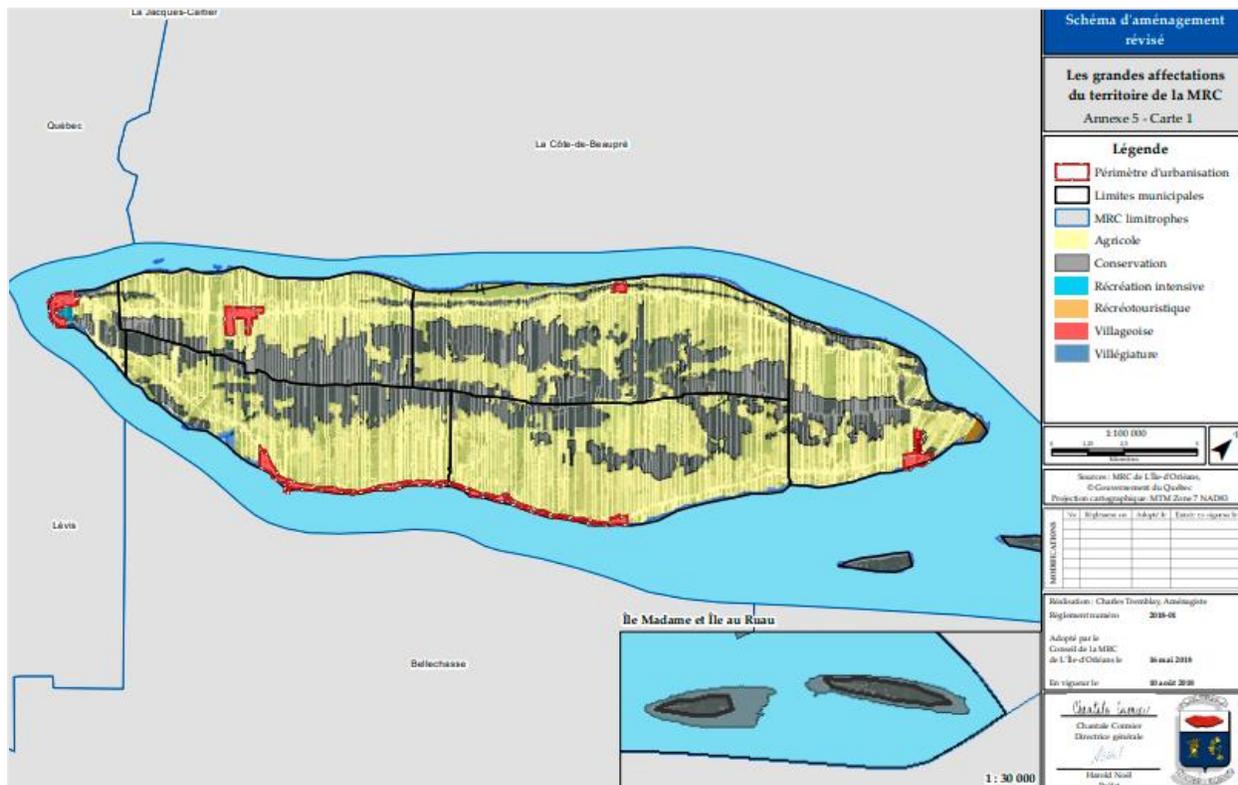
	Superficie terrestre	Densité
	Km ²	hab./km ²
Sainte-Famille	50,7	18,2
Saint-François	28,9	19,8
Saint-Jean	43,3	27,6
Saint-Laurent	35,2	50,6
Sainte-Pétronille	4,3	241,2
Saint-Pierre	32,2	64,5
MRC	194,6	38,4
Capitale-Nationale	2 282,6	40,6

Source : MAMH, 2022

5.4.1. Usages non agricoles

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de L'Île-d'Orléans identifie de grandes affectations selon l'occupation du territoire. Outre l'agriculture, les types d'affectation sont les suivantes : villageoise, villégiature, conservation, récréation intensive et récréotouristique.

Carte 7. Grandes affectations du territoire



Source : Schéma d'aménagement révisé, MRC de L'Île-d'Orléans

L'affectation villageoise représente les limites de chaque périmètre d'urbanisation des municipalités de la MRC. Elle correspond au tissu résidentiel, aux commerces et services de proximité ainsi qu'aux services publics et institutionnels. À l'île d'Orléans, les six municipalités ont chacune un périmètre d'urbanisation regroupant un noyau villageois traditionnel érigé autour de l'église et des bâtiments administratifs et communautaires. La concentration du bâti résidentiel y est plus grande que pour le reste du territoire et la mixité des fonctions répond à certains des besoins courants des communautés. Le milieu villageois de la MRC occupe faiblement le territoire avec 2,18 %.

Tableau 32. Périmètre urbain

	Superficie du périmètre urbain	Superficie totale du territoire ¹	Proportion périmètre urbain
	ha	Km ²	%
Sainte-Famille	13,8	50,7	0,07 %
Saint-François	59,8	28,9	0,31 %
Saint-Jean	82,0	43,3	0,42 %
Saint-Laurent	132,0	35,2	0,68 %
Sainte-Pétronille	63,8	4,3	0,33 %
Saint-Pierre	72,8	32,2	0,37 %
MRC	424,2	194,6	2,18 %

Sources : Schéma d'aménagement révisé, MRC de L'Île-d'Orléans et MAMH, 2022

1 : Comprend les limites terrestres des municipalités (exclut les superficies comprises dans le fleuve)

L'affectation villégiature se concentre en bordure du fleuve Saint-Laurent, du côté sud de l'île. Elle représente plusieurs secteurs résidentiels qui sont tous en zone blanche et à l'extérieur des périmètres d'urbanisation des municipalités. Pour la plupart, ils se situent en contrebas de l'escarpement délimitant les coteaux du versant sud de l'île. Ces lieux sont généralement orientés vers le fleuve Saint-Laurent.

L'affectation de conservation permet de protéger des secteurs sensibles dont les bénéficiaires profitent autant à l'occupation humaine qu'aux écosystèmes. Les usages qui y sont compatibles génèrent un très faible impact sur le milieu et ne portent pas atteinte aux écosystèmes et aux milieux environnants. Cette affectation est incluse dans la zone agricole permanente et permet certaines activités agricoles. À l'île d'Orléans, les aires d'affectation de conservation sont les suivantes :

- Les estrans autour de l'île qui concentrent des milieux humides et des espèces d'oiseaux aquatiques;
- Les îles Madame et au Ruau qui sont des secteurs isolés et naturels;
- Les milieux humides du centre de l'île. Ils sont protégés grâce à leur rôle vital pour la ressource en eau du territoire;
- Certains secteurs boisés, soit l'érablière de la falaise nord, la Pointe Argentenay, le Boisé de Beaulieu ainsi que la forêt centrale. On y trouve également la réserve naturelle de la Pointe-de-la-Croix.

L'affectation de récréation intensive est un secteur de la zone blanche à Sainte-Pétronille. Il permet de circonscrire le terrain de golf de la municipalité.

L'affectation récréotouristique fait partie de la zone agricole permanente à Saint-François, dans le secteur de la Pointe Argentenay. Elle permet de reconnaître un lieu dédié au récréotourisme depuis plusieurs décennies. Enfin, puisque l'affectation est incluse dans la zone verte, certaines activités agricoles y sont autorisées selon des dispositions règlementaires du Document complémentaire.

Les autres usages font partie de la catégorie usages prohibés et comprennent, notamment, les cimetières automobiles, les dépotoirs, etc.



5.5. Caractéristiques socio-économiques

5.5.1. Démographie

La MRC de L'Île-d'Orléans compte en 2021 une population de 7 507 habitants, ce qui représente 1,0 % de la population de la région de la Capitale-Nationale. Entre 1996 et 2021, la MRC a connu une augmentation de 8,9 % de sa population, comparativement à 20,9 % pour la région.

L'évolution démographique varie selon les municipalités. En effet, la majorité des municipalités de l'île affichent une croissance de leur population, mis à part Sainte-Pétronille qui connaît une décroissance. Les plus peuplées sont Saint-Laurent et Saint-Pierre avec respectivement 2 021 et 1 742 résidents. Suivent les municipalités de Saint-Jean (1 185), Sainte-Pétronille (1 058), Sainte-Famille (939) et Saint-François (562).

Tableau 33. Évolution de la population entre 1996 et 2021

	1996	2001	2006	2011	2016	2021	% Variation 1996-2011
Sainte-Famille	913	882	844	851	960	939	2,8 %
Sainte-Pétronille	1 090	1 038	1 060	1 041	1 060	1 058	- 2,9 %
Saint-François	484	489	573	527	541	562	16,1 %
Saint-Jean	847	862	968	923	1 089	1 185	40,0 %
Saint-Laurent	1 576	1 617	1 601	1 580	1 575	1 742	10,5 %
Saint-Pierre	1 982	1 891	1 816	1 789	2 051	2 021	2,0 %
MRC L'Île-d'Orléans	6 892	6 779	6 862	6 711	7 276	7 507	8,9 %
MRC Charlevoix	13 437	13 166	13 190	13 338	12 947	13 201	- 1,8 %
MRC Charlevoix-Est	16 941	16 624	16 372	16 240	15 521	15 550	- 8,2 %
MRC Côte-de-Beaupré	21 632	20 984	23 015	26 172	28 348	30 482	40,9 %
MRC Jacques-Cartier	24 819	26 459	29 738	36 883	43 889	48 317	94,7 %
MRC Portneuf	45 185	44 955	46 507	49 370	53 173	56 358	24,7 %
Ville de Québec	504 605	509 950	525 376	551 902	572 693	589 614	16,8 %
Capitale-Nationale	633 511	638 917	661 060	700 616	733 847	761 029	20,1 %
Québec	7 138 795	7 237 479	7 546 100	7 903 001	8 225 950	8 604 495	20,5 %

Source : Institut de la statistique du Québec, au 1^{er} juillet 2021

Selon les prévisions démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), une croissance de la population est prévue pour l'île d'Orléans entre 2021 et 2041. La MRC connaîtra une variation positive de 3,6 % de sa population.

5.5.2. Structure par âge

En 2021, plus de la moitié de la population de l'île d'Orléans se concentre majoritairement dans le groupe d'âge des 20 à 64 ans avec 55,2 %. Cette proportion est légèrement inférieure à la région de la Capitale-Nationale et bien au-dessus de celle de l'ensemble du Québec.

Les résidents de l'île ayant 65 ans et plus représentent 27,8 % et les moins de 20 ans constituent 17,0 % de la population insulaire.

Tableau 34. Répartition de la population selon le groupe d'âge

	0 -19 ans		20 -64 ans		65 ans et +	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
MRC L'Île-d'Orléans	1 278	17,0 %	4 144	55,2 %	2 085	27,8 %
Capitale-Nationale	145 599	19,1 %	444 800	58,4 %	170 630	22,4 %
Québec	1 773 591	20,6 %	5 080 511	59,0 %	1 750 393	20,3 %

Source : Institut de la statistique du Québec, au 1^{er} juillet 2021

L'âge moyen des résidents de la MRC de L'Île-d'Orléans se situe à 47,3 ans en 2021. En comparaison avec la région de la Capitale-Nationale et l'ensemble du Québec, la moyenne d'âge des habitants de l'île est de 2,3 et 4,4 années de plus.

La population de l'île d'Orléans est légèrement vieillissante, mais de façon moins considérable par rapport à la région de la Capitale-Nationale et à l'ensemble du Québec. En effet, entre 2006 et 2021, l'âge moyen est passé de 46,7 ans à 47,3 ans, soit une variation de 1,3 % durant cette période.

Tableau 35. Âge moyen de la population, 2006 à 2021

	2006	2011	2016	2021	% Variation 2006-2021
MRC L'Île-d'Orléans	46,7	49,4	46,9	47,3	1,3 %
Capitale-Nationale	43,6	45,2	44,0	45,0	3,2 %
Québec	39,8	40,9	42,0	42,9	7,8 %

Source : Institut de la statistique du Québec, au 1^{er} juillet 2021

5.5.3. Scolarité

Les résidents de la MRC de L'Île-d'Orléans ont un niveau de scolarité élevé. En 2021, près de la moitié de la population ayant entre 25 et 64 ans de l'île possède un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire.

Tableau 36. Scolarité de la population âgée entre 25 et 64 ans

Aucun certificat ou diplôme	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	Certificat, diplôme ou grade postsecondaire
12,6 %	37,8 %	49,6 %

Source : Institut de la statistique du Québec (Atlas CMQ), 2021

5.5.4. Marché du travail

5.5.4.1. Indicateurs d'emploi

Selon l'Institut de la statistique du Québec, le taux de chômage se définit comme le nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active. Cette dernière comprend les personnes de 15 ans et plus en âge en emploi ou au chômage. Pour sa part, le taux d'emploi est le nombre de personnes en emploi exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler, soit la population de 15 ans et plus.⁴⁵

En 2021, le taux de chômage des municipalités de l'île d'Orléans varie entre 6,2 % et 10,3 %, mis à part celui de Sainte-Famille qui s'établit à 2,6 %. Ces taux de chômage sont supérieurs à ceux de la région (4,7 %) et de la province (6,1 %). Pour le taux d'emploi, il varie entre 52,5 % et 62,9 % et se rapproche des taux de la région (60,9%) et de l'ensemble de Québec (60,1 %).

Tableau 37. Indicateurs du marché du travail

	Taux de chômage	Taux d'emploi
	%	%
Sainte-Famille	2,6	53,2
Saint-François	10,3	62,9
Saint-Jean	8,0	56,3
Saint-Laurent	8,2	58,9
Sainte-Pétronille	7,0	52,5
Saint-Pierre	6,2	59,0
Capitale-Nationale	4,7	60,9
Québec	6,1	60,1

Sources : Institut de la statistique du Québec (Atlas CMQ), 2021 & Emploi Québec, Bulletin annuel du marché du travail, 2021

⁴⁵ Panorama des régions du Québec – Édition 2022, Institut de la statistique du Québec

5.5.4.2. Structure de l'emploi

Dans la MRC de L'Île-d'Orléans, la majorité de la population travaille dans le domaine de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse en 2016. Ce domaine d'activité se démarque grandement par rapport aux autres et regroupe près du tiers des emplois avec 29,8 %.

Tableau 38. Répartition des emplois par domaine d'activité, 2016

Domaine d'activité	Emplois	
	Nb	%
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	390	29,8 %
Hébergement et services de restauration	190	14,5 %
Fabrication	120	9,2 %
Soins de santé et assistance sociale	120	9,2 %
Commerce de détails	100	7,6 %
Construction	80	6,1 %
Autres services	80	6,1 %
Administrations publiques	60	4,6 %
Services d'enseignement	60	4,6 %
Services professionnels et techniques	40	3,1 %
Finance et assurances	30	2,3 %
Gestion des déchets et d'assainissement	10	0,8 %
Transport et entreposage	10	0,8 %
Arts, spectacles et loisirs	10	0,8 %
Commerce de gros	10	0,8 %
Total	1 310	100 %

Source : L'Atlas statistique, CMQ, données consultées en janvier 2023

5.5.5. Revenus

En 2021, le revenu moyen par habitant se situe à 36 057 \$ pour l'île d'Orléans. Il est supérieur au revenu moyen régional avec 34 196 \$ et à celui de l'ensemble du Québec avec 33 093 \$.

Tableau 39. Revenu disponible par habitant, 2015 à 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2006-2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%
MRC L'Île-d'Orléans	32 400	32 013	32 465	32 179	33 963	36 057	6,2 %
Capitale-Nationale	28 498	28 774	30 156	30 583	31 778	34 196	7,6 %
Québec	27 383	27 838	28 976	29 491	30 591	33 093	8,2 %

Source : Institut de la statistique du Québec, au 1^{er} juillet 2021

On remarque une croissance de 6,2 % du revenu moyen des habitants de l'île entre 2015 et 2021.



Crédit photo : Pierre Lahoud

Partie 6

DIAGNOSTIC

6. Diagnostic

À partir du portrait du territoire et des activités agricoles de l'île d'Orléans et de la consultation menée auprès du secteur agricole, des partenaires et des élus municipaux, il est possible de dégager les forces et les faiblesses puis les opportunités et les contraintes du développement de l'agriculture. Cette analyse des réalités et des enjeux du territoire agricole permet de prioriser les actions futures pour assurer la mise en valeur et le développement de la zone agricole de la MRC de L'Île-d'Orléans.

6.1. Bilan des forces et faiblesses

FORCES	FAIBLESSES
MILIEU PHYSIQUE ET UTILISATION DU SOL	
<ul style="list-style-type: none"> • Fertilité élevée des sols • Climat favorable à l'agriculture : microclimat doux • Terrain plat avec microrelief permettant l'exploitation agricole des terres • Qualité des paysages : création de paysages par l'agriculture • Territoire presque exclusivement zoné agricole et protégé en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles • Forte occupation du territoire agricole : les exploitations agricoles exploitent et cultivent une forte proportion de la zone agricole • Peu de terres en friche : celles en friche présentent souvent des limitations expliquant l'état de la friche • Potentiel d'utilisation de l'eau du fleuve pour irriguer les terres 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun cours d'eau d'importance : réseau hydrographique de faible importance • Ressource limitée de l'eau : difficulté de l'apport d'eau pour l'irrigation des cultures et de l'approvisionnement en eau avec l'alimentation souterraine (certains puits manquent d'eau et le problème touche les producteurs agricoles) • Force importante des vents • Accès limité aux terres : coût élevé, peu de terres disponibles à la vente et rareté des terres de petites superficies (en raison notamment de la valeur élevée des terres et bâtiments agricoles) • Contraintes d'un milieu insulaire : limite de capacité et de disponibilité des sols
ACTIVITÉS AGRICOLES	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre élevé d'exploitations agricoles • Croissance du nombre d'exploitations agricoles • Diversification de la taille des exploitations • Croissance de la superficie des exploitations agricoles • Forte représentation des productions végétales 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible représentation des productions animales : manque de fumier local pour l'épandage dans les champs • Diminution du nombre d'exploitations agricoles en production bovine laitière • Inutilisation des résidus de récoltes agricoles dans plusieurs exploitations

<ul style="list-style-type: none"> • Dominance des productions fruitières • Augmentation du nombre d'exploitations en production animale orientées vers l'agriculture de créneau • Augmentation graduelle d'exploitations ayant des productions biologiques certifiées • Présence de productions en émergence • Grande diversité des types de production • Existence de pratiques agroenvironnementales pour préserver la qualité des sols et l'eau puis conserver la biodiversité • Beaucoup de projets de recherche & développement au sein des entreprises • Innovations pour allonger les saisons de production • Produits d'appel du territoire : pommes et fraises • Bon positionnement des produits phares de qualité (cidres, vins, cassis, etc.) • Nombre élevé d'entreprises ayant des stratégies phytosanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transfert d'expertise des résultats de recherche et développement • Absence de site d'enfouissement sur le territoire • Absence d'un point de chute pour récupérer les plastiques agricoles • Manque de connaissance de la population sur la régie de l'agriculture biologique québécoise : les normes locales sont plus strictes comparativement aux normes internationales • Manque de valorisation des avancées technologiques des entreprises vers l'extérieur du territoire
--	--

FONCTIONS SOCIALES DE L'AGRICULTURE

<ul style="list-style-type: none"> • Forte notoriété de l'île d'Orléans : renommée des produits agricoles de l'île d'Orléans et reconnaissance de son offre agrotouristique • Beauté des paysages qui attire les touristes et visiteurs • Fort sentiment d'appartenance des producteurs agricoles de l'île d'Orléans envers leur territoire • Caractère rural de l'île d'Orléans (95% zoné agricole, population restreinte) • Fort dynamisme agricole : implication des producteurs dans le milieu orléanais • Richesse et diversité du patrimoine bâti agricole • Préoccupation de la santé des producteurs agricoles : présence d'un comité de « prévention » et accès à une ressource régionale (travailleuse de rang) • Bonne représentation des femmes propriétaires d'entreprises • Présence d'une structure appuyant l'agriculture : la MRC entretient de bonnes relations et une certaine complicité avec le 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de patrimoine bâti agricole en raison des capacités financières restreintes des producteurs • Détresse psychologique de certains producteurs • Entrée et sortie uniques à l'île d'Orléans : goulot d'étranglement de la circulation en période achalandée • Les résidents ne sont pas informés des réalités de l'agriculture
---	---

<p>milieu agricole dans la gestion du territoire et offre un service de développement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne cohabitation de façon générale 	
<p>ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne représentation d'exploitations offrant un volet agrotouristique • Agrotourisme : un produit d'appel (secteur touristique le plus populaire à l'île d'Orléans) • Présence de Québec, région gourmande : organisme régional effectuant la promotion de l'agrotourisme • Présence d'exploitations agricoles transformant à la ferme • Forte diversification de produits à valeur ajoutée • Capacité d'attraction de certaines entreprises sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendance à la baisse du nombre d'exploitations agricoles transformant à la ferme • Aucune possibilité d'implantation en milieu agricole d'une entreprise de transformation pour un producteur transformant ses produits et désirant transformer des produits autres que les siens
<p>MISE EN MARCHÉ</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité du Grand Marché de Québec • Mise en marché de proximité très développée • Forte présence de kiosques de vente à la ferme : circuits courts pour la mise en marché des fruits et légumes • Forte présence d'exploitations agricoles effectuant de l'autocueillette • Forte proportion de revenus en provenance de la mise en marché aux distributeurs et grossistes • Gracieuseté d'utilisation de la signature île d'Orléans 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible présence de mise en marché collective • Faible portion de ventes effectuées avec un site transactionnel • Absence d'un réseau de distribution collectif • Absence d'un entrepôt frigorifique et de congélation • Absence de marchés de masse (points de vente) sur le territoire • Faible mise en marché au sein du secteur des HRI • Baisse de prix dû à la présence de produits importés
<p>PRODUCTEURS AGRICOLES, MAIN D'ŒUVRE ET RELÈVE AGRICOLE</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Légère croissance du nombre de producteurs agricoles • Dynamisme des producteurs : innovation présente au sein des exploitations • Forte présence de main d'œuvre familiale dans les exploitations • Présence de relève formée au sein des exploitations agricoles • Présence récurrente de main d'œuvre étrangère • Présence d'une agence orléanaise de recrutement de main d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des producteurs agricoles • Demande saisonnière de la main d'œuvre • Coûts importants pour héberger les TET : coûts des maisons patrimoniales et exigences gouvernementales • Accès limité aux terres pour la relève • Peu d'intégration de la main d'œuvre immigrante au sein de la population orléanaise, notamment à cause de la langue

6.2. Identification des opportunités et des contraintes de développement de l'agriculture

OPPORTUNITÉS	MENACES
MILIEU PHYSIQUE ET UTILISATION DU SOL	
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité aux services de la banque de terre régionale ARTERRE • Présence de milieux humides permettant une certaine alimentation en eau, bien qu'insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Taux très élevé de location des terres agricoles : peut mener à un sous-investissement de la part du propriétaire locateur et une problématique à prévoir si la location de terres n'est plus disponible • Accaparement des terres agricoles au profit des acheteurs fortunés plutôt qu'à la relève et possibilité d'abandon de la production agricole • Problématique de l'approvisionnement en eau accentuée par les changements climatiques • Difficulté de pomper de l'eau des cours d'eau pour l'irrigation et de demander une autorisation
ACTIVITÉS AGRICOLES	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la demande de produits provenant de la culture biologique • Émergence de nouvelles pratiques en agroenvironnement pour limiter les effets de changements climatiques • Contribution au développement d'une économie circulaire pour le territoire : recyclage des résidus agricoles • Évolution de la réglementation environnementale : matières organiques bannies des sites d'enfouissement offrent des opportunités de trouver des débouchés de ces matières vers des fonctions énergétiques ou fertilisantes • Disponibilité financière pour automatiser les productions • Programmes de recherches disponibles afin de favoriser l'innovation en agriculture (ex : productions hors sol) • Optimisation de l'utilisation de la signature île d'Orléans 	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques et leurs effets sur les activités agricoles • Présence de barrières pour le démarrage d'exploitations agricoles (prix élevés des terres, réglementation)

<ul style="list-style-type: none"> • Financement disponible pour des projets structurants et rayonnants (MRC) • Existence de nouvelles méthodes de production permettant de prolonger la saison • Augmentation de la clientèle pour des produits carnés de niche 	
FONCTIONS SOCIALES DE L'AGRICULTURE	
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un marché de consommateurs sensibles aux bonnes pratiques agroenvironnementales • Nouvelles sensibilités des producteurs et consommateurs face à l'autosuffisance locale pour diminuer la dépendance envers les marchés extérieurs • Existence d'un service de distribution des surplus de productions pouvant bénéficier à des citoyens dans le besoin 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes de bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial : manque de ressources financières et contraintes de ne pas utiliser des bâtiments agricoles à des fins autres qu'agricoles
ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES	
<ul style="list-style-type: none"> • Demande grandissante pour vivre une expérience auprès des producteurs et la recherche de produits de qualité • Utilisation du plein potentiel de Québec, région gourmande à titre d'outil régional de promotion agrotouristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence grandissante de l'offre agrotouristique dans les territoires avoisinants
MISE EN MARCHÉ	
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité du marché de Québec • Engouement accru pour les produits locaux : les consommateurs s'intéressent davantage à l'agriculture de proximité et aux circuits courts • Volonté des consommateurs à connaître la provenance des aliments • Aide financière disponible pour des projets régionaux en lien avec les activités agricoles et agroalimentaires (Entente sectorielle régionale) • Accessibilité à la clientèle de la petite enfance (0-5 ans) et sensibilisation à l'alimentation locale : projet Petits ambassadeurs • Projet de plan d'action en cours d'élaboration concernant la distribution agroalimentaire collective 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible propension de certains consommateurs prêts à payer pour des produits agricoles et agroalimentaires locaux • Concurrence internationale de produits à faibles coûts durant les périodes québécoises de production • Travaux d'entretien du pont : vulnérabilité du transport par camion sur le pont en lien avec les contraintes de charges • Problématique de fluidité de la circulation durant la saison achalandée (pommes) : perte économique pour tous types de commerces • Mise en marché sous la gouverne de grands acheteurs qui ne fonctionnent pas avec des contrats d'achat

PRODUCTEURS, RELÈVE AGRICOLE ET MAIN D'ŒUVRE	
<ul style="list-style-type: none"> • Proximité de la ville de Québec qui dispose de centres de formation en agriculture et administration • Proximité d'un grand bassin de main-d'œuvre potentiel • Utilisation de la chaîne de courriels à l'Université Laval pour diffuser tous types d'information auprès des producteurs agricoles • Partage de main d'œuvre possible 	<ul style="list-style-type: none"> • Population vieillissante et en décroissance affectant le dynamisme du territoire en termes de main d'œuvre locale et d'entrepreneuriat • Manque de main d'œuvre qui semble généralisé dans la province • Contraintes fédérales qui rendent difficiles les démarches pour avoir accès aux travailleurs étrangers temporaires • Loi fédérale nouvellement mise en place qui permet aux TET de changer d'emploi une fois en place • Augmentation à venir des exigences pour l'hébergement de la main d'œuvre agricole étrangère • Manque de main d'œuvre locale
RÈGLEMENTATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de loi 103 pour le morcellement des terres facilitant l'accès aux terres pour la relève et encourager l'agriculture à petite échelle • Normes environnementales de plus en plus sévères favorisant la perception positive du milieu agricole auprès des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la loi 103 pour le morcellement des terres : préoccupation de constructions de résidences non liées à l'agriculture et la pression dans le milieu agricole • Règlements non adaptés aux exigences requise par la modernisation de l'agriculture (MCC et CPTAQ) • L'application stricte des nombreuses orientations du Plan de conservation est peu adaptée aux opérations requises par la pratique moderne de l'agriculture

Partie 7

VISION STRATÉGIQUE DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

7. Vision stratégique du développement de l'agriculture

La MRC de L'Île-d'Orléans, en collaboration avec les principaux acteurs concernés, se dote d'une vision d'avenir pour mieux positionner le PDZA localement et régionalement. Cette vision se veut rassembleuse afin que les producteurs agricoles et les différents partenaires se sentent concernés et interpellés. Voici cette vision d'avenir du développement de l'agriculture sur le territoire :

Vision concertée

D'ici 2035, la MRC de L'Île-d'Orléans continue à accroître la notoriété de la diversification de ses produits et ses activités agricoles et complémentaires. Les producteurs agricoles sont reconnus pour leur savoir-faire et la qualité de leurs produits. Ils contribuent au maintien et ont à cœur leur santé globale et celle de la communauté. L'île d'Orléans présente une vaste diversité d'entreprises où l'innovation est mise en valeur. Les producteurs agricoles et transformateurs contribuent à l'agriculture durable en adaptant leurs entreprises aux conditions changeantes en support avec le milieu. Fièrement supportées par la collectivité et leurs partenaires du milieu, les entreprises agricoles contribuent à renforcer l'autonomie et la sécurité alimentaire. La main d'œuvre agricole est accessible et suffisante. Le milieu de vie est accueillant pour le maintien de la main d'œuvre agricole. La zone agricole est protégée par le milieu municipal et agricole, ce qui contribue à accentuer le dynamisme agricole et la multifonctionnalité de l'île d'Orléans. Les acteurs du milieu participent au dynamisme rural en encourageant le développement de projets structurants en zone agricole.



Crédits photo : Pectine.ca

Partie 8

PLAN D'ACTION

8. Plan d'action

8.1. Enjeux

La caractérisation du secteur agricole et l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et contraintes liées au territoire de l'île d'Orléans permettent d'identifier des enjeux. Ces derniers représentent les préoccupations majeures de la MRC.

Enjeux ¹

1. Notoriété de l'île d'Orléans
2. Développement optimal des activités agricoles et agroalimentaires
3. Accessibilité aux terres agricoles
4. Morcellement des terres agricoles
5. Diversification et accessibilité de la mise en marché
6. Connaissance et sensibilisation de la réalité agricole auprès des consommateurs
7. Accessibilité et partage de données à l'innovation pour les producteurs agricoles
8. Disponibilité de la ressource eau
9. Attractivité du milieu et accessibilité à l'hébergement pour la main d'œuvre agricole
10. Connaissance des diverses réglementations
11. Gestion des déchets agricoles
12. Santé des sols
13. Salubrité des aliments
14. Santé globale des producteurs agricoles
15. Préservation du patrimoine agricole bâti
16. Accessibilité fluide à l'entrée et à la sortie de l'île
17. Accessibilité des produits aux citoyens à coûts raisonnables



1: Les enjeux ne sont pas présentés par ordre d'importance



Crédit photo : Pectine.ca

8.2. Orientations

Six (6) grandes orientations sont retenues. Elles correspondent aux grandes pistes d'actions qui permettent de pallier les contraintes et de profiter des opportunités de développement.

Ces orientations sont en lien avec la vision concertée et elles découlent des 17 enjeux identifiés sur le territoire. Elles sont spécifiquement reliées à la notoriété du territoire, le développement des activités agricoles et complémentaires, la mise en marché, l'environnement, la relève et l'expansion des entreprises et le milieu de vie insulaire.

- 1 Bonifier la notoriété de l'île d'Orléans par la mise en valeur des produits et des activités agricoles et complémentaires
- 2 Stimuler et soutenir le développement optimal des activités agricoles et complémentaires et continuer à innover pour demeurer précurseur
- 3 Supporter les producteurs agricoles et agroalimentaires dans leurs activités de mise en marché et valoriser l'achat local
- 4 Protéger l'environnement en mettant en place des actions pour favoriser le développement durable afin d'assurer la pérennité des ressources et exploitations agricoles
- 5 Soutenir la relève et les entreprises désirant prendre de l'expansion
- 6 Offrir un milieu de vie favorable pour les producteurs agricoles et la main d'œuvre afin de favoriser l'accessibilité alimentaire à la communauté insulaire

8.3. Actions

Suite au portrait du territoire et des activités agricoles, au diagnostic et à la consultation avec le milieu agricole et des élus municipaux, le comité de travail a identifié diverses actions. Pour chacune des actions à entreprendre, des responsables et des partenaires sont identifiés, un échéancier de réalisation est établi et les livrables définis.

Pour les actions dont la responsabilité est identifiée par la MRC, il est important de préciser que celle-ci veillera à la réalisation des actions avec les ressources humaines internes, mais il y aura également l'octroi de contrats.

Légende de l'échéancier

TCT	Très court terme (1ere année)
CT	Court terme (1 à 2 ans)
MT	Moyen terme (2 à 4 ans)
LT	Long terme (5 ans et +)

Ci-joint, les acronymes qui se retrouvent dans le plan d'action, mais qui ne sont pas déjà préalablement identifiés dans la liste en début de document.

Légende des responsables et partenaires

AATGQ	Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec
CARN	Club agroenvironnemental de la Rive-Nord
CSDPS	Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries
CCIO	Chambre de commerces de l'île d'Orléans
DQC	Destination Québec Cité
INRS	Institut nationale de la recherche scientifique
JAI	Journal Autour de l'île
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MTQ	Ministère des transports et de la mobilité durable
OBV	Organisme de bassin versant
QI	Québec International
RLIO	Réseau de lutte intégrée Orléans
SQ	Sûreté du Québec
ULaval	Université Laval
QRG	Québec, région gourmande

Légende du budget

RH	Ressources humaines
\$	Investissement annuel inférieur à 10K \$
\$\$	Investissement annuel 10K \$ - 100K \$
\$\$\$	Investissement annuel supérieur à 100K \$

Plan d'action

Orientation 1 Bonifier la notoriété de l'île d'Orléans par la mise en valeur des produits et des activités agricoles et complémentaires

Objectif	Action	Échéance	Mise en œuvre		Budget annuel	Indicateurs
			Responsable	Partenaires		
Objectif 1.1 Promouvoir et consolider la notoriété des produits agricoles et agroalimentaires	1.1.1 Actualiser la stratégie de promotion territoriale et mettre en valeur l'image de marque territoriale « île d'Orléans » auprès des entreprises	CT	MRC		RH	1. Suivi annuel – Nb d'entreprises utilisant la signature 2. Promotion – Nb publications
	1.1.2 Utiliser de façon optimale l'outil régional de promotion agrotouristique <i>Québec, région gourmande</i>	Continu	QRG	Producteurs agrotouristiques, MAPAQ, fédération UPA, DQC, Entente sectorielle	\$\$	Nb actions réalisées et suivi
Objectif 1.2 Mettre en valeur le dynamisme agricole et valoriser le milieu agricole	1.2.1 Développer un plan de communication afin d'informer les élus et la population de l'île d'Orléans de l'importance de l'agriculture pour l'économie locale et faire connaître ses particularités, ceux qui la pratiquent et les innovations technologiques portées vers l'agriculture durable (et productions émergentes)	CT	MRC	JAI, Télé d'ici, UPA, producteurs agricoles	RH	Promotion – Nb publications Communiqués de presse
	1.2.2 Bonifier l'événement Prix de l'île par l'ajout de nouvelles catégories soulignant l'innovation, la biodiversité, la protection des milieux humides, etc.	MT	MRC	MCC, UPA, MAPAQ, organisme environnemental	RH	Nb de catégories agricoles/environnementales Nb de candidatures
	1.2.3 Réaliser une tournée des élus et des journées de visites pour les citoyens de l'île d'Orléans (écoles)	MT	UPA	MAPAQ, MRC, élus, CSDPS	\$	Nb de journées réalisées Nb participants

Objectif 1.3 Améliorer l'accessibilité au territoire durant la saison achalandée	1.3.1	Garder un canal de communication efficace entre les différents paliers décisionnels pour améliorer la coordination aux feux de circulation et lors d'évènements spéciaux	Continu	MRC	MTQ, SQ, municipalité St-Pierre	RH	Nb rencontres
---	-------	--	---------	-----	---------------------------------	----	---------------

Orientation 2 Stimuler et soutenir le développement optimal des activités agricoles et complémentaires et continuer à innover pour demeurer précurseur

Objectif	Action	Échéance	Mise en œuvre		Budget	Indicateur	
			Responsable	Partenaires			
Objectif 2.1 Soutenir et optimiser l'offre agrotouristique et le tourisme gourmand	2.1.1	Appuyer les entreprises dans le développement de pratiques agrotouristiques en tenant compte des orientations stratégiques régionales	Continu	MRC	QRG, AATGQ, entreprises agricoles, DQC	RH	Nb d'interventions
	2.1.2	Assurer une présence dans les outils promotionnels externes à notre territoire	Continu	MRC	QRG, DQC	\$	Ne publications
	2.1.3	Soutenir les entreprises voulant se doter de standards de qualité émanant du Plan d'action provincial sur l'avenir du tourisme gourmand de l'AATGQ	Continu	MRC	AATGQ, QRG, entreprises agricoles	RH	Nb d'entreprises adhérant aux standards
	2.1.4	Faire connaître <i>Québec, région gourmande</i> auprès des entreprises du territoire	Continu	QRG	MRC, entreprises agricoles	RH	Nb entreprises informées
Objectif 2.2 Accroître la transformation des produits agricoles	2.2.1	Questionner les transformateurs sur les freins au développement	TCT	MRC	MAPAQ, UPA, entreprises, CCIO, Entente sectorielle (diagnostic)	\$	Rapport d'état de situation
	2.2.2	Accompagner les promoteurs et les initiatives d'entreprises collectives dans leurs projets de transformation	Continu	MRC	MAPAQ	RH	Nb d'accompagnement et référencement
	2.2.3	Exercer une veille sur le développement d'occasions applicables en transformation	Continu	QI	MRC, MAPAQ,	RH	Envois courriel des programmes aux entreprises de transformation

Objectif 2.3 Améliorer la diffusion et le partage d'informations sur les meilleures pratiques innovantes	2.3.1	Recenser et diffuser les avancées technologiques des entreprises et démontrer les avantages des innovations pour s'assurer d'une adhésion des entreprises	Continu	UPA	MRC, Entente sectorielle	RH	Nb de diffusions
Objectif 2.4 Favoriser la salubrité dans les entreprises	2.4.1	Sensibiliser les entreprises à l'hygiène et la salubrité -Diffuser les lignes directrices concernant l'hygiène et la salubrité des aliments pour les kiosques à la ferme	CT	MRC	MAPAQ	RH	Formation offerte aux entreprises (kiosques et transformation)

Orientation 3 Supporter les producteurs agricoles et agroalimentaires dans leurs activités de mise en marché et valoriser l'achat local

Objectif	Action	Échéance	Mise en œuvre		Budget	Indicateur	
			Responsable	Partenaires			
Objectif 3.1 Encourager et soutenir la mise en marché des entreprises en démarrage et en développement	3.1.1	Assurer une vigie sur d'éventuelles opportunités de partage d'équipements	Continu	MRC	MAPAQ, UPA	RH	(lorsque sollicité)
	3.1.2	Favoriser et accompagner la mise en marché des entreprises par un réseau de distribution et/ou transport collectif puis en assurer la diffusion	CT	MRC	ULaval, QI, entreprises, CCIO	\$	Trajet collaboratif existant
	3.1.3	Accompagner les entreprises pour l'utilisation de technologies de l'information pour la commercialisation de leurs produits (commerce électronique)	En continu	MRC	QI, CCIO, MAPAQ	RH	Nb d'accompagnements
Objectif 3.2 Accroître la présence et favoriser l'achat de produits locaux dans le secteur des HRI (hôtels, restaurants et institutions) et atteindre différentes clientèles pour l'alimentation locale	3.2.1	Positionner les produits de l'île (services de garde, camps d'été, écoles, etc.) - Déployer le projet les Petits ambassadeurs auprès des producteurs pour atteindre la clientèle de la petite enfance (0-5 ans)	Continu	Petits ambassadeurs	Entente sectorielle, entreprises, services de garde	\$\$	Nb services de garde certifiés Nb de producteurs
	3.2.2	Véhiculer auprès des entreprises les critères de standardisation (formats, emballages) des produits pour percer le marché dans les HRI	LT	MRC	UPA, MRC, MAPAQ	RH	Envois aux entreprises

Objectif 3.3 Promouvoir l'achat local	3.3.1	Compiler et diffuser une liste des produits locaux avec un catalogue virtuel	MT	MRC	Entente sectorielle UPA (Mangeons local), Défi 100% local	RH	Présence des produits IO sur une plate-forme Mesures de l'achalandage
--	-------	--	----	-----	---	----	--

Orientation 4 Protéger l'environnement en mettant en place des actions pour favoriser le développement durable afin d'assurer la pérennité des ressources et exploitations agricoles

Objectif	Action	Échéance	Mise en œuvre		Budget	Indicateur	
			Responsable	Partenaires			
Objectif 4.1 Disposer d'une quantité d'eau de qualité pour les fins agricoles tout en tenant compte des besoins des autres utilisateurs sur le territoire, y compris les citoyens	4.1.1	Assurer une veille et évaluer l'évolution des besoins en eau	Continu	MRC	IRDA, CMQ MAPAQ, ULaval, producteurs agricoles, RLIO, CARN	\$\$\$	Revue de littérature des études existantes Étude des besoins en eau
	4.1.2	Appuyer les recherches entourant les problématiques de la disponibilité et de la qualité de l'eau	Continu	MRC	IRDA, CMQ, MELCCFP, MAPAQ, UPA, OBV (à venir)	\$\$	Projets de recherches en cours de réalisation
	4.1.3	Sensibiliser les producteurs agricoles à l'utilisation d'outils d'aide à la décision (irrigation et nouvelles techniques avec une diminution des besoins en eau)	Continu	MRC / UPA	MAPAQ, producteurs agricoles, RLIO, CARN, JAI	RH	Nb d'outils utilisés
Objectif 4.2 Favoriser et soutenir les bonnes pratiques agroenvironnementales	4.2.1	Sensibiliser les producteurs et les propriétaires terriens à la santé des sols agricoles pour éviter leur appauvrissement et leur érosion ainsi qu'à la préservation des milieux humides et hydriques	CT	MRC	UPA, MAPAQ, producteurs agricoles, RLIO, CARN, JAI	RH (\$)	Nb d'actions réalisées
	4.2.2	Valoriser les efforts réalisés par les producteurs en matière de pratiques agroenvironnementales	CT	MRC / UPA	JAI, FADQ	\$	Nb d'actions réalisées
	4.2.3	Faire l'inventaire des pratiques agroenvironnementales innovantes et les diffuser	MT	UPA	MRC, MAPAQ, RLIO, CARN	RH	Liste d'inventaire Nb de diffusions
	4.2.4	Développer des outils d'information et mettre en place des rencontres d'échange avec les producteurs et les	MT	Groupes conseils	MAPAQ, UPA, MRC, IRDA	RH	Nb d'outils développés

partenaires sur les bonnes pratiques
agroenvironnementales

Nb de rencontres réalisées

4.2.5	Travailler en partenariat pour trouver des solutions afin de valoriser les plastiques agricoles -Collaborer avec la MRC dans la mise en action de méthodes de récupération efficaces des plastiques agricoles avec le Plan de gestion des matières résiduelles	CT	MRC (PGMR) / CMQ	Agri-Récup, UPA	RH (\$)	Point de dépôt identifié
4.2.6	Sensibiliser les producteurs agricoles à appliquer annuellement des mesures d'adaptation intégrant les principes du développement durable pour limiter les effets du changement climatique sur les activités agricoles	Continu	MRC	Agri-Climat, UPA, CMQ	RH	Nb d'actions réalisées

Objectif 4.3 Contribuer au développement d'une économie circulaire pour le territoire	4.3.1	Valoriser les résidus de récoltes dans les exploitations agricoles	MT	MRC (PGMR)	QI	RH	Nb d'actions réalisées
	4.3.2	Favoriser le maillage entre les entreprises pour l'utilisation de résidus de récoltes	MT	MRC (PGMR)	QI	RH	Nb de maillages

Orientation 5 Soutenir la relève des entreprises désirant prendre de l'expansion et continuer à innover pour demeurer précurseur

Objectif	Action	Échéance	Mise en œuvre		Budget	Indicateur	
			Responsable	Partenaires			
Objectif 5.1 Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole	5.1.1	Maintenir la participation du territoire au projet régional pour le développement d'une banque de terres (ARTERRE)	En continu	CMQ	MRC, partenaires de l'Entente sectorielle	\$	Nb d'inscriptions des aspirants et cédants
	5.1.2	Rendre disponibles les informations sur les terres en friche du territoire offrant un potentiel d'utilisation en diffusant la carte des terres non exploitées de l'île d'Orléans	CT	MRC	INRS	RH	Atlas des terres en friche disponible sur le site Internet de la MRC (et suivi des mises à jour)
	5.1.3	Assurer une veille des actions entreprises par d'autres territoires concernant la spéculation des terres agricoles	Continu	MRC	UPA, CMQ	RH	Nb de comparatifs avec d'autres territoires

	5.1.4	Sensibiliser les propriétaires de ces parcelles de terres à les garder en production	MT	MRC	UPA, municipalités, CMQ	RH (\$)	Nb d'actions réalisées
Objectif 5.2 Encourager l'agriculture à petite échelle	5.2.1	Identifier les terres de petites superficies sur le territoire et rendre disponible les données	CT	MRC	UPA, CMQ, ULaval (REPSAQ-INAF)	RH	Mise en place d'un comité de réflexion
Objectif 5.3 Préserver et mettre en valeur la richesse du patrimoine naturel et bâti	5.3.1	Évaluer le potentiel d'utilisation des bâtiments agricoles patrimoniaux et autres pour un second usage	MT	MRC	Entente sectorielle, MCC, CPTAQ, CCIO, UPA	RH	Mise en place d'un comité de réflexion
	5.3.2	Mettre en place un comité pour la réflexion et la mise en œuvre de projets économiques, à des fins autres qu'agricoles, à l'intérieur de bâtiments agricoles patrimoniaux et autres	Continu	MRC	MCC, CPTAQ, CCIO, UPA	RH	Mise en place d'un comité de réflexion

Objectif 5.4 : Augmenter la connaissance des producteurs agricoles quant aux diverses réglementations municipales, régionales et provinciales touchant les entreprises agricoles	5.4.1	Informer les producteurs agricoles quant à la réglementation spécifique à l'agriculture	Continu	UPA / JAI	MRC, MAPAQ, CPTAQ, Agri-Récup, MIFI, MELCCFP,	RH	Nb d'actes d'information
---	-------	---	---------	-----------	---	----	--------------------------

Orientation 6 Offrir un milieu de vie favorable pour les producteurs agricoles, leur main d'œuvre et l'ensemble de la population locale

Objectif	Action	Échéance	Mise en œuvre		Budget	Indicateur
			Responsable	Partenaires		
Objectif 6.1 Réduire la détresse des producteurs agricoles de la MRC	6.1.1	Maintenir les services d'une ressource partagée avec les autres MRC pour soutenir la santé psychologique des producteurs (travailleur de rang) et évaluer les retombées	Continu	UPA	Partenaires de l'Entente sectorielle	\$ Rapport annuel

Objectif 6.2 Améliorer l'attractivité et la rétention de la main d'œuvre en offrant un meilleur accueil, un cadre de vie accueillant et un accès au logement	6.2.1	Recenser les besoins des producteurs et les initiatives extérieures pour l'hébergement de la main d'œuvre étrangère lorsque les exigences fédérales changent	LT	UPA – Centre d'emploi agricole	Producteurs agricoles, MRC	RH	Nb de travailleurs à héberger
	6.2.2	Développer de l'entraide entre les producteurs pour loger la main d'œuvre agricole étrangère	Continu	UPA	Producteurs agricoles, MRC	RH	Maillage entre producteurs
	6.2.3	Faciliter l'accueil et l'intégration de la main d'œuvre agricole saisonnière à l'île	Continu	Municipalités	Organismes communautaires, UPA, producteurs agricoles, MRC	RH	Comité composé de représentants des municipalités
Objectif 6.3 S'assurer que l'ensemble de la communauté ait accès à une alimentation locale, saine et abordable et favoriser l'accessibilité alimentaire à la communauté insulaire	6.3.1	Sensibiliser les partenaires locaux pour approvisionner la banque alimentaire de l'île d'Orléans avec des surplus de production -Participer au déroulement du projet Moi, j'mange	Continu	MRC – Démarche ICI	ABIO, CIUSSSCN, producteurs agricoles, UPA, Moisson Québec	RH	Volume annuel de denrées
	6.3.2	Réaliser des projets pilote pour éviter le gaspillage alimentaire (glanage)	MT	MRC – Démarche ICI	ABIO, CIUSSSCN, producteurs agricoles, UPA,	RH	Nb de projets
	6.3.3	Sensibiliser les producteurs à l'autosuffisance alimentaire locale pour diminuer la dépendance envers les marchés extérieurs (privilégier une diversité de l'offre)	LT	MRC	UPA, CMQ, ULaval	RH	Nb d'actions de sensibilisation

8.4. Mécanisme de suivi

Pour la mise en œuvre des actions préconisées dans le plan d'action du PDZA, un comité responsable du suivi est la structure désignée. Le comité veillera à la concrétisation des actions de l'outil de planification et au dépôt d'un bilan annuel démontrant l'évolution des actions. Ainsi, il identifiera les ajustements nécessaires, s'il y a lieu, permettant la mise en œuvre maximale du plan d'action.

Le comité sera coordonné par une ressource de la MRC et travaillera en collaboration avec les acteurs locaux et divers partenaires. De cette façon, la MRC pourra assurer la mise en place des actions.

Le plan d'action sera en continuelle évolution et il sera possible de le modifier et de l'ajuster pour veiller aux besoins des producteurs agricoles en ce qui concerne le développement de son territoire agricole.

Comité de suivi

En plus d'une ressource désignée pour assurer la coordination du PDZA au sein de son équipe, la MRC doit mettre en place un comité de suivi composé d'élus et de partenaires du milieu :

- 1 représentant professionnel de la MRC – responsable du comité de suivi
- 1 représentant professionnel de la MRC – urbaniste (au besoin)
- 3 administrateurs du syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans
- 1 représentant de la fédération de l'UPA
- 2 élus municipaux
- 1 représentant de la CMQ
- 1 représentant du MAPAQ
- 1 citoyen de la MRC